Commune de
THIERS-SUR-THÈVE

Mairie
1 Rue du Général Leclerc
60520 THIERS-SUR-THÈVE
Courriel : mairie-thiers-thece@wanadoo.fr

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

10U21

Rendu exécutoire

ANNEXES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :
Juin 2025

7

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 8 Juillet 2024

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 18 Juin 2025

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

Commune de
THIERS-SUR-THÈVE

Mairie
1 Rue du Général Leclerc
60520 THIERS-SUR-THÈVE
Courriel : mairie-thiers-thece@wanadoo.fr

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

10U21

Rendu exécutoire

CAHIER DES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :
Juin 2025

7a

ARRÊT du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 8 Juillet 2024

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 18 Juin 2025

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 3

LA BIODIVERSITÉ

La dégradation de la biodiversité bouleverse notre perception de la nature qui nous apparaît désormais à la fois menacée et menaçante. Car altérée par l'espèce humaine, pourra-t-elle encore longtemps lui assurer les conditions de la survie ?

C'est bien toute la contradiction de nos sociétés modernes, fondées sur le projet de maîtriser par la technique les puissances de la nature, d'avoir causé l'érosion de la biodiversité sous l'effet d'une libre exploitation de ressources et milieux crus, à tort, domestiqués.

Rester moderne, c'est-à-dire demeurer attaché à la recherche individuelle et collective du plus grand progrès humain possible, exige aujourd'hui un effort accru de la raison tourné vers la compréhension des interactions de l'homme et de son milieu. Le Grenelle de l'Environnement a renforcé cette nécessité de préservation de la biodiversité.

ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000, autant de sigles bien connus dans le domaine de l'aménagement., mais qui à eux seuls ne suffisent pas à assurer une prise en compte complète de la biodiversité.

En effet, pour les services de l'État, il s'agit désormais d'aller au-delà d'une approche en terme de mesures isolées, l'urgence étant de mieux assurer le fonctionnement en réseau des différents espaces naturels propices au développement de la faune et de la flore.

Aussi, les auteurs des documents d'urbanisme doivent-ils être convaincus que des terrains à priori ordinaires, notamment en raison de leur insertion dans des espaces déjà urbanisés, peuvent présenter un intérêt majeur, comme ceux abritant un réseau de haies, des zones humides ou servant à la continuité d'un biocorridor.

La présente fiche fait la synthèse des **zonages du patrimoine naturel et paysager** situés à 10 km de la commune de **Thiers-sur-Thève.**

Les communes concernées sont les suivantes :

APREMONT, ASNIERES-SUR-OISE, AUMONT-EN-HALATTE, AVILLY-SAINT-LEONARD, BARBERY, BARON, BELLE-FONTAINE, BOREST, BRASSEUSE, CHAMANT, CHANTILLY, CHAPELLE-EN-SERVAL (LA), CHAUMONTEL, CHENENEVIERES-LES-LOUVRES, COURTEUIL, COYE-LA-FORET, CREIL, DAMMARTIN-EN-GÖELLE, ERMENONVILLE, EVE, FLEURINES, FONTAINE-CHAALIS, FOSSES, GOUVIEUX, JAGNY-SOUS-BOIS, LAMORLAYE, LASSY, LONGPERRIER, LOUVRES, LUZARCHES, MARLY-LA-VILLE, MONT-L'EVEQUE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONTEPILLOY, MONTLOGNON, MORTEFONTAINE, MOUSSY-LE-NEUF, MOUSSY-LE-VIEUX, OGNON, ORRY-LA-VILLE, OTHIS, PLAILLY, PLESSIS-LUZARCHES (LE), PUISEUX-EN-FRANCE, PONTARME, RULLY, SAINT-MAXIMIN, SAINT-WITZ, SENLIS, SURVILLIERS, VEMARS, VILLERON, **THIERS-SUR-THEVE**, VER-SUR-LAUNETTE, VERNEUIL-EN-HALATTE, VILLERS-SAINT-FRAMBOURG, VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Attention, pour accéder aux cartes et fiches descriptives des zonages concernés, vous devez consulter le site Internet de la DREAL - Recherche par commune des zonages du patrimoine naturel et paysager, de la faune, de la flore et des habitats naturels de Picardie.

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF de type 1 :

* - Bois de Morrière
* - Bois du Haut-Montel et de Raray
* - Coteaux de Vaux et de Laversine
* - Coteaux du Camp de César à Gouvieux
* - Étang et marais de Royaumont
* - Forêt de Coye : les Hautes Coutumes
* - Le marais Dozet à Gouvieux
* - Marais d'Asnières-sur-Oise
* - Marais du Lys
* - Marais de Presles
* - Le Moulin de Luzarches
* - Massif forestier de Chantilly / Ermenonville
* - Massif forestier d'Halatte
* - Mont Cornon

ZNIEFF de type 2 :

* - Bois de Saint-Laurent
* - Forêt de Carnelle
* - Vallées de Thève
* - Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly
* - Sites d'échanges interforestiers (passages de grands mammifères) de Retz à Ermenonville

Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

* - PE 09 : Massif des trois forêts et bois du roi

Continuités écologiques

La notion de réseau écologique existe depuis quelques décennies, mais a été renforcée dans le contexte du Grenelle de l'environnement. Dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme, les zones de protections environnementales étaient relativement bien identifiées. Toutefois, ce réseau se compose des réservoirs de biodiversité (parfois appelés zones nodales ou cœur de nature) et des continuités écologiques les reliant. Ainsi, le Grenelle de l'environnement a imposé un objectif de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, notamment dans les projets de développement portés par les documents d'urbanisme. Ces continuités doivent donc être clairement identifiées, et protégées si besoin.

* - corridor n° 60022
* - corridor n° 60028
* - corridor n° 60033
* - corridor n° 60045
* - corridor n° 60047
* - corridor n° 60100
* - corridor n° 60138
* - corridor n° 60141
* - corridor n° 60170
* - corridor n° 60172
* - corridor n° 60175
* - corridor n° 60213

* - corridor n° 60238
* - corridor n° 60241
* - corridor n° 60241
* - corridor n° 60282
* - corridor n° 60346
* - corridor n° 60142
* - corridor n° 60415
* - corridor n° 60422
* - corridor n° 60421
* - corridor n° 60475
* - corridor n° 60482
* - corridor n° 60494

* - corridor n° 60505
* - corridor n° 60560
* - corridor n° 60589
* - corridor n° 60612
* - corridor n° 60631
* - corridor n° 60670
* - corridor n° 60666
* - corridor n° 60682
* - corridor n° 60695

* - corridor faune n°5
* - corridor faune n°14
* - corridor faune n°15
* - corridor faune n°16
* - corridor faune n°17
* - corridor faune n°18
* - corridor faune n°20

Les corridors mentionnés ci-dessus sont potentiels. Leur fonctionnalité est donc à repréciser. D'autres types de corridors peuvent exister sur cette commune et sont donc à rechercher.

Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

* - Carrières du Lutétien à Courteuil
* - Coupe géologique du Bartonien à la carrière de Plailly
* - Grésification des sables bartoniens à Ermenonville
* - La coupe géologique de l'Yprésien au Lutétien à la carrière de Saint-Maximin
* - Le chaos de poudingue Thanétien de Coye-la-Forêt

Natura 2000

Zones de Protection Spéciale (ZPS - Directive Oiseaux) :

* - Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi

Sites d'Importance Communautaire (SIC : futures ZSC - Directive Habitats) :

* - Coteaux de l'Oise autour de Creil
* - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville

Sites Classés

* - BUTTES DE CHÂTENAY
* - DOMAINE DE CHANTILLY - plan parcellaire - arrêté
* - DOMAINE DE VALLIERE - plan parcellaire - arrêté
* - DOMAINE DES AIGLES - plan parcellaire - arrêté
* - FACADES ET TOITURES DU "VIEUX MOULIN" - plan parcellaire - arrêté
* - FORET D'ERMENONVILLE, DE PONTARME, DE HAUTE POMMERAIE, CLAIRIERE ET BUTTE SAINT CHRISTOPHE - plan parcellaire - arrêté
* - FORET D'HALATTE ET SES GLACIS AGRICOLES - plan parcellaire - arrêté
* - JARDIN "PAVILLON ELECTRIQUE" - plan parcellaire - arrêté
* - PARC DU CHATEAU DE VALGENCEUSE - plan parcellaire – arrêté
* - VALLÉE DE L'YSIEUX et de la THEVE

Sites Inscrits

* - CHAPELLE DE VAUX ET SES ABORDS - plan parcellaire - arrêté
* - CHATEAU DE VAUX ET SES ABORDS - plan parcellaire - arrêté
* - CHATEAU ET SON PARC - plan parcellaire - arrêté
* - CHATEAU ROYAL ET SES ABORDS - plan parcellaire - arrêté
* - DOMAINE D'ERMENONVILLE - plan parcellaire - arrêté
* - DOMAINE DE MORTEFONTAINE - plan parcellaire – arrêté
* - DOMAINE DE ROYAUMONT ET HAMEAU DE BAILLON
* - EGLISE ET LA PLACE DE L'EGLISE - plan parcellaire - arrêté
* - FACADES SUD DE LA RUE DE BEAUVAIS - plan parcellaire - arrêté
* - HOTEL 14 RUE BELLON ET SES ABORDS - plan parcellaire - arrêté
* - HOTEL CARTER ET SES ABORDS - plan parcellaire - arrêté
* - HOTEL PARSEVAL ET SES JARDINS - plan parcellaire - arrêté
* - ILE DE CREIL - plan parcellaire - arrêté
* - PARC ET CHATEAU PLESSIS-CHAMANT - plan parcellaire - arrêté
* - PARC MUNICIPAL ROUHER - plan parcellaire - arrêté
* - PAVILLON SAINT MARTIN ET SON PARC - plan parcellaire - arrêté
* - PLACE SAINT PIERRE - plan parcellaire - arrêté
* - PLACES PUBLIQUES DU PARVIS NOTRE DAME ET SAINT FRAMBOURG - plan parcellaire - arrêté
* - PLANTATION ROUTIERE AVENUE DE COMPIEGNE ET PROPRIETES BOISEES - plan parcellaire - arrêté
* - PROMENADES, REMPARTS ET LEURS ABORDS - plan parcellaire - arrêté
* - RUE DE LA TREILLE - plan parcellaire - arrêté
* - VALLEE DE LA NONETTE - plan parcellaire – arrêté
* - VILLAGE DU PLESSIS-LUZARCHES

Vous pouvez aussi consulter l'Inventaire des sites classés et inscrits de Picardie, disponible sur le site internet de la DREAL.

Parc Naturel Régional (PNR)

* - Oise - Pays de France (nouvelle charte en cours d'élaboration).

À noter que les communes mentionnées ci-dessus ne sont pas concernées par un arrêté de protection de biotope.

Évaluation des incidences Natura 2000

Le décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 définit la liste nationale des documents de planification, programmes ou projets soumis à autorisation ou déclaration qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000. En complément de la liste nationale, l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 fixe une deuxième liste au niveau local.

Sauf mention contraire, tous les documents listés sur la liste nationale et sur la liste locale, dont les documents de planification, sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique, soient situées ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Évaluation environnementale

Le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 précise les conditions de réalisation d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Désormais, tous les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique ainsi que les documents de planification locaux (PLUi, PLU ou carte communale) dont le territoire est impacté par tout ou partie d'un site Natura 2000. Dans les autres cas, une évaluation des incidences sur l'environnement doit être réalisée, ainsi qu'un examen au cas par cas au cours duquel l'autorité environnementale pourra soumettre le document à une évaluation environnementale stratégique ou non.

Votre commune devra réaliser une évaluation environnementale stratégique.

Vous trouverez des renseignements sur cette procédure sur le site internet de la DREAL ou dans le guide édité par le ministère de l'Écologie. Vous pouvez aussi consulter le décret disponible sur Légifrance.

Protection de la faune et de la flore

La loi du 10 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, fixe les principes et les objectifs de la politique nationale de la protection de la faune et de la flore sauvage.

Certains projets en/ou à proximité de sites sensibles peuvent être soumis à procédure d'instruction de dérogation à la destruction d'habitats ou d'espèces protégées. L'article L411-2 du code de l'environnement décliné par les articles R411-6 à R411-14 et par arrêté interministériel du 19 février 2007 prévoit la possibilité d'édicter des arrêtés préfectoraux ou ministériels de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1, 2 et 3 de l'article L411-1 du code de l'environnement.

Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas mettre en cause le projet.

Démarche Éviter Réduire Compenser

Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les maîtres d'ouvrage doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Cette démarche doit conduire à prendre en compte l'environnement le plus en amont possible lors de la conception des projets d'autant que l'absence de faisabilité de la compensation peut, dans certains cas mettre en cause le projet.

Gestion des déchets

Dans le cadre du rapport de présentation du document d'urbanisme, il convient de s'interroger sur la gestion des déchets sur le territoire, et des mesures possibles à mettre en place pour améliorer leur traitement et l'impact sur l'environnement. Ces mesures pourront ainsi être traduites dans le document.

Aussi, la commune devra s'interroger s'il y a eu sur son territoire une décharge sauvage ou non, actuelle ou ancienne, afin de classer les parcelles en zone de risque potentiel (tassement, odeurs, émanation de bio gaz, etc.).

Réglementation de la publicité

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, a reconnu l'impact de la publicité sur l'environnement et a fait évoluer la réglementation de la publicité extérieure en France.

Les compétences en matière de police de la publicité sont exercées par le Préfet. Toutefois, s'il existe un Règlement Local de Publicité (RLP), ces compétences sont exercées par le maire au nom de la commune.

Les dispositifs publicitaires doivent faire l'objet d'une demande de déclaration préalable auprès de l'autorité compétente en matière de police de la publicité.

La commune n'est pas dotée d'un RLP.

Toute publicité est interdite (articles L581-4 et L581-8 du code de l'environnement) :

- sur les immeubles classés ou inscrits, les monuments naturels et dans les sites classés, les cœurs des parcs nationaux et les réserves naturelles et les arbres ;
- dans les secteurs sauvegardés, les parcs naturels régionaux, les sites inscrits et les zones de délimitations autour, à moins de 100 m et dans le champ visibilité des immeubles classés ou inscrits, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagers et les aires de mise en valeur, l'aire d'adhésion des parcs nationaux, les zones spéciales de conservation (ZSC) et dans les zones de protection spéciales (ZPS) mentionnées à l'article L414-1 du code de l'environnement (sites Natura 2000).

Il ne peut être dérogé à cette interdiction que dans le cadre d'un RLP établi en application de l'article L581-14.

Sur les immeubles et dans les lieux mentionnés précédemment, ainsi que dans le cadre d'un RLP, l'installation d'une enseigne est soumise à autorisation de l'autorité compétente en matière de police de la publicité.

La publicité non lumineuse, scellée au sol ou installée directement sur le sol est interdite dans les communes de moins de 10 000 habitants.

La surface minimale réservée à l'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif est la suivante :

- 4 m² pour une commune de moins de 2 000 habitants ;
- 4 m² plus 2 m² par tranche de 2 000 habitants au-delà de 2 000 habitants, pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants ;
- 12 m² plus 5 m² par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants, pour les autres communes.

La population totale de la commune est de 1 090 habitants (INSEE 01/01/2015), la commune doit mettre à disposition 4 m² d'emplacements réservés (article R581-2 du code de l'environnement).

Paysage

Lié au regard, à la perception, à la culture et à l'histoire de chacun ou d'une société, le paysage est en prise avec des logiques écologiques, intimement associées à la géographie, au climat, à la podologie, à l'occupation végétale, etc... Il résulte aussi de logiques fonctionnelles relatives à la structuration de l'espace par l'homme, à son mode d'occupation du sol et d'utilisation du territoire.

Dans le cadre de la réalisation d'un document d'urbanisme la notion de paysage est donc prépondérante. Elle s'inscrit dans des entités paysagères représentatives et propres à chaque territoire, dont les éléments représentatifs devront être identifiées lors de l'écriture du document d'urbanisme et mis en avant dans le cadre du projet de territoire. La collectivité pourra ainsi se fixer des objectifs de restauration, de préservation, ou encore de valorisation. Dans le cadre de projet urbain de rénovation ou d'extension, la notion du paysage, et notamment de l'intégration paysagère avec la gestion des lisières, doit être abordée.

L'Atlas des Paysages de l'Oise présente une analyse des paysages du département, selon ses différentes entités et il est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.

Bois et forêts

Un plan simple de gestion forestière autorisant les coupes sans autorisation préalable est localisé au lieu-dit Bois Charlet.

Une forêt de l'Institut de France est localisée au Nord du territoire.

Une forêt domaniale est localisée à l'Est du territoire.

Le document d'urbanisme devra prendre en compte l'activité forestière et le passage possible des grumiers et autres engins forestiers.

Le document d'urbanisme devra relever l'existence des boisements de talus boisés, haies, bandes boisées, bosquets et la nécessités ou non de les conserver selon le rôle qu'ils exercent, tant au niveau écologique, que cynégétique, paysager, anti-ruissellement, anti-coulée de boue, anti-érosif ou anti-éolien. Pour les boisements de la commune, ceux faisant partie d'un massif forestier de plus de 4 ha, ne peuvent être défrichés sans autorisation, en application de l'article L341 et suivants du code forestier **pour les particuliers** et L214-13 du même code **pour les collectivités locales**. Les dispositions de l'article L341-5 du dit code précisant les cas de refus. Ils sont donc, d'une certaine manière, déjà protégés par le code forestier.

Pour les boisements inférieurs au seuil de 4 ha, si une protection souhaite être appliquée, elle se fera par l'application de l'article L113-1 du code de l'urbanisme. Pour les haies, arbres isolés ou alignements que la commune souhaite protéger, il est aussi possible l'application de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, plus souple d'application. Il permet d'identifier les éléments à protéger sur le plan de zonage du PLU et de définir, dans le règlement (ou les orientations d'aménagement), des prescriptions visant à assurer leur protection. L'utilisation de cette protection doit être justifiée dans le rapport de présentation, et les éléments devront faire l'objet d'un descriptif précis (photos...). Les prescriptions devront être reprises dans le règlement et le descriptif des éléments protégés annexé à celui-ci.

Il est rappelé qu'à l'article R113-1 du code de l'urbanisme, les communes doivent informer le Centre régional de la propriété forestière du classement d'espaces boisés intervenus en application du premier alinéa de l'article L113-1 du code de l'urbanisme.

Les différents articles 7 (implantation par rapport aux limites séparatives) du règlement des zones comportant ou jouxtant des espaces boisés pourraient comporter une marge de recul non aedificandi adaptée suivant la topographie du terrain et la qualité du boisement (forte pente, taillis, futaie, etc...) afin d'éviter tous risques ou nuisances (chutes d'arbres, de branches, ombre, humidité, feuilles, insectes, etc...).

Concernant l'article 13 du règlement, l'interdiction de certaines essences est à nuancer car cela peut porter atteinte à l'activé forestière, ce qui n'est pas le but recherché dans cet article. Le choix des essences forestières, pour les boisements, n'a pas à être réglementé. Ce même article du règlement des zones comportant des espaces boisés classés doivent obligatoirement préciser que les espaces boisés figurant au plan comme espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer sont soumis aux dispositions de l'article L130-1 du code de l'urbanisme.

Pour les boisements situés dans un site Natura 2000, ZPS ou ZSC, il serait souhaitable comme mentionné ci-avant, de ne pas appliquer de protection au titre du Code de l'Urbanisme afin de ne pas en gêner la gestion future. Les zones Natura 2000, seront classées dans un secteur spécifique « N indicé », précisant que ne sont autorisés, outre la gestion des bois, que les dispositions d'aménagement, de protection ou de restauration des espaces naturels prises en application du DOCOB. Il est recommandé de s'adresser à l'opérateur afin de définir, le cas échéant, les mesures de protection à mettre en place.

L'élaboration d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) dans chaque région a été introduite par la loi du 27 juillet 2010 dite de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui comporte plusieurs dispositions destinées à développer le secteur forestier. Son article 64 (codifié au travers de l'article L122-12 (ex. L4.1) du code forestier) prévoit sa mise en place dans chaque région pour, en cohérence avec les documents cadres en vigueur, analyser les raisons d'une insuffisante exploitation de certains massifs et définir des actions pour y remédier. Le PPRDF de Picardie a été approuvé le 07 mai 2013 et est consultable sur le site internet de la DRAAF.

Carte de la biodiversité

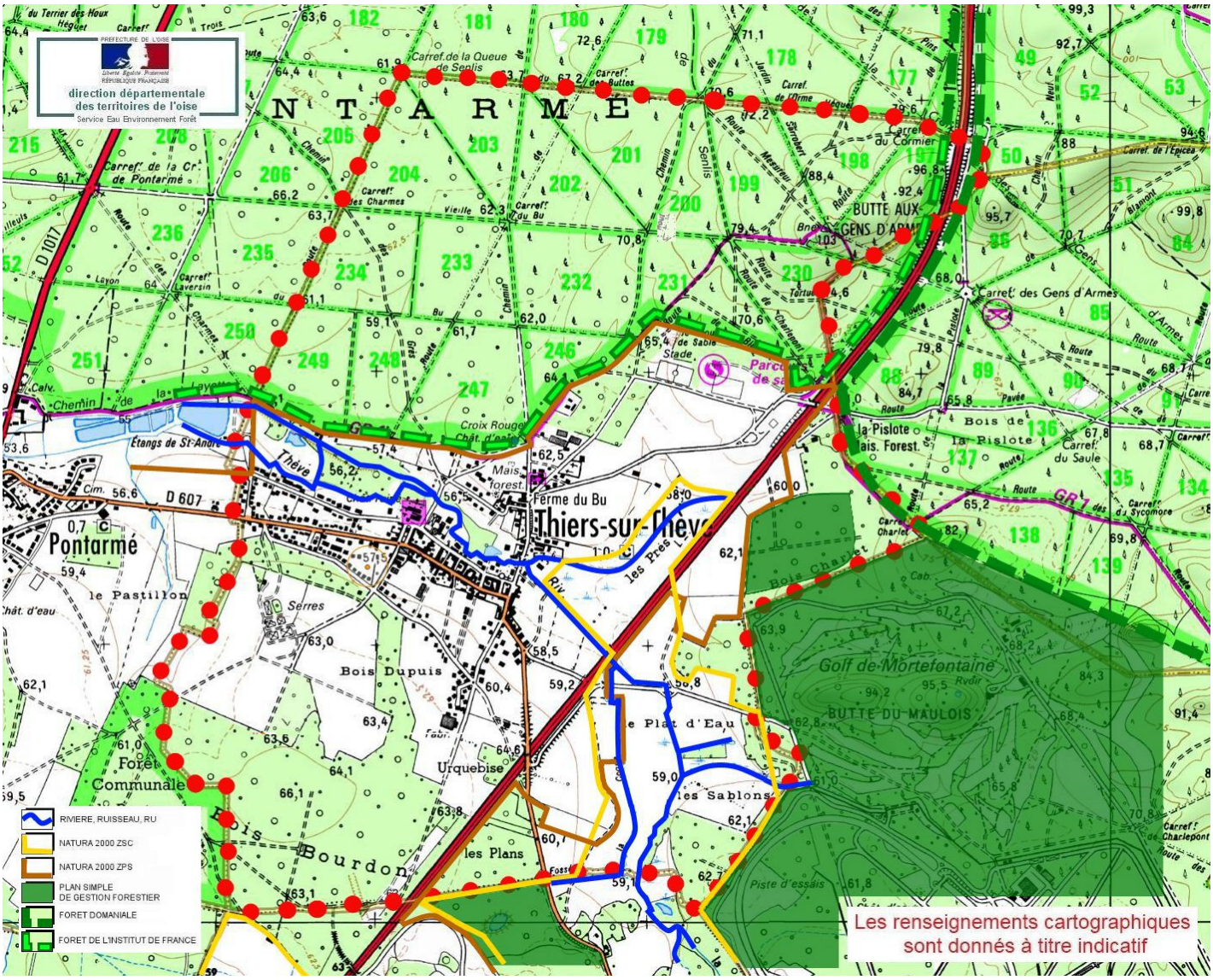

(Fiche mise à jour le 14 février 2017 - © DDT de l'Oise)

SITE NATURA 2000

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2200380 - Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 12
6. GESTION DU SITE 13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site
FR2200380

1.3 Appellation du site
Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville

1.4 Date de compilation
31/01/1996

1.5 Date d'actualisation
09/09/2016

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 28/11/2019
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 08/11/2022

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046658378

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,63778°

Latitude : 49,28056°

2.2 Superficie totale

3247,87 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60028	AUMONT-EN-HALATTE
60047	BARON
60142	CHAPELLE-EN-SERVAL
60172	COYE-LA-FORET
60238	FLEURINES
60241	FONTAINE-CHAALIS
60421	MONT-L'EVEQUE
60422	MONTLOGNON
60432	MORTEFONTAINE
60482	ORRY-LA-VILLE
60494	PLAILLY
60505	PONTARME

60508	PONTPOINT
60509	PONT-SAINTE-MAXENCE
60612	SENLIS
60631	THIERS-SUR-THEVE
60680	VILLENEUVE-SUR-VERBERIE
60682	VILLERS SAINT FRAMBOURG OGNON

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A|B|C|D	A|B|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
2330 *Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis*		3,44 *(0,11 %)*		G	C	C	B	C
3110 *Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)*		0,01 *(0 %)*		G	C	C	B	C
3130 *Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea*		0,01 *(0 %)*		G	C	C	B	C
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		21,84 *(0,67 %)*		G	C	C	C	C
4010 *Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix*		0,66 *(0,02 %)*		G	C	C	B	C
4030 *Landes sèches européennes*		115,8 *(3,57 %)*		G	B	C	B	B
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		0,1 *(0 %)*		P	C	C	B	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		1,05 *(0,03 %)*		G	C	C	B	C
6230 *Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	X	13,74 *(0,42 %)*		G	C	C	B	B
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		3,61 *(0,11 %)*		G	C	C	C	C
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		57,01 *(1,75 %)*		G	B	C	A	A
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		89,15 *(2,74 %)*		G	B	C	B	B

7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	0,09 *(0 %)*		G	C	C	C	C
7230 *Tourbières basses alcalines*		0,01 *(0 %)*		G	C	C	C	C
91D0 *Tourbières boisées*	X	0,52 *(0,02 %)*		G	C	C	C	C
91E0 *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	X	8,91 *(0,27 %)*		G	C	C	B	C
9120 *Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)*		212,35 *(6,53 %)*		G	B	C	B	B
9130 *Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum*		1238,5 *(38,1 %)*		G	A	C	B	A
9190 *Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur*		6,59 *(0,2 %)*		G	C	C	B	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
P	1381	*Dicranum viride*	p	2	2	localities	P	G	C	B	A	C
F	5339	*Rhodeus amarus*	p			i	P	DD	C	B	B	B
I	6199	*Euplagia quadripunctaria*	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1014	*Vertigo angustior*	p	1	1	i	P	G	C	C	C	C
I	1016	*Vertigo moulinsiana*	p	1	1	localities	P	G	C	C	C	C
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	G	C	B	B	B

I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1149	*Cobitis taenia*	p	1	7	i	P	P	C	B	B	B
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	P	C	B	C	B
A	1166	*Triturus cristatus*	p	3	3	localities	R	G	C	C	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P	M	C	C	C	C
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	C	C	C	C

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Streptopelia turtur*	8	20	p	P			X		X	
P		*Allium sphaerocephalon*			i	P						X
P		*Anacamptis morio*			i	P						X
P		*Anagallis tenella*			i	P						X
P		*Anemone ranunculoides*			i	P						X
P		*Carex appropinquata*			i	P						X
P		*Carex distans*			i	P						X

P		Carex flava			i	P						X
P		Carex hostiana			i	P						X
P		Carex humilis			i	P						X
P		Carex lasiocarpa			i	P						X
P		Carex mairei			i	P						X
P		Carex panicea			i	P						X
P		Carex pulicaris			i	P						X
P		Carex reichenbachii			i	P						X
P		Carex rostrata			i	P						X
P		Carex tomentosa			i	P						X
P		Catabrosa aquatica			i	P						X
P		Cerastium pumilum			i	P						X
P		Ceratocapnos claviculata			i	P						X
P		Corydalis solida			i	P						X
P		Corynephorus canescens			i	P						X
P		Crassula tillaea			i	P						X
P		Cuscuta epithymum			i	P						X
P		Dactylorhiza viridis			i	P						X
P		Doronicum plantagineum			i	P						X
P		Eleocharis acicularis			i	P						X
P		Eleocharis multicaulis			i	P						X
P		Erica cinerea			i	P						X
P		Erica tetralix			i	P						X

P		*Filago minima*			i	P						X
P		*Filipendula vulgaris*			i	P						X
P		*Genista anglica*			i	P						X
P		*Genista pilosa*			i	P						X
P		*Geranium sanguineum*			i	P						X
P		*Hypericum androsaemum*			i	P						X
P		*Hypericum elodes*			i	P						X
P		*Isolepis fluitans*			i	P						X
P		*Juncus bulbosus*			i	P						X
P		*Juncus squarrosus*			i	P						X
P		*Limodorum abortivum*			i	P			X			
P		*Mibora minima*			i	P						X
P		*Ophioglossum vulgatum*			i	P						X
P		*Osmunda regalis*			i	P						X
P		*Plantago scabra*			i	P						X
P		*Potamogeton natans*			i	P						X
P		*Potentilla argentea*			i	P						X
P		*Potentilla montana*			i	P						X
P		*Ranunculus circinatus*			i	P						X
P		*Samolus valerandi*			i	P						X
P		*Saxifraga granulata*			i	P						X
P		*Scleranthus perennis*			i	P						X
P		*Scorzonera humilis*			i	P						X

P		*Silaum silaus*			i	P						X
P		*Spergula morisonii*			i	P						X
P		*Spergularia rubra*			i	P						X
P		*Teesdalia nudicaulis*			i	P						X
P		*Teucrium botrys*			i	P						X
P		*Teucrium montanum*			i	P						X
P		*Thalictrum flavum*			i	P						X
P		*Valeriana dioica*			i	P						X
P		*Veronica spicata*			i	P						X
P		*Veronica verna*			i	P						X
P		*Viola canina*			i	P						X
P		*Thalictrum minus subsp. minus*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	7 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	59 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	18 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forets d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de "Massif des Trois Forets". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés. Les forets sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien et sont structurées par deux affleurements majeurs, l'un calcaire lié au Lutétien et parfois saupoudré de dépots sableux éoliens (Foret de Chantilly), l'autre acide correspondant aux sables auversiens - une curiosité de ces sables auversiens est leur remaniement au Quaternaire qui a induit une très originale morphologie de dunes intérieures a des mouvements d'origine éolien. Les similitudes avec les systèmes dunaires littoraux ne s'arretent pas la, puisqu'on observe un fond floristique commun au sein duquel Carex arenaria a longtemps intrigué les naturalistes. Ces systèmes dunaires intérieurs sont aujourd'hui fixés par des enrésinements massifs, mais il est possible de retrouver les conditions dynamiques de mobilité des arènes dans le parc d'attraction de la Mer de Sable ou en miniature dans quelques zones érodées.
L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides (avec aulnaies a sphaignes et Osmonde), enfin par la mosaïque extra- et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides a fraîches, etc...
L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérets biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc Naturel Régional en 2004 et un classement en ZPS sur la majeure partie du site.

Vulnérabilité
: L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits et des ensembles prairiaux reste relativement satisfaisant. Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridors par l'urbanisation linéaire périphérique, diverses eutrophisations et des prélèvements souvent massifs de plantes (jonquille notamment). Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant a lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

4.2 Qualité et importance

Les intérets spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/ méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérets sont surtout :

* floristiques : 19 espèces protégées, environ 45 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;

* entomologique : nombreux insectes menacés, dont une importante population d'Agrion de Mercure, odonate inscrit a l'annexe II ;
* mammalogique : présence d'une population de cervidés, de petits carnivores et de chauves-souris dont le Petit rhinolophe et le Murin de Bechstein inscrits a l'annexe II ... ;
* herpétologique : avec 3 sites de reproduction du Triton creté ;
* malacologique avec la présence des 2 Vertigos de l'annexe II.

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux a bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes a Junipéraies, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins...

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
H	A03.01	Fauche intensive ou intensification		B
H	A04.01	Pâturage intensif		B
H	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie)		B
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		B
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		B
L	G01.03	Véhicules motorisés		B
M	A02.01	Intensification agricole		B
M	A03.03	Abandon / Absence de fauche		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		B
M	B02.03	Elimination du sous-bois		B
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
M	D01.02	Routes, autoroutes		B
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		B
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	H06.02	Pollution lumineuse		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
M	I02	Espèces autochtones problématiques		B
M	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		B
M	K02.01	Modification de la composition spécifique (succession)		B

M	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		B
M	M01.02	Sécheresses et diminution des précipitations		B
M	M02.01	Perte et altération d'habitat		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	6 %
Collectivité territoriale	2 %
Domaine privé de l'état	70 %
Autre	22 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	100 %
32	Site classé selon la loi de 1930	98,4 %
80	Parc naturel régional	100 %
21	Forêt domaniale	69,6 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	8,4 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Mont Calipet	*	51%
31	Vallée de la Nonette	-	100%
32	Forêt d'Ermenonville, de Pontarmé, de Haute Pommeraie	*	39%

32	Domaine de Valliere	*	4%
32	Domaine de Chantilly	*	1%
32	Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles	*	54%
80	Oise-Pays de France	-	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Office National des Forêts

Adresse : 15, avenue de la Division Leclerc 60200 Compiègne

Courriel :

Organisation : Parc Naturel Régional Oise Pays de France

Adresse : Château de la Borne Blanche 48 rue d'Hérivaux B.P 6 60560 Orry-la-Ville

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : DOCOB
Lien :
http://natura2000-picardie.fr/documentsUtilesDocob.html

[ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[ ] Non

6.3 Mesures de conservation

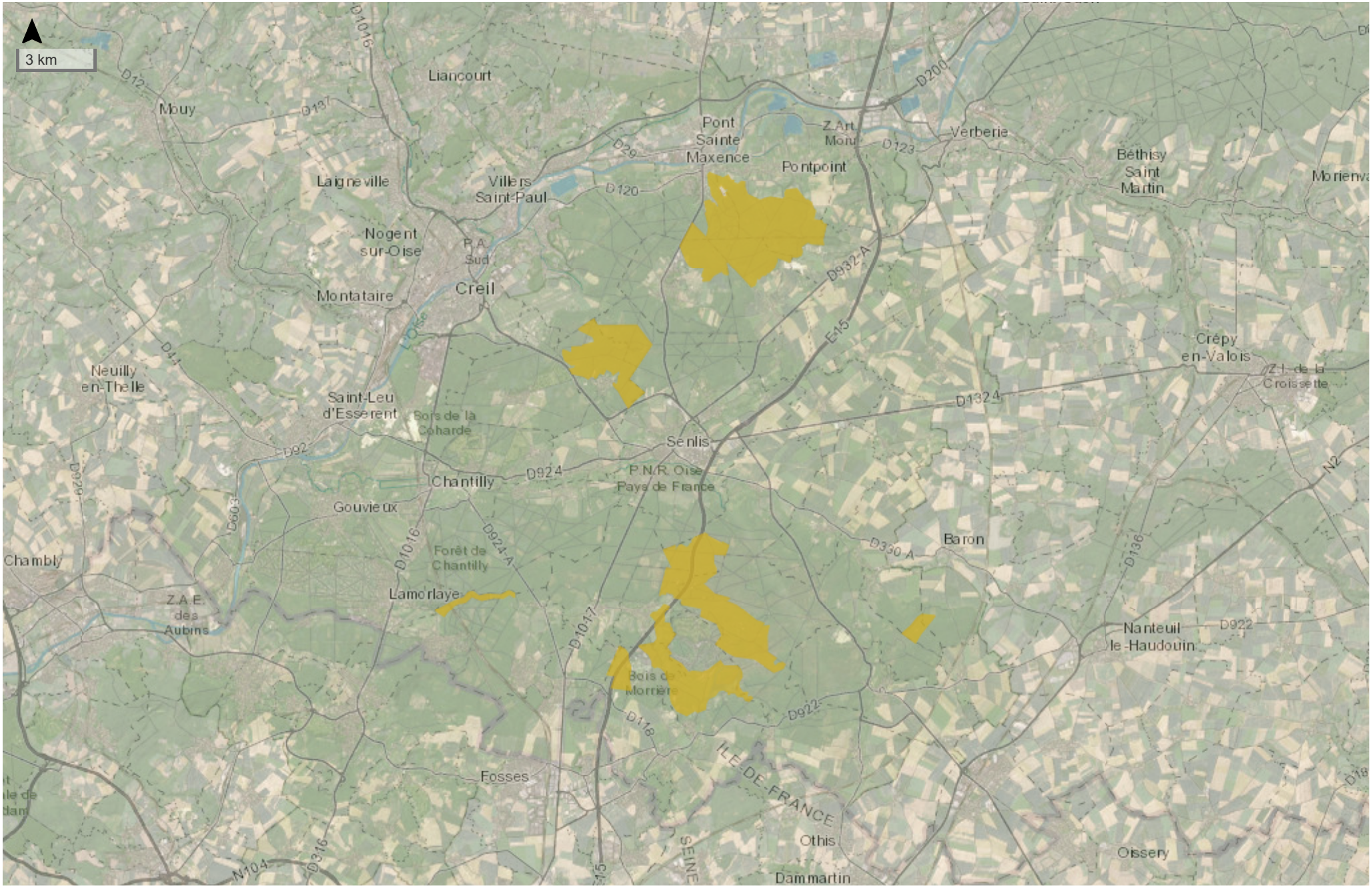

Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, data.gouv.fr

NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2212005 - Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 7
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
A (ZPS)

1.2 Code du site
FR2212005

1.3 Appellation du site
Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi

1.4 Date de compilation
31/12/2005

1.5 Date d'actualisation
31/12/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.picardie.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 06/04/2006

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000423875

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,58333°

Latitude : 49,17083°

2.2 Superficie totale

13615 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
11	Ile-de-France
22	Picardie

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	89 %
95	Val-d'Oise	11 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
95026	ASNIERES-SUR-OISE
60027	AUGER-SAINT-VINCENT
60028	AUMONT-EN-HALATTE
60033	AVILLY-SAINT-LEONARD
60079	BOISSY-FRESNOY
60086	BORAN-SUR-OISE
60087	BOREST
60141	CHANTILLY
60142	CHAPELLE-EN-SERVAL
95149	CHAUMONTEL
60172	COYE-LA-FORET
60213	ERMENONVILLE
60241	FONTAINE-CHAALIS

60346	LAMORLAYE
60358	LEVIGNEN
95352	LUZARCHES
60421	MONT-L'EVEQUE
60422	MONTLOGNON
60432	MORTEFONTAINE
60446	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN
60479	ORMOY-VILLERS
60482	ORRY-LA-VILLE
60489	PEROY-LES-GOMBRIES
60494	PLAILLY
60505	PONTARME
60508	PONTPOINT
60509	PONT-SAINTE-MAXENCE
60546	ROSIERES
60552	ROUVILLE
60612	SENLIS
60631	THIERS-SUR-THEVE
60671	VERSIGNY
60666	VER-SUR-LAUNETTE
60680	VILLENEUVE-SUR-VERBERIE
60682	VILLERS SAINT FRAMBOURG OGNON

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A|B|C|D	A|B|C		
				Min	Max		C|R|V|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A224	*Caprimulgus europaeus*	r	15	20	males	P		C	B	C	B
B	A229	*Alcedo atthis*	r	3	5	p	P		D			
B	A236	*Dryocopus martius*	r	10	15	p	P		C	A	C	A
B	A238	*Dendrocopos medius*	r	45	80	p	P		C	A	C	A
B	A246	*Lullula arborea*	r	0	2	p	P		D			
B	A338	*Lanius collurio*	r	0	1	p	P		D			
B	A022	*Ixobrychus minutus*	r		1	p	P		D			
B	A031	*Ciconia ciconia*	c	0	20	i	P		D			
B	A072	*Pernis apivorus*	r	5	10	p	P		C	B	C	B

B	A082	*Circus cyaneus*	w	2	2	i	P		D			
B	A082	*Circus cyaneus*	r	1	1	p	P		D			
B	A094	*Pandion haliaetus*	c	1	1	i	P		D			
B	A127	*Grus grus*	c	0	60	i	P		D			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C|R|V|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Streptopelia turtur*	25	50	p	P			X		X	

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	25 %

Autres caractéristiques du site

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien.
L'ensemble structural lutétien/auversien est agrémenté de belles séquences caténales sur les buttes témoins, par divers gradients d'hydromorphie dirigés vers les cours de l'Aunette, de la Nonette et de la Thève, par deux aquifères perchés (réservoir des sables de Fontainebleau retenu par les argiles et marnes stampiennes, réservoir des sables auversiens retenu par l'argile de Villeneuve-sur-Verberie) qui entretiennent des niveaux de sources et de suintements acides, enfin par la mosaïque extra et intraforestière d'étangs, landes, pelouses acidophiles, rochers gréseux et sables, prairies humides à fraîches, etc...
L'ensemble des séquences habitats/géomorphologie est représentatif et exemplaire du Valois et du Pays de France et cumule de très nombreux intérêts biocoenotiques et spécifiques, qui ont justifié la création d'un Parc naturel régional en 2004 et le classement en zone de protection spéciale, notamment en raison d'une importante population d'Engoulevent d'Europe inféodée aux landes et peuplements forestiers clairs sur affleurements sableux.

Vulnérabilité
: L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion.

4.2 Qualité et importance

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i|o|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Collectivité territoriale	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	80 %
32	Site classé selon la loi de 1930	70 %
80	Parc naturel régional	70 %
21	Forêt domaniale	30 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	30 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : ONF pour la forêt domaniale et forêt de l'Institut de France, conservatoire des sites naturels de Picardie,...

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- [ ] Oui
- [ ] Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- [X] Non

6.3 Mesures de conservation

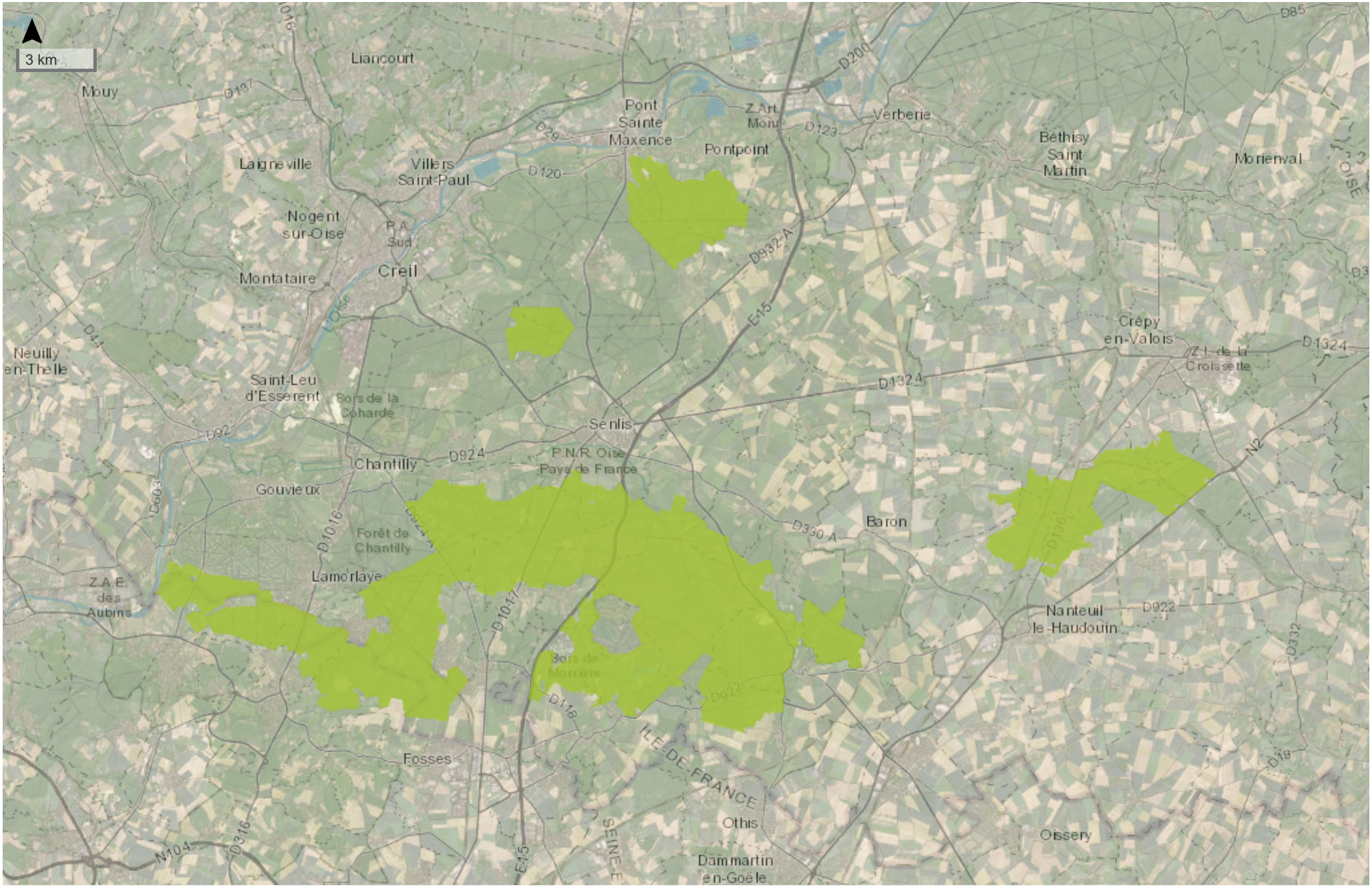

Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, data.gouv.fr

ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

BOIS DE MORRIÈRE
(Identifiant national : 220014325)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60PDF103)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : FRANÇOIS R., LEBRUN J. (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie), .- 220014325, BOIS DE MORRIÈRE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 40P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220014325.pdf*

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) : FRANÇOIS R., LEBRUN J. (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)
Centroïde calculé : 619022°-2459229°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 07/06/1999
Date actuelle d'avis CSRPN : 16/02/2018
Date de première diffusion INPN : 02/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 13/03/2018

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 6
6. HABITATS 6
7. ESPECES 8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 39
9. SOURCES 40

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Val-d'Oise
- Département : Oise
- Commune : Mortefontaine (INSEE : 60432)
- Commune : Pontarmé (INSEE : 60505)
- Commune : Chapelle-en-Serval (INSEE : 60142)
- Commune : Orry-la-Ville (INSEE : 60482)
- Commune : Plailly (INSEE : 60494)
- Commune : Survilliers (INSEE : 95604)
- Commune : Thiers-sur-Thève (INSEE : 60631)

1.2 Superficie

1169,81 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 58
Maximale (mètre): 105

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le Bois de Morrière et les bois adjacents (Bois de la Grande Mare, Bois Bourdon, Garennes de la Chapelle et de la Justice...), ainsi que les prairies des environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, les prairies de Charlepont), s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville, au contact entre le sud du plateau du Valois et le Pays de France.

Les milieux se développent en grande partie sur des buttes de sables couvrant la plateforme du calcaire lutétien. Sur les buttes de sables lessivés (buttes formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) dominent les landes à Ericacées, avec des systèmes de sables plus ou moins mobiles et humides. Ceux-ci sont largement développés vers le parc Astérix.

L'existence de calcaire, mêlé aux sables auversiens ou sous-jacent aux placages sableux permet la présence de végétations silico-calcaricoles (pelouses, prairies maigres), par exemple sur des buttes proches de Thiers-sur-Thève ou en bordure du plateau de plailly.

Des chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques traitées en futaies pour la plus grande partie, sont présentes sur les sols les moins lessivés, et des chênaies sessiliflores sur les sols podzolisés.

Le fond de vallée de la Thève est couvert d'alluvions récentes (sableuses et limoneuses). Des sources alimentent la Thève, laquelle est rejointe par quelques fossés à écoulements intermittents, au niveau des prairies de Charlepont à l'amont et au niveau de de la zone prairiale du Plat d'eau à l'aval du site.

Quelques lentilles tourbeuses alcalines sont disséminées le long des aflluents de la Thève (ru de la Batarde, marais d'Arras). Des faciès paratourbeux plus acides existent ponctuellement dans les dépressions du Bois de Morrière. A ce niveau, se maintiennent des bas-marais alcalins paratourbeux, quelques mégaphorbiaies, des fourrés de saules et des aulnaies marécageuses. Des prairies mésohygrophiles et méso-eutrophes acidoclines sont également présentes.

Quelques mares subsistent, aux environs du parc Astérix notamment, et quelques étangs ont été aménagés récemment. Ces milieux aquatiques augmentent la diversité des biotopes, particulièrement dans ces milieux essentiellement secs.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Espace Classé Boisé
- Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier
- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Parc naturel régional
- Zone sous convention de gestion
- Zone bénéficiant d'autres mesures agri-environnementales

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Elevage
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Lit mineur
- Source, résurgence
- Mare, mardelle
- Etang
- Vallée
- Butte témoin, butte
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

La plate-forme du calcaire lutétien est ici largement recouverte de buttes sableuses, de sables et grès auversiens (sables d'Auvers, sables et grès de Beauchamp...).

Un synclinal suit la dépression de la vallée de la Thève, le long d'une orientation nord-ouest/sud-est.

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Domaine communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Orthoptères - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Odonates - Lépidoptères - Autre Faune (préciser) - Insectes - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Fonctions de protection du milieu physique - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	- Paysager - Géomorphologique - Géologique - Paléontologique

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF intègre les habitats landicoles, forestiers et prairiaux les plus précieux pour leur patrimoine biologique. Les zones urbanisées et cultivées sont évitées autant que possible. les prairies de Charlepont à l'amont du site sont intégrées à l'exception des secteurs comprenant des habitations et/ou des espaces fortement anthropisés (jardins, paddocks à chevaux)

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autoroute	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépots de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Vandalisme	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés,plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres pratiques agricoles et pastorales	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Renforcements de populations	Intérieur	Indéterminé	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les pelouses et les groupements de landes à Ericacées sur sables tendent à disparaître sous l'avancée des boisements, notamment de pins et de bouleaux, particulièrement dynamiques.

Ainsi, des coupes circonstanciées seraient nécessaires, afin de conserver ces groupements de très grand intérêt à la fois patrimonial et paysager. De même, il serait nécessaire d'éviter le boisement des lisières et des trouées.

Les ultimes prairies humides de Thiers-sur-Thève mériteraient d'être préservées au moyen d'une valorisation par une fauche ou par un pâturage extensif (fauche tardive, intrants limités ou absents...). Le pâturage intensif par des chevaux de loisirs est une menace active sur les espaces prairiaux.

Le creusement de nouvelles mares, ainsi que l'entretien adéquat des mares actuelles, permettraient d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes sableux particulièrement secs.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Algues - Lichens - Mammifères - Mollusques	- Amphibiens - Autre Faunes - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles	- Bryophytes - Oiseaux - Phanérogames - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Autres ordres d'Hexapodes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées				
	37 Prairies humides et mégaphorbiaies			5	
	54.2 Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)				
	31.1 Landes humides			2	
	35 Pelouses silicicoles sèches			10	
	22 Eaux douces stagnantes			1	
	41.2 Chênaies-charmaies				
	41.5 Chênaies acidiphiles				
	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée				
	31.2 Landes sèches			50	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	81 *Prairies améliorées*				
	86.2 *Villages*				
	82 *Cultures*				
	4 *Forêts*				

6.4 Commentaire sur les habitats

De nombreux milieux remarquables ont été répertoriés :

- les chênaies-charmaies acidoclines du Lonicero-Carpinenion (type subatlantique méridional) ;

- la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ;

- les groupements sur sables calcaires du Koelerio-Phleion, du Sileno-Cerastion semidecandri;

- les groupements herbacés sur sables mobiles (Corynephorion canescentis) à fixés (Thero-Airion, Violion caninae, Galio saxatilis - Festucion filiformis, Carici arenariae - Festucion filiformis) ;

- les landes à Ericacées (Ulicion minoris) ;

- des groupements de mares acides (Elodo palustris - Sparganion) ;

- des habitats de bas-marais présentant des intergrades entre systèmes acidiphiles (Caricion fuscae) et systèmes alcalins (Hydrocotylo-Schoenion)

- les prairies paratourbeuses basiclines (Allio angulosi - Molinienion caeruleae)...

- des prairies de fauche sur sables plus ou moins organiques (Colchico autumnalis - Arrhenatherenion elatioris, Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis ,…)

Ces habitats, ainsi que d'autres milieux importants à l'échelle tant nationale que régionale, abritent un grand nombre d'espèces végétales et animales de très grande valeur patrimoniale.

Les éboulis de grès sont colonisés par des groupements bryophytiques et lichéniques à Ombilicaria, qui sont particulièrement rares en Picardie avec des espèces telles que Racomitrium lanuginosum ou encore Campylopus pilifer.

La flore comprend, entre autres, les taxons rares et/ou menacés suivants : le Millepertuis des marais (Hypericum elodes), le Dactylorhize négligé (Dactylorhiza praetermissa), le Saule Rampant (Salix repens subsp. repens), ou encore, l'Orchis grenouille (Coeloglossum viride), le Potamot à feuilles de renouée (Potamogeton polygonifolius) et le Genêt des anglais (Genista anglica).

Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont pour l'avifaune nicheuse : le Râle des genêts (Crex crex), dans les prairies de la vallée de la Thève, le Pic noir (Dryocopus martius), la Bondrée apivore (Pernis apivorus), et l'Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) dans les landes sèches. Pour la mammalofaune, le Cerf élaphe (Cervus elaphus) fréquente les bois, les prairies et les marais. L'entomofaune comprend notamment les odonates suivants : l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale), la Leucorrhine à gros thorax (Leucorrhinia pectoralis), le Leste sauvage (Lestes barbarus)...

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	*Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838*	*Grenouille agile*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2014 - 2014
	179	*Triturus vulgaris (Linnaeus, 1758)*	*Triton ponctué*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
Autres insectes	65839	*Mantis religiosa (Linnaeus, 1758)*	*Mante religieuse*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
Bryophytes	6251	*Aneura pinguis (L.) Dumort.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	4958	*Aulacomnium palustre (Hedw.) Schwägr.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009
	6308	*Barbilophozia attenuata (Mart.) Loeske*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009
	4752	*Dicranum polysetum Sw. ex anon.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009
	5578	*Racomitrium elongatum Ehrh. ex Frisvoll*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009
	5581	*Racomitrium lanuginosum (Hedw.) Brid.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
Lépidoptères	247063	*Adscita statices (Linnaeus, 1758)*	*Procris de l'Oseille (Le), Turquoise de la Sarcille (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2003 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	249501	*Anarta myrtilli (Linnaeus, 1761)*	*Noctuelle de la Myrtille (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2005 - 2009
	53783	*Apatura ilia (Denis & Schiffermüller, 1775)*	*Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2012 - 2012
	53786	*Apatura iris (Linnaeus, 1758)*	*Grand mars changeant (Le), Grand Mars (Le), Chatoyant (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2012 - 2012
	53915	*Brenthis ino (Rottemburg, 1775)*	*Nacré de la Sanguisorbe (Le), Nacré des marais (Le), Nacré de la Reine-des-prés (Le), Ino (L'), Nacré mauve (Le), Grande Violette (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2003 - 2012
	53315	*Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)*	*Hespérie du Brome (L'), Échiquier (L'), Palémon (Le), Petit Pan (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2011 - 2012
	249083	*Coscinia cribaria (Linnaeus, 1758)*	*Crible (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2004 - 2011
	53312	*Heteropterus morpheus (Pallas, 1771)*	*Miroir (Le), Stérope (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : (CEN Picardie)				2007 - 2010
Mammifères	61000	*Cervus elaphus Linnaeus, 1758*	*Cerf élaphe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2012 - 2012
	60468	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	*Noctule commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2014 - 2014
Odonates	65446	*Aeshna grandis (Linnaeus, 1758)*	*Grande Aeschne (La)*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65415	*Brachytron pratense (O.F. Müller, 1764)*	*Aeschne printanière (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : PIERROUX A. (CENP)				2013 - 2013
	65080	*Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)*	*Caloptéryx vierge*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	65133	*Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)*	*Agrion de Mercure*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2007 - 2014
	65401	*Cordulegaster boltoni (Donovan, 1807)*	*Cordulégastre annelé (Le)*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	65199	*Lestes barbarus (Fabricius, 1798)*	*Leste sauvage*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	65208	*Lestes sponsa (Hansemann, 1823)*	*Leste fiancé*	Reproduction indéterminée	Informateur : TOP D. (CENP)				2012 - 2014
	65356	*Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)*	*Leucorrhine à gros thorax (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP) , VASLIN Nolwen (CENP) , SOLON Elodie (CENP)				2012 - 2014
	199690	*Orthetrum coerulescens coerulescens (Fabricius, 1798)*	*Orthétrum bleuissant*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	65192	*Sympecma fusca (Vander Linden, 1820)*	*Leste brun*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	65312	*Sympetrum danae (Sulzer, 1776)*	*Sympétrum noir (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : TOP D. (CENP)				2014 - 2014
	65327	*Sympetrum flaveolum (Linnaeus, 1758)*	*Sympétrum jaune d'or (Le)*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	65348	*Sympetrum vulgatum (Linnaeus, 1758)*	*Sympétrum vulgaire (Le)*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3540	*Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758*	*Engoulevent d'Europe*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2012 - 2014
	3619	*Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	*Pic mar*	Reproduction indéterminée	Informateur : TOP D. (CENP) ; PIERROUX A. (CENP) ; GIORDANO C.				2012 - 2015
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	*Pic noir*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2012 - 2012
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	*Bondrée apivore*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2011
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	*Rougequeue à front blanc*	Reproduction indéterminée	Informateur : TOP D. (CENP)				2014 - 2014
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1998
Orthoptères	66134	*Chorthippus vagans (Eversmann, 1848)*	*Criquet des Pins*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2012 - 2012
	65649	*Ephippiger ephippiger (auct. non Fiebig, 1784)*	*Ephippigère des vignes*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	65718	*Metrioptera brachyptera (Linnaeus, 1761)*	*Decticelle des bruyères*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2007 - 2012
	65697	*Platycleis albopunctata (Goeze, 1778)*	*Decticelle grisâtre, Dectique gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2008 - 2008
	65711	*Platycleis tessellata (Charpentier, 1825)*	*Decticelle carroyée, Dectique marqueté*	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2008 - 2008
Phanérogames	79921	*Achillea ptarmica L., 1753*	*Achillée sternutatoire, Herbe à éternuer, Achillée ptarmique*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	80417	*Agrimonia procera Wallr., 1840*	*Aigremoine élevée, Aigremoine odorante*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	80980	*Ajuga genevensis L., 1753*	*Bugle de Genève*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	82346	*Anagallis tenella (L.) L., 1771*	*Mouron délicat*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	83165	*Aphanes inexspectata Lippert, 1984*	*Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	83327	*Arabis glabra (L.) Bernh., 1800*	*Arabette glabre, Tourelle*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	83809	*Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820*	*Armérie faux-plantain, Armérie des sables*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	88344	*Carex appropinquata Schumach., 1801*	*Laîche paradoxale*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	88349	*Carex arenaria L., 1753*	*Laîche des sables, Salsepareille des pauvres*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	88477	*Carex distans L., 1759*	*Laîche à épis distants, Laîche distante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88489	*Carex echinata Murray, 1770*	*Laîche étoilée, Laîche-hérisson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	88578	*Carex hostiana DC., 1813*	*Laîche blonde*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88624	*Carex lepidocarpa Tausch, 1834*	*Laîche écailleuse*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88656	*Carex mairei Coss. & Germ., 1840*	*Laîche de Maire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88720	*Carex nigra (L.) Reichard, 1778*	*Laîche vulgaire, Laîche noire*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	88742	*Carex ovalis Gooden., 1794*	*Laîche Patte-de-lièvre, Laîche des lièvres*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88752	*Carex panicea L., 1753*	*Laîche millet, Faux Fenouil*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88794	*Carex pseudocyperus L., 1753*	*Laîche faux-souchet*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88802	*Carex pulicaris L., 1753*	*Laîche puce, Carex pucier*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	88818	*Carex reichenbachii Bonnet, 1883*	*Laîche fausse-brize*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	88942	*Carex vesicaria L., 1753*	*Laîche vésiculeuse, Laîche à utricules renflés*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	88949	*Carex viridula Michx., 1803*	*Laîche tardive, Carex tardif*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88952	*Carex vulpina L., 1753*	*Laîche des renards, Carex des renards*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2008 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91823	*Cladium mariscus (L.) Pohl, 1809*	*Marisque, Cladium des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	92097	*Coeloglossum viride (L.) Hartm., 1820*	*Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	93840	*Cynoglossum officinale L., 1753*	*Cynoglosse officinale*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2009 - 2009
	94255	*Dactylorhiza fistulosa (Moench) H.Baumann & Künkele, 1983*	*Dactylorhize de mai*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2010
	94259	*Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962*	*Orchis incarnat, Orchis couleur de chair*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	94267	*Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965*	*Dactylorhize de mai*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	95240	*Doronicum plantagineum L., 1753*	*Doronic à feuilles de plantain*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	95916	*Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv., 1818*	*Scirpe à nombreuses tiges, Souchet à tiges nombreuses*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2013 - 2013
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	96695	*Erica tetralix L., 1753*	*Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98689	*Filago minima (Sm.) Pers., 1807*	*Cotonnière naine, Gnaphale nain*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2007 - 2007
	98718	*Filipendula vulgaris Moench, 1794*	*Filipendule vulgaire, Spirée filipendule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2008 - 2012
	99570	*Galium uliginosum L., 1753*	*Gaillet aquatique, Gaillet fangeux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	100149	*Geranium sanguineum L., 1753*	*Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	100215	*Geum rivale L., 1753*	*Benoîte des ruisseaux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2008 - 2012
	102990	*Hordeum secalinum Schreb., 1771*	*Orge faux seigle*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	103272	*Hypericum elodes L., 1759*	*Millepertuis des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2008 - 2013
	160993	*Hypericum helodes L.*	*Millepertuis des marais*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	103267	*Hypericum x desetangsii Lamotte, 1874*	*Millepertuis de Desétangs*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	103364	*Hypochaeris glabra L., 1753*	*Porcelle glabre, Porcelle des sables*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2007 - 2007
	104145	*Juncus bulbosus L., 1753*	*Jonc couché, Jonc bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104155	*Juncus compressus Jacq., 1762*	*Jonc à tiges comprimées*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	104334	*Juncus squarrosus L., 1753*	*Jonc rude, Jonc raide, Brossière*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2007 - 2012
	104340	*Juncus subnodulosus Schrank, 1789*	*Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	104644	*Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824*	*Koélérie grêle, Koelérie à grandes fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	137506	*Luzula multiflora subsp. congesta (Thuill.) Arcang., 1882*	*Luzule à inflorescences denses*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	108477	*Mibora minima (L.) Desv., 1818*	*Mibora naine, Famine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP) , FERNANDEZ H. (CENP)				2009 - 2013
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	*Jonquille des bois*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	109869	*Oenanthe fistulosa L., 1753*	*Oenanthe fistuleuse*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	109881	*Oenanthe lachenalii C.C.Gmel., 1805*	*Oenanthe de Lachenal*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2009 - 2011
	110927	*Orchis morio L., 1753*	*Orchis bouffon*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	111494	*Orobanche caryophyllacea Sm., 1798*	*Orobanche giroflée, Orobanche à odeur d'Oeillet*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	115301	*Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788*	*Potamot à feuilles de renouée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TOP D. (CENP)				2013 - 2014
	115407	*Potentilla argentea L., 1753*	*Potentille argentée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOULLET V., comm. pers.				
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	116979	*Ranunculus circinatus Sibth., 1794*	*Renoncule divariquée, Renoncule en crosse*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	140478	*Salix repens subsp. repens L., 1753*	*Saule rampant*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : WATTELLIER Anne-Marie				2009 - 2014
	120732	*Samolus valerandi L., 1753*	*Samole de Valerand, Mouron d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2011
	121065	*Saxifraga granulata L., 1753*	*Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	140715	*Scabiosa columbaria subsp. pratensis (Jord.) Braun-Blanq., 1933*	*Scabieuse des prés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	121793	*Scirpus tabernaemontani C.C.Gmel., 1805*	*Jonc des chaisiers glauque, Souchet de Tabernaemontanus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121960	*Scorzonera humilis L., 1753*	*Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorzonère humble*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2011
	122329	*Selinum carvifolia (L.) L., 1762*	*Sélin à feuilles de carvi*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	123367	*Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915*	*Silaüs des prés, Cumin des prés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	124264	*Sonchus palustris L., 1753*	*Laiteron des marais*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP) , VASLIN Nolwen (CENP) , SOLON Elodie (CENP)				2007 - 2014
	125940	*Tetragonolobus maritimus (L.) Roth, 1788*	*Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2011
	126124	*Thalictrum flavum L., 1753*	*Pigamon jaune, Pigamon noircissant*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	128307	*Utricularia australis R.Br., 1810*	*Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2009 - 2009
	128394	*Valeriana dioica L., 1753*	*Valériane dioïque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	128793	*Veronica anagalloides Guss., 1826*	*Véronique faux-mourron-d'eau, Véronique faux Mouron*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : TOP D. (CENP)				2008 - 2014
	129007	*Veronica spicata L., 1753*	*Véronique en épi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : DAUMAL T.				2007 - 2014
Ptéridophytes	110313	*Ophioglossum vulgatum L., 1753*	*Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2008 - 2012
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				
	78141	*Vipera berus (Linnaeus, 1758)*	*Vipère péliade*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : HAUGUEL J.-C., CHABLE B.				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	320	*Rana esculenta Linnaeus, 1758*	*Grenouille commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
Bryophytes	4423	*Campylopus pilifer Brid.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009
	5561	*Grimmia trichophylla Grev.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009
	5072	*Hedwigia ciliata (Hedw.) P.Beauv.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2008 - 2009
	6728	*Sphagnum capillifolium (Ehrh.) Hedw.*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)				2009 - 2009

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	10548	*Geotrupes stercorarius (Linnaeus, 1758)*	*Géotrupe du fumier, Bousier*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
Lépidoptères	53724	*Araschnia levana (Linnaeus, 1758)*	*Carte géographique (La), Jaspé (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
	53878	*Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)*	*Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
	54052	*Celastrina argiolus (Linnaeus, 1758)*	*Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
	53623	*Coenonympha pamphilus (Linnaeus, 1758)*	*Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2008 - 2008
	249670	*Deltote bankiana (Fabricius, 1775)*	*Noctuelle argentule (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	54417	*Gonepteryx rhamni (Linnaeus, 1758)*	*Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	53736	*Inachis io (Linnaeus, 1758)*	*Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil - de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	53668	*Maniola jurtina (Linnaeus, 1758)*	*Myrtil (Le), Myrtile (Le), Jurtine (La), Janire (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2008 - 2011
	53337	*Ochlodes venatus (Bremer & Grey, 1853)*	*Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53595	*Pararge aegeria (Linnaeus, 1758)*	*Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
	219833	*Pieris napi (Linnaeus, 1758)*	*Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
	219831	*Pieris rapae (Linnaeus, 1758)*	*Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piéride du Chou (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2008 - 2008
	53759	*Polygonia c-album (Linnaeus, 1758)*	*Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
	54279	*Polyommatus icarus (Rottemburg, 1775)*	*Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2011
	53221	*Pyrgus malvae (Linnaeus, 1758)*	*Hespérie de l'Ormière (L'), Hespérie de la Mauve (L'), Hespérie du Chardon (L'), Tacheté (Le), Plain-Chant (Le), Hespérie Plain-Chant (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2012 - 2012
	53691	*Pyronia tithonus (Linnaeus, 1767)*	*Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	219756	*Satyrium pruni (Linnaeus, 1758)*	*Thécla du Prunier (La), Thécla du Coudrier (La), Porte-Queue brun à lignes blanches (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	53741	*Vanessa atalanta (Linnaeus, 1758)*	*Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : BARTIER M. (CENP)				2011 - 2011
Mammifères	60360	*Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)*	*Sérotine commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2014 - 2014
	60479	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	*Pipistrelle commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2014 - 2014
	60585	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	*Renard roux*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2012 - 2012
Mollusques	64091	*Anisus leucostoma (Millet, 1813)*	*Planorbe des fossés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163424	*Anodonta anatina anatina (Linnaeus, 1758)*	*Anodonte des rivières*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64069	*Aplexa hypnorum (Linnaeus, 1758)*	*Physe élancée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64185	*Arion rufus (Linnaeus, 1758)*	*Grande loche*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	62188	*Bithynia tentaculata (Linnaeus, 1758)*	*Bithynie commune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64035	*Carychium minimum O.F. Müller, 1774*	*Auriculette naine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	64036	*Carychium tridentatum (Risso, 1826)*	*Auriculette commune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163387	*Cepaea nemoralis nemoralis (Linnaeus, 1758)*	*Escargot des haies*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64156	*Cochlicopa lubrica (O.F. Müller, 1774)*	*Brillante commune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64205	*Deroceras laeve (O.F. Müller, 1774)*	*Loche des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163110	*Euconulus praticola (Reinhardt, 1883)*	*Conule brillant*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64043	*Galba truncatula (O.F. Müller, 1774)*	*Limnée épaulée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64260	*Helix pomatia Linnaeus, 1758*	*Escargot de Bourgogne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163154	*Nesovitrea hammonis (Strøm, 1765)*	*Luisantine striée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	162935	*Oxyloma elegans elegans (Risso, 1826)*	*Ambrette élégante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64664	*Pisidium nitidum Jenyns, 1832*	*Pisidie ubique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163093	*Punctum pygmaeum (Draparnaud, 1801)*	*Escargotin minuscule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	64646	*Sphaerium corneum (Linnaeus, 1758)*	*Cyclade commune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	162884	*Stagnicola fuscus (C. Pfeiffer, 1821)*	*Limnée des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64049	*Stagnicola palustris (O.F. Müller, 1774)*	*Limnée des étangs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64169	*Succinea putris (Linnaeus, 1758)*	*Ambrette amphibie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64144	*Vallonia costata (O.F. Müller, 1774)*	*Vallonie costulée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	162960	*Vallonia enniensis (Gredler, 1856)*	*Vallonie des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64145	*Vallonia pulchella (O.F. Müller, 1774)*	*Vallonie trompette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	62002	*Valvata cristata O.F. Müller, 1774*	*Valvée plane*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64140	*Vertigo angustior Jeffreys, 1830*	*Vertigo étroit*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163017	*Vertigo antivertigo (Draparnaud, 1801)*	*Vertigo des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64141	*Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)*	*Vertigo de Des Moulins*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	163019	*Vertigo pygmaea (Draparnaud, 1801)*	*Vertigo commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	163103	*Vitrea crystallina (O.F. Müller, 1774)*	*Cristalline commune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
	64201	*Zonitoides nitidus (O.F. Müller, 1774)*	*Luisantine des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)				2010 - 2010
Odonates	65473	*Anax imperator Leach, 1815*	*Anax empereur (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : PIERROUX A. (CENP)				2012 - 2012
	65094	*Calopteryx splendens splendens (Harris, 1782)*	*Caloptéryx éclatant*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	65109	*Ischnura elegans (Vander Linden, 1820)*	*Agrion élégant*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	65115	*Ischnura pumilio (Charpentier, 1825)*	*Agrion nain (L')*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2012
	65262	*Libellula depressa Linnaeus, 1758*	*Libellule déprimée (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	65184	*Platycnemis pennipes (Pallas, 1771)*	*Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
Oiseaux	4192	*Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)*	*Rousserolle verderolle*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2011
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	*Rousserolle effarvatte*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal				2010 - 2010
	4342	*Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)*	*Mésange à longue queue, Orite à longue queue*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3726	*Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)*	*Pipit farlouse*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2010
	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	*Buse variable*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2010
	4507	*Corvus corone corone Linnaeus, 1758*		Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4657	*Emberiza citrinella Linnaeus, 1758*	*Bruant jaune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2011
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	*Bruant des roseaux*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2011
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	*Faucon crécerelle*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2011
	4466	*Garrulus glandarius (Linnaeus, 1758)*	*Geai des chênes*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4215	*Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	*Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4167	*Locustella naevia (Boddaert, 1783)*	*Locustelle tachetée*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4319	*Muscicapa striata (Pallas, 1764)*	*Gobemouche gris*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2011 - 2011
	3803	*Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)*	*Loriot d'Europe, Loriot jaune*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2010
	4280	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)*	*Pouillot véloce*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4272	*Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)*	*Pouillot siffleur*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T.				2012 - 2012
	4053	*Saxicola torquata (Linnaeus, 1766)*	*Tarier pâtre*	Reproduction indéterminée	Informateur : MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi				2010 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3774	*Sitta europaea Linnaeus, 1758*	*Sittelle torchepot*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4516	*Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758*	*Étourneau sansonnet*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4117	*Turdus merula Linnaeus, 1758*	*Merle noir*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	4129	*Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831*	*Grive musicienne*	Reproduction indéterminée	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2014 - 2014
Orthoptères	66161	*Chorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)*	*Criquet des pâtures, Oedipode parallèle*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	66077	*Chrysochraon dispar (Germar, 1834)*	*Criquet des clairières*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	65910	*Gryllus campestris Linnaeus, 1758*	*Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri,Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	65722	*Metrioptera roeselii (Hagenbach, 1822)*	*Decticelle bariolée, Dectique brévipenne*	Reproduction indéterminée	Informateur : DAUMAL T. (ECOTHEME)				2011 - 2011
	65613	*Phaneroptera falcata (Poda, 1761)*	*Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux, Phanéroptère en faulx, Phanéroptère en faux*	Reproduction indéterminée	Informateur : GERARD T. (CENP)				2008 - 2008
Phanérogames	79908	*Achillea millefolium L., 1753*	*Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	80759	*Agrostis stolonifera L., 1753*	*Agrostide stolonifère*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	80824	*Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916*	*Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthe*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : WATTELLIER Anne-Marie				2014 - 2014
	80990	*Ajuga reptans L., 1753*	*Bugle rampante, Consyre moyenne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	81272	*Alisma plantago-aquatica L., 1753*	*Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	81569	*Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790*	*Aulne glutineux, Verne*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	82738	*Angelica sylvestris L., 1753*	*Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impératoire sauvage*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	82922	*Anthoxanthum odoratum L., 1753*	*Flouve odorante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	83205	*Apium nodiflorum (L.) Lag., 1821*	*Ache nodiflore*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	83912	*Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819*	*Fromental élevé, Ray-grass français*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	86289	*Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv., 1812*	*Brachypode penné*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87560	*Calystegia sepium (L.) R.Br., 1810*	*Liset, Liseron des haies*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	87964	*Cardamine pratensis L., 1753*	*Cardamine des prés, Cresson des prés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88318	*Carex acutiformis Ehrh., 1789*	*Laîche des marais, Laîche fausse, Laîche aiguë, Laîche fausse Laîche aiguë*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88448	*Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863*	*Laîche cuivrée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88510	*Carex flacca Schreb., 1771*	*Laîche glauque, Langue-de-pic*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88569	*Carex hirta L., 1753*	*Laîche hérissée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	88885	*Carex spicata Huds., 1762*	*Laîche en épis*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	89619	*Centaurea jacea L., 1753*	*Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	90008	*Cerastium fontanum Baumg., 1816*	*Céraiste commune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	90076	*Cerastium pumilum Curtis, 1777*	*Céraiste nain*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2009 - 2009
	91289	*Cirsium arvense (L.) Scop., 1772*	*Cirse des champs, Chardon des champs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	91382	*Cirsium palustre (L.) Scop., 1772*	*Cirse des marais, Bâton du Diable*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	92501	*Cornus sanguinea L., 1753*	*Cornouiller sanguin, Sanguine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	94207	*Dactylis glomerata L., 1753*	*Dactyle aggloméré, Pied-de-poule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	94273	*Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962*	*Orchis négligé, Orchis oublié*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2011
	94402	*Danthonia decumbens (L.) DC., 1805*	*Danthonie, Sieglingie retombante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2008 - 2008
	94503	*Daucus carota L., 1753*	*Carotte sauvage, Daucus carotte*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	95922	*Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817*	*Scirpe des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	96180	*Epilobium hirsutum L., 1753*	*Épilobe hérissé, Épilobe hirsute*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	96229	*Epilobium parviflorum Schreb., 1771*	*Épilobe à petites fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	96447	*Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769*	*Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERROUX A. (CENP)				2012 - 2012
	97434	*Eupatorium cannabinum L., 1753*	*Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	98078	*Festuca arundinacea Schreb., 1771*	*Fétuque Roseau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	98512	*Festuca rubra L., 1753*	*Fétuque rouge*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	98921	*Fraxinus excelsior L., 1753*	*Frêne élevé, Frêne commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	99373	*Galium aparine L., 1753*	*Gaillet gratteron, Herbe collante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	101286	*Heracleum mantegazzianum Sommier & Levier, 1895*	*Berce du Caucase, Berce de Mantegazzi*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : WATTELLIER Anne-Marie				2009 - 2014
	135306	*Heracleum sphondylium subsp. sphondylium L., 1753*	*Grande Berce*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	102900	*Holcus lanatus L., 1753*	*Houlque laineuse, Blanchard*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	103329	*Hypericum tetrapterum Fr., 1823*	*Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	103375	*Hypochaeris radicata L., 1753*	*Porcelle enracinée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	104126	*Juncus articulatus L., 1753*	*Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	104214	*Juncus inflexus L., 1753*	*Jonc glauque*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105247	*Lathyrus pratensis L., 1753*	*Gesse des prés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	105817	*Leucanthemum vulgare Lam., 1779*	*Marguerite commune, Leucanthème commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	106653	*Lotus corniculatus L., 1753*	*Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	106698	*Lotus pedunculatus Cav., 1793*	*Lotus des marais, Lotier des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	106818	*Luzula campestris (L.) DC., 1805*	*Luzule champêtre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	106918	*Lychnis flos-cuculi L., 1753*	*Oeil-de-perdrix*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	107038	*Lycopus europaeus L., 1753*	*Lycope d'Europe, Chanvre d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	107090	*Lysimachia vulgaris L., 1753*	*Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	107117	*Lythrum salicaria L., 1753*	*Salicaire commune, Salicaire pourpre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	108027	*Mentha aquatica L., 1753*	*Menthe aquatique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	108996	*Myosotis arvensis (L.) Hill, 1764*	*Myosotis des champs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109091	*Myosotis scorpioides L., 1753*	*Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	112550	*Pastinaca sativa L., 1753*	*Panais cultivé, Pastinacier*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	113260	*Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840*	*Roseau, Roseau commun, Roseau à balais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	113418	*Phytolacca americana L., 1753*	*Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : WATTELLIER Anne-Marie				2014 - 2014
	113893	*Plantago lanceolata L., 1753*	*Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	114332	*Poa pratensis L., 1753*	*Pâturin des prés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	114416	*Poa trivialis L., 1753*	*Pâturin commun, Gazon d'Angleterre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	115624	*Potentilla reptans L., 1753*	*Potentille rampante, Quintefeuille*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	116392	*Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800*	*Pulicaire dysentérique*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	116903	*Ranunculus acris L., 1753*	*Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	117025	*Ranunculus flammula L., 1753*	*Renoncule flammette, Petite douve, Flammule*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117201	*Ranunculus repens L., 1753*	*Renoncule rampante*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	119418	*Rumex acetosa L., 1753*	*Oseille des prés, Rumex oseille*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	119473	*Rumex crispus L., 1753*	*Patience crépue, Oseille crépue*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	119915	*Salix alba L., 1753*	*Saule blanc, Saule commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	119977	*Salix caprea L., 1753*	*Saule marsault, Saule des chèvres*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	119991	*Salix cinerea L., 1753*	*Saule cendré*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	120717	*Sambucus nigra L., 1753*	*Sureau noir, Sampéchier*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	121999	*Scrophularia auriculata L., 1753*	*Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	122745	*Senecio vulgaris L., 1753*	*Séneçon commun*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	124408	*Sparganium erectum L., 1753*	*Rubanier dressé, Ruban-d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	125000	*Stellaria graminea L., 1753*	*Stellaire graminée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125355	*Symphytum officinale L., 1753*	*Grande consoude*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	125474	*Tanacetum vulgare L., 1753*	*Tanaisie commune, Sent-bon*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	127029	*Tragopogon pratensis L., 1753*	*Salsifis des prés*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	127439	*Trifolium pratense L., 1753*	*Trèfle des prés, Trèfle violet*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	127454	*Trifolium repens L., 1753*	*Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	128077	*Typha latifolia L., 1753*	*Massette à larges feuilles*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	128268	*Urtica dioica L., 1753*	*Ortie dioïque, Grande ortie*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	128801	*Veronica arvensis L., 1753*	*Véronique des champs, Velvote sauvage*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	128808	*Veronica beccabunga L., 1753*	*Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	128832	*Veronica chamaedrys L., 1753*	*Véronique petit chêne, Fausse Germandrée*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	152409	*Veronica scutellata var. pilosa Vahl, 1804*		Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP)				2014 - 2014

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129003	*Veronica serpyllifolia L., 1753*	*Véronique à feuilles de serpolet*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	129298	*Vicia sativa L., 1753*	*Vesce cultivée, Poisette*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011
	129529	*Viola canina L., 1753*	*Violette des chiens*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CHEYREZY T. (CENP) , FERNANDEZ H. (CENP)				2005 - 2013
Ptéridophytes	96534	*Equisetum palustre L., 1753*	*Prêle des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBRUN J. (CENP)				2011 - 2011

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	310	*Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Gastéropodes	64140	*Vertigo angustior Jeffreys, 1830*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	64141	*Vertigo moulinsiana (Dupuy, 1849)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
	64260	*Helix pomatia Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des escargots dont le ramassage et la cession à titre gratuit ou onéreux peuvent être interdits ou autorisés sur le territoire français métropolitain
Insectes	65133	*Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	65356	*Leucorrhinia pectoralis (Charpentier, 1825)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Mammifères	60360	*Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60468	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60479	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60585	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61000	*Cervus elaphus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
Oiseaux	2623	*Buteo buteo (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2669	*Falco tinnunculus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2832	*Pernis apivorus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3540	*Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3619	*Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3726	*Anthus pratensis (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3774	*Sitta europaea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3803	*Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4117	*Turdus merula Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	4129	*Turdus philomelos C. L. Brehm, 1831*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	4167	*Locustella naevia (Boddaert, 1783)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4192	*Acrocephalus palustris (Bechstein, 1798)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4195	*Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4215	*Hippolais polyglotta (Vieillot, 1817)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4272	*Phylloscopus sibilatrix (Bechstein, 1793)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4280	*Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4319	*Muscicapa striata (Pallas, 1764)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4342	*Aegithalos caudatus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4657	*Emberiza citrinella Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	4669	*Emberiza schoeniclus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	78141	*Vipera berus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	95240	*Doronicum plantagineum L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	109297	*Narcissus pseudonarcissus L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
Bryidae	6728	*Sphagnum capillifolium (Ehrh.) Hedw.*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3187 Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
79921 Achillea ptarmica L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
92097 Coeloglossum viride (L.) Hartm., 1820		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
94255 Dactylorhiza fistulosa (Moench) H.Baumann & Künkele, 1983		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
94259 Dactylorhiza incarnata (L.) Soó, 1962		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
94267 Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965		Reproduction certaine ou probable	Informateur BOULLET V., comm. pers.
94273 Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
96667 Erica cinerea L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
96695 Erica tetralix L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie HAUGUEL J.-C., CHABLE B.
100215 Geum rivale L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
102990 Hordeum secalinum Schreb., 1771		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
106918 Lychnis flos-cuculi L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur BOULLET V., comm. pers.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
109297 *Narcissus pseudonarcissus L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Informateur BOULLET V., comm. pers.
109869 *Oenanthe fistulosa L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
110927 *Orchis morio L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
116416 *Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie HAUGUEL J.-C., CHABLE B.
116979 *Ranunculus circinatus Sibth., 1794*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
121065 *Saxifraga granulata L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
121960 *Scorzonera humilis L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
122329 *Selinum carvifolia (L.) L., 1762*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
123367 *Silaum silaus (L.) Schinz & Thell., 1915*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
124264 *Sonchus palustris L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
126124 *Thalictrum flavum L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie HAUGUEL J.-C., CHABLE B.
128394 *Valeriana dioica L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
129529 *Viola canina L., 1753*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie HAUGUEL J.-C., CHABLE B.

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B	1988	Inventaire des sites écologiques du sud du département de l'Oise. DRAE Picardie. Doc. non pag.
	BOULLET V.	1990	Etude des ZNIEFF de l'Oise. CREPIS. DIREN Picardie.
	ECOSPHERE	1998	Parc Naturel Régional des 3 Forêts : schéma des espaces naturels et des paysages : fiches descriptives des sites proposés, volet espaces naturels. Doc. provisoire. 220 p.
	FLIPO S., HAPPE D., HENDOUX F.	1994	Flore de Picardie menacée de disparition. Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul.
	GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE	1997	Observations ornithologiques du département de l'Oise. Bulletins internes.
	HAUGUEL J.-C., CHABLE B.	1998	Gestion et mise en valeur du département de l'Oise. Le Bois de Morrière à Plailly. Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Cons. Rég. Pic., Cons. Gén. Oise. 20p.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	MERIAUX J.	1988	Parc Astérix (Plailly-Oise). Rejets des eaux pluviales vers la Thève. Etat initial du site : la Thève et les milieux aquatiques en liaison. A.M.B.E. , S.F.E.R.G.
Informateur	BARTIER M. (CENP)	0	BARTIER M. (CENP)
	BOULLET V., comm. pers.		
	(CEN Picardie)	0	(CEN Picardie)
	CHABLE B. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie).		
	CHEYREZY T. (CENP)	0	CHEYREZY T. (CENP)
	CHEYREZY T. (CENP) , FERNANDEZ H. (CENP)	0	CHEYREZY T. (CENP) , FERNANDEZ H. (CENP)
	CHEYREZY T. (CENP) , VASLIN Nolwen (CENP) , SOLON Elodie (CENP)	0	CHEYREZY T. (CENP) , VASLIN Nolwen (CENP) , SOLON Elodie (CENP)
	CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)	0	CUCHERAT Xavier (BIOTOPE) , TAPKO Noëmie (BIOTOPE)
	DAUMAL T.	0	DAUMAL T.
	DAUMAL T. (ECOTHEME)	0	DAUMAL T. (ECOTHEME)
	EDELSTEIN S. (Société d'Etude des Milieux Naturels de l'Oise)		
	FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)		
	GERARD T. (CENP)	0	GERARD T. (CENP)
	HAUGUEL J.-C. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)	0	HAUGUEL Jean-Christophe (CBNBL)
	LARERE P., POITOU A., comm. pers.		
	LEBRUN J. (CENP)	0	LEBRUN J. (CENP)
	MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	MALIGNAT Pascal	0	MALIGNAT Pascal
	MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi	0	MALIGNAT Pascal , MALIGNAT Rémi
	PIERROUX A. (CENP)	0	PIERROUX A. (CENP)
	TOP D. (CENP)	0	TOP D. (CENP)
	TOP D. (CENP) ; PIERROUX A. (CENP) ; GIORDANO C.	0	TOP D. (CENP) ; PIERROUX A. (CENP) ; GIORDANO C.
	WATTELLIER Anne-Marie	0	WATTELLIER Anne-Marie

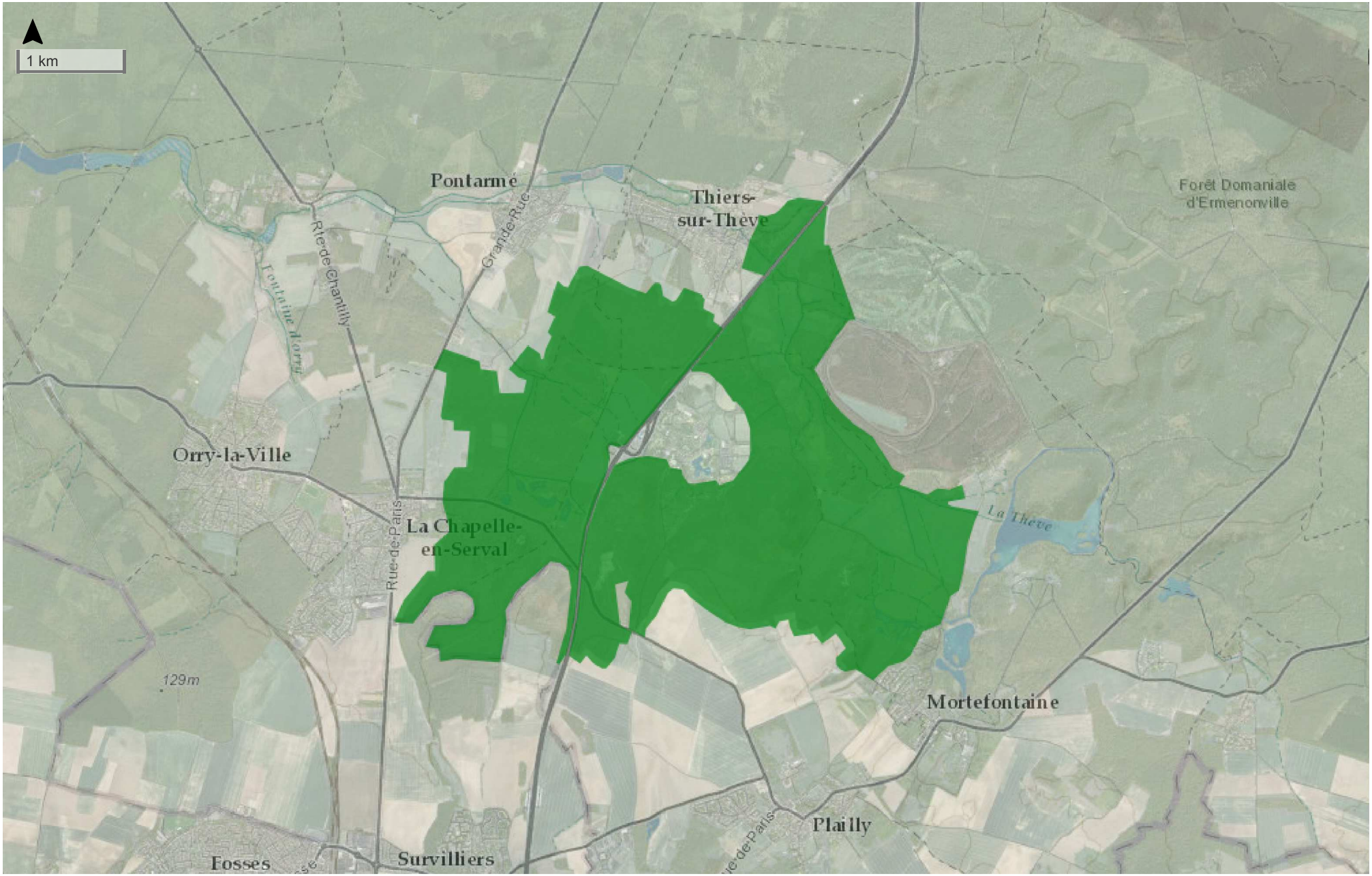

Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, data.gouv.fr

MASSIF FORESTIER DE CHANTILLY/ERMENONVILLE (Identifiant national : 220014323)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60VAL103)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), .- 220014323, MASSIF FORESTIER DE CHANTILLY/ ERMENONVILLE. - INPN, SPN-MNHN Paris, 29P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/220014323.pdf*

Région en charge de la zone : Picardie
Rédacteur(s) :Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.)
Centroïde calculé : 621615°-2466151°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 07/06/1999
Date actuelle d'avis CSRPN : 07/06/1999
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 04/10/2010

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 7
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 7
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 8
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 9
6. HABITATS 9
7. ESPECES 11
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 27
9. SOURCES 29

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Oise

- Commune : Mortefontaine (INSEE : 60432)
- Commune : Pontarmé (INSEE : 60505)
- Commune : Coye-la-Forêt (INSEE : 60172)
- Commune : Ermenonville (INSEE : 60213)
- Commune : Lamorlaye (INSEE : 60346)
- Commune : Montagny-Sainte-Félicité (INSEE : 60413)
- Commune : Chantilly (INSEE : 60141)
- Commune : Chapelle-en-Serval (INSEE : 60142)
- Commune : Fontaine-Chaalis (INSEE : 60241)
- Commune : Mont-l'Évêque (INSEE : 60421)
- Commune : Versigny (INSEE : 60671)
- Commune : Orry-la-Ville (INSEE : 60482)
- Commune : Senlis (INSEE : 60612)
- Commune : Baron (INSEE : 60047)
- Commune : Montlognon (INSEE : 60422)
- Commune : Thiers-sur-Thève (INSEE : 60631)
- Commune : Avilly-Saint-Léonard (INSEE : 60033)
- Commune : Ver-sur-Launette (INSEE : 60666)
- Commune : Borest (INSEE : 60087)

1.2 Superficie

11086,78 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 40
Maximale (mètre): 120

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France.

Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).

La structure géologique de la forêt reprend l'essentiel des affleurements tertiaires du sud de l'Oise. On note, de haut en bas :

- les sables d'Auvers, qui recouvrent la majorité des affleurements lutétiens sur le plateau ;

- les calcaires lutétiens, souvent très massifs et épais, surtout vers Saint-Maximin ;

- les alluvions récentes, essentiellement sableuses, et comprenant localement quelques facies tourbeux (vers Saint Nicolas d'Acy par exemple).

Un synclinal longe la vallée de la Thève en suivant une orientation nord-ouest/sud-est.

Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et micro-zones humides boisées subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au moyen âge (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Certaines de ces zones humides, sur substrat sableux, permettent la présence d'aulnaies acides à sphaigne et à Osmonde royale.

Ce sont les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques sur sables (du Carpinion betuli) qui dominent les peuplements, traités en futaie pour la plus grande partie.

Les affleurements de calcaire, plus ou moins mêlés aux sables auversiens, permettent la présence de végétations calcicoles, dont la hêtraie thermocalcicole du Cephalanthero-Fagion (type subatlantique méridional) et la chênaie pubescente du Quercion pubescentis, sur les corniches du Lutétien en exposition méridionale.

Quelques lisières comprennent de petites pelouses (Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae) et des ourlets thermophiles (Geranion sanguinei) sur calcaires et sables calcaires, par exemple dans le champ de manœuvres de Senlis.

Sur les buttes de sables (formant des reliefs comparables à ceux d'anciennes dunes) subsistent, en forêt d'Ermenonville notamment, des landes à Ericacées (Calluno-Ericion cinerae), avec des systèmes de sables mobiles. Ceux-ci sont largement développés vers la Mer de Sable.

Les étangs et les mares apportent une importante diversité de biotopes dans ces milieux de plateaux majoritairement secs.

INTERET DES MILIEUX

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne :

- la chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae (type subatlantique méridional) ;

- la chênaie-charmaie à Jacinthe du Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional à Tilia cordata) ;

- la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ;

- la hêtraie calcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional) ;

- la frênaie à Laîche espacée du Carici remotae-Fraxinetum excelsioris ;

- les groupements herbacés humides nitrophiles de l'Aegopodion podagrariae et de l'Alliarion petiolatae ;

- les groupements herbacés sur sables (Thero-Airion, Violion caninae) ;

- les landes à Ericacées (Calluno-Ericion cinerae) ;

- les pelouses calcicoles du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, les lisières calcicoles du Geranion sanguinei...

Ces habitats, d'intérêt européen, ainsi que d'autres milieux importants aux échelles nationale ou régionale, autorisent la présence de nombreuses d'espèces végétales et animales de très grand intérêt patrimonial.

S'agissant de l'avifaune, cet intérêt élevé a permis la reconnaissance du massif en Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), comme l'ensemble du massif des Trois Forêts, en application de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

D'autres milieux occupent le fond de la vallée de la Nonnette, notamment des peupleraies artificielles, quelques lambeaux d'aulnaies (Alno-Padion), de rares prairies humides (Mentho-Juncion), et quelques mégaphorbiaies...

INTERET DES ESPECES

La flore comprend, entre autre, les taxons rares et/ou menacés suivants :

Dans les milieux tourbeux :

- l'exceptionnelle Osmonde royale (Osmunda regalis*),

- le Dactylorhize négligé (Dactylorhiza praetermissa*),

- le Mouron délicat (Anagallis tenella*),

- la Bruyère à quatre angles (Erica tetralix*),

- la Baldellie fausse-renoncule (Baldellia ranunculoides),

- la Véronique en écus (Veronica scutellata*),

- le Laiteron des marais (Sonchus palustris),

- la Guimauve officinale (Althaea officinalis),

- la Fougère des marais (Thelipterys palustris)...

Dans les bois clairs sur calcaire :

- le Sceau de Salomon odorant (Polygonatum odoratum) ;

- l'Iris fétide (Iris foetidissima) ;

- le Chêne pubescent (Quercus pubescens) ;

- la Belladone (Atropa bella-donna), dans les coupes sur calcaire ;

- la très rare Mélique penchée (Melica nutans) ;

- le Fragon petit houx (Ruscus aculeatus)...

Sur les pelouses et lisières thermocalcicoles :

- le Géranium sanguin (Geranium sanguineum*),

- la Mélitte à feuilles de Mélisse (Melittis melissophyllum),

- la Gentiane croisette (Gentiana cruciata*),

- l'Orchis militaire (Orchis militaris),

- l'Orchis singe (Orchis simia),

- le très rare Doronic à feuilles de plantain (Doronicum plantagineum),

- la Germandrée botryde (Teucrium botrys),

- l'Anacamptis pyramidal (Anacamptis pyramidalis),

- l'Orobanche du serpolet (Orobanche alba),

- l'Epipactis rouge foncé (Epipactis atrorubens),

- le Bugle petit-pin (Ajuga chamaepytis),

- le Bugle de Genève (Ajuga genevensis),

- l'Alysson calicinal (Alyssum alyssoides)...

Sur les sables plus ou moins acides :

- le Cynoglosse officinal (Cynoglossum officinale) ;

- la Laîche des sables (Carex arenaria) ;

- l'Ornithope délicat (Ornithopus perpusillus) ;

- la minuscule Mousse fleurie (Crassula tillea), sur les sables nus ;

- la Téesdalie à tige nue (Teesdalia nudicaulis) ;

- la Violette des chiens (Viola canina*) ;

- la Potentille argentée (Potentilla argentea) ;

- la Sagine noueuse (Sagina nodosa) ;

- la Salicaire pourpier (Lythrum portula) ;

- la Laîche des lièvres (Carex ovalis) ;

- le Maïanthème à deux feuilles (Maïanthemum bifolium)...

Les éléments faunistiques parmi les plus remarquables sont :

Pour l'avifaune :

- le Pic mar (Dendrocopos medius),

- le Pic noir (Dryocopus martius),

- la Bondrée apivore (Pernis apivorus),

- le Martin-pêcheur (Alcedo atthis),

- l'Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus).

Ces espèces sont inscrites en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne.

Plusieurs espèces rares et/ou menacées à l'échelle de la Picardie ou du nord de la France ont été notées :

- la Bécasse des bois (Scolopax rusticola) ;

- le Tarier pâtre (Saxicola torquata) ;

- le Gobemouche noir (Ficedula hypoleuca), dans les vieilles chênaies ;

- le Rougequeue à front blanc (Phoenicurus phoenicurus) ;

- le Torcol fourmilier (Jynx torquilla) ;

- le rare Grimpereau des bois (Certhia familiaris), dans les vieilles futaies ;

- le Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli)...

Pour la mammalofaune :

La Noctule commune (Nyctalus noctula) et la rare Martre des pins (Martes martes) sont également présentes.

Les populations de grands mammifères, notamment de Cerf élaphe (Cervus elaphus), sont d'un très grand intérêt.

Pour l'herpétofaune :

- la Vipère péliade (Vipera berus) ;

- la Coronelle lisse (Coronella austriaca) ;

- le Lézard des murailles (Podarcis muralis) ;

- la Grenouille agile (Rana dalmatina), assez rare en Picardie ;

- le Triton alpestre (Triturus alpestris), peu fréquent et menacé en France.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Les pelouses et lisières calcicoles, ainsi que les groupements pionniers et les landes sur sables, tendent à disparaître sous l'avancée des broussailles et des milieux sylvatiques. Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable à ces groupements de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.

Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Le maintien de ces biodiversités ornithologique, mammalogique et entomologique serait favorisé par la présence de nombreux arbres d'âge avancé (150 à 200 ans, voire plus) ou sénescents De nombreuses espèces cavernicoles ne subsistent plus que dans les grandes forêts du nord de la France, à la faveur de vastes futaies âgées de chênes et de hêtres.

La libre circulation des grands animaux, entre les massifs d'Halatte et de Chantilly-Ermenonville, pose des problèmes au niveau des franchissements de la vallée de la Nonette, entre Vineuil-Saint-Firmin et Avilly-Saint-Léonard, du fait notamment de l'évolution de l'urbanisation et des poses de grillages en lisière du massif.

N.B. Les espèces dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé
- Zone naturelle et forestière de document d'urbanisme
- Forêt domaniale
- Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier
- Site classé selon la loi de 1930
- Parc naturel régional
- Abord de monument historique

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Circulation routière ou autoroutière
- Circulation ferroviaire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Chute d'eau, cascade
- Vallée

- Butte témoin, butte
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société
- Domaine communal
- Domaine de l'état

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Bryophytes - Ptéridophytes - Phanérogames	- Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction	

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de la ZNIEFF englobent les milieux forestiers (mais aussi aquatiques, pelousaires, prairaux...) qui concentrent les habitats et les espèces végétales et animales les plus remarquables, tout en conservant l'unité écologique du massif.

Autant que possible, les zones cultivées et urbanisées sont évitées.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds	Intérieur	Indéterminé	Réel
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Zones industrielles ou commerciales	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autoroute	Intérieur	Indéterminé	Réel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Comblement, assèchement,drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretien des rivières, canaux, fossés,plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Evolutions écologiques	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Lichens - Poissons - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Orthoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Reptiles - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères	- Bryophytes - Mammifères - Oiseaux	- Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes			1	
	3 Landes, fruticées, pelouses et prairies			2	
	22 Eaux douces stagnantes			3	
	4 Forêts			90	
	5 Tourbières et marais			4	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 Prairies mésophiles				
	37.1 Communautés à Reine des prés et communautés associées				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37 Prairies humides et mégaphorbiaies				
	88 Mines et passages souterrains				
	24 Eaux courantes				
	83.31 Plantations de conifères				
	53 Végétation de ceinture des bords des eaux				
	82 Cultures				
	83.321 Plantations de Peupliers				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.41 Carrières				
	86.3 Sites industriels en activité				
	86.2 Villages				
	86.1 Villes				
	89 Lagunes et réservoirs industriels, canaux				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	121	*Triturus alpestris (Laurenti, 1768)*	*Triton alpestre*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
Bryophytes	6251	*Aneura pinguis (L.) Dumort.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	4958	*Aulacomnium palustre (Hedw.) Schwägr.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	6308	*Barbilophozia attenuata (Mart.) Loeske*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	4752	*Dicranum polysetum Sw. ex anon.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	6654	*Ptilidium pulcherrimum (Weber) Vain.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	5574	*Racomitrium canescens (Hedw.) Brid.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	4832	*Rhabdoweisia fugax (Hedw.) Bruch & Schimp.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	5802	*Scorpidium scorpioides (Hedw.) Limpr.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	6728	*Sphagnum capillifolium (Ehrh.) Hedw.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	6747	*Sphagnum fimbriatum Wilson*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	6769	*Sphagnum palustre L.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	6794	*Sphagnum subsecundum Nees*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	6757	*Sphagnum subsecundum var. auriculatum (Schimp.) Schlieph.*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
Coléoptères	10502	*Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)*	*Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
Lépidoptères	54386	*Colias australis Verity, 1911*	*Fluoré (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	249529	*Dicycla oo (Linnaeus, 1758)*	*Double Zéro (Le)*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	53312	*Heteropterus morpheus (Pallas, 1771)*	*Miroir (Le), Stérope (Le)*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
Mammifères	61000	*Cervus elaphus Linnaeus, 1758*	*Cerf élaphe*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	60658	*Martes martes (Linnaeus, 1758)*	*Martre des pins, Martre*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	60468	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	*Noctule commune*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
Odonates	65080	*Calopteryx virgo (Linnaeus, 1758)*	*Caloptéryx vierge*	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	65401	*Cordulegaster boltoni (Donovan, 1807)*	*Cordulégastre annelé (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
Oiseaux	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	*Martin-pêcheur d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	*Sarcelle d'hiver*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	*Héron cendré*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	*Fuligule milouin*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				1905
	3540	*Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758*	*Engoulevent d'Europe*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	3784	*Certhia familiaris Linnaeus, 1758*	*Grimpereau des bois*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BARDET O, BAWEDIN, V., COMMECY X., GAVORY L	Faible			1905
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	*Bouscarle de Cetti*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	3619	*Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	*Pic mar*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	*Pic noir*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	4659	*Emberiza cirlus Linnaeus, 1758*	*Bruant zizi*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	*Faucon hobereau*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4330	*Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)*	*Gobemouche noir*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	*Locustelle luscinioïde*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	*Rougequeue à front blanc*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	4269	*Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)*	*Pouillot de Bonelli*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	*Râle d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				1905
	2559	*Scolopax rusticola Linnaeus, 1758*	*Bécasse des bois*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	*Vanneau huppé*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BONNEL J.P.				1905
Phanérogames	80417	*Agrimonia procera Wallr., 1840*	*Aigremoine élevée, Aigremoine odorante*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	80978	*Ajuga chamaepitys (L.) Schreb., 1773*	*Bugle jaune, Bugle petit-pin, Petite Ivette*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	80980	*Ajuga genevensis L., 1753*	*Bugle de Genève*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	81856	*Althaea officinalis L., 1753*	*Guimauve officinale, Guimauve sauvage*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	82288	*Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817*	*Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82346	*Anagallis tenella (L.) L., 1771*	*Mouron délicat*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	83165	*Aphanes inexspectata Lippert, 1984*	*Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	83809	*Armeria arenaria (Pers.) Schult., 1820*	*Armérie faux-plantain, Armérie des sables*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	85152	*Atropa belladonna L., 1753*	*Belladone, Bouton-noir*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	85486	*Baldellia ranunculoides (L.) Parl., 1854*	*Flûteau fausse-renoncule, Baldellie fausse Renoncule*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	87693	*Campanula persicifolia L., 1753*	*Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	87862	*Capsella rubella Reut., 1854*	*Bourse-à-pasteur rougeâtre*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	88349	*Carex arenaria L., 1753*	*Laîche des sables, Salsepareille des pauvres*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	88489	*Carex echinata Murray, 1770*	*Laîche étoilée, Laîche-hérisson*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	88742	*Carex ovalis Gooden., 1794*	*Laîche Patte-de-lièvre, Laîche des lièvres*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	88818	*Carex reichenbachii Bonnet, 1883*	*Laîche fausse-brize*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	90208	*Ceratophyllum demersum L., 1753*	*Cornifle nageant, Cornifle immergé*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	91823	*Cladium mariscus (L.) Pohl, 1809*	*Marisque, Cladium des marais*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	92614	*Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812*	*Corynéphore blanchâtre, Canche des sables*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	92806	*Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903*	*Crassule mousse, Mousse fleurie*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	93840	*Cynoglossum officinale L., 1753*	*Cynoglosse officinale*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	93936	*Cyperus fuscus L., 1753*	*Souchet brun*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	94273	*Dactylorhiza praetermissa (Druce) Soó, 1962*	*Orchis négligé, Orchis oublié*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	94402	*Danthonia decumbens (L.) DC., 1805*	*Danthonie, Sieglingie retombante*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	95240	*Doronicum plantagineum L., 1753*	*Doronic à feuilles de plantain*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	95933	*Eleocharis uniglumis (Link) Schult., 1824*	*Scirpe à une écaille, Héléocharis à une écaille*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	96667	*Erica cinerea L., 1753*	*Bruyère cendrée, Bucane*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96695	*Erica tetralix L., 1753*	*Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	97776	*Euphrasia nemorosa (Pers.) Wallr., 1815*	*Euphraise des bois, Euphraise des forêts*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	98868	*Fragaria viridis Weston, 1771*	*Fraisier vert*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	99881	*Gentiana cruciata L., 1753*	*Gentiane croisette*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	100149	*Geranium sanguineum L., 1753*	*Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	101411	*Herniaria glabra L., 1753*	*Herniaire glabre, Herniole*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	103142	*Hydrocotyle vulgaris L., 1753*	*Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	103734	*Iris foetidissima L., 1753*	*Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	104397	*Juniperus communis L., 1753*	*Genévrier commun, Peteron*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	106451	*Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827*	*Cotonnière naine, Gnaphale nain*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	106685	*Lotus maritimus L., 1753*	*Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107115	*Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967*	*Pourpier d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	107158	*Maianthemum bifolium (L.) F.W.Schmidt, 1794*	*Petit muguet à deux feuilles, Maïanthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	107871	*Melica nutans L., 1753*	*Mélique penchée*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	108003	*Melittis melissophyllum L., 1753*	*Mélitte à feuilles de Mélisse*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	108477	*Mibora minima (L.) Desv., 1818*	*Mibora naine, Famine*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	108770	*Monotropa hypopitys L., 1753*	*Monotrope sucepin*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	109151	*Myriophyllum verticillatum L., 1753*	*Myriophylle verticillé*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	110410	*Ophrys insectifera L., 1753*	*Ophrys mouche*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	110920	*Orchis militaris L., 1753*	*Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	110987	*Orchis simia Lam., 1779*	*Orchis singe*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	111419	*Ornithopus perpusillus L., 1753*	*Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	111447	*Orobanche alba Stephan ex Willd., 1800*	*Orobanche du thym, Orobanche blanche*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	114136	*Poa bulbosa L., 1753*	*Pâturin bulbeux*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	114612	*Polygonatum odoratum (Mill.) Druce, 1906*	*Sceau de salomon odorant, Polygonate officinal*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	115301	*Potamogeton polygonifolius Pourr., 1788*	*Potamot à feuilles de renouée*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	115407	*Potentilla argentea L., 1753*	*Potentille argentée*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	116416	*Pulmonaria longifolia (Bastard) Boreau, 1857*	*Pulmonaire à feuilles longues*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	116543	*Pyrola minor L., 1753*	*Petite pyrole*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	116751	*Quercus pubescens Willd., 1805*	*Chêne pubescent*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	*Fragon, Petit houx, Buis piquant*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	119780	*Sagina apetala Ard., 1763*	*Sagine apétale, Sagine sans pétales*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	119812	*Sagina nodosa (L.) Fenzl, 1833*	*Sagine noueuse*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120732	*Samolus valerandi L., 1753*	*Samole de Valerand, Mouron d'eau*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	121606	*Scilla bifolia L., 1753*	*Scille à deux feuilles, Étoile bleue*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	121823	*Scleranthus annuus L., 1753*	*Gnavelle annuelle*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	123568	*Silene nutans L., 1753*	*Silène nutans, Silène penché*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	124264	*Sonchus palustris L., 1753*	*Laiteron des marais*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	124517	*Spergula morisonii Boreau, 1847*	*Spargoute printanière, Spergule de Morison, Espargoutte de printemps*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	125023	*Stellaria pallida (Dumort.) Piré, 1863*	*Mouron pâle, Stellaire pâle, Stellaire sans pétales*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	125831	*Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812*	*Téesdalie à tige nue*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	125976	*Teucrium botrys L., 1753*	*Germandrée botryde*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	126124	*Thalictrum flavum L., 1753*	*Pigamon jaune, Pigamon noircissant*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128394	*Valeriana dioica L., 1753*	*Valériane dioïque*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	129000	*Veronica scutellata L., 1753*	*Véronique à écus, Véronique à écusson*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	129034	*Veronica verna L., 1753*	*Véronique pritanière, Véronique du printemps*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	129207	*Vicia lathyroides L., 1753*	*Vesce printannière, Vesce fausse Gesse*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	129482	*Vincetoxicum officinale Moench, 1794*	*Dompte-venin*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	129529	*Viola canina L., 1753*	*Violette des chiens*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	130599	*Zannichellia palustris L., 1753*	*Zannichellie des marais, Alguette*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
Ptéridophytes	86101	*Blechnum spicant (L.) Roth, 1794*		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	111815	*Osmunda regalis L., 1753*	*Osmonde royale, Fougère fleurie*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
	126276	*Thelypteris palustris Schott, 1834*	*Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages*	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : ECOSPHERE				
Reptiles	77955	*Coronella austriaca Laurenti, 1768*	*Coronelle lisse*	Reproduction indéterminée	Informateur : VIGNON V., comm. pers.				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	*Lézard des murailles*	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	78141	*Vipera berus (Linnaeus, 1758)*	*Vipère péliade*	Reproduction indéterminée	Bibliographie : ECOSPHERE				

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	61510	*Apodemus sylvaticus (Linnaeus, 1758)*	*Mulot sylvestre*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61057	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	*Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61290	*Clethrionomys glareolus (Schreber, 1780)*	*Campagnol roussâtre*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60205	*Crocidura russula (Hermann, 1780)*	*Crocidure musette*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61618	*Eliomys quercinus (Linnaeus, 1766)*	*Lérot*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60015	*Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758*	*Hérisson d'Europe*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61675	*Lepus capensis auct.*	*Lièvre d'Europe*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60636	*Meles meles (Linnaeus, 1758)*	*Blaireau européen*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	61357	*Microtus agrestis (Linnaeus, 1761)*	*Campagnol agreste*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61379	*Microtus arvalis (Pallas, 1778)*	*Campagnol des champs*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61568	*Mus musculus Linnaeus, 1758*	*Souris grise, Souris domestique*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60686	*Mustela erminea Linnaeus, 1758*	*Hermine*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60716	*Mustela nivalis Linnaeus, 1766*	*Belette d'Europe*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60731	*Mustela putorius Linnaeus, 1758*	*Putois d'Europe, Furet*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61448	*Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)*	*Rat musqué*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61714	*Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)*	*Lapin de garenne*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60479	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	*Pipistrelle commune*	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)				
	61585	*Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)*		Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61153	*Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758*	*Écureuil roux*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60102	*Sorex coronatus Millet, 1828*	*Musaraigne couronnée*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60038	*Sorex minutus Linnaeus, 1766*	*Musaraigne pygmée*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60981	*Sus scrofa Linnaeus, 1758*	*Sanglier*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60249	*Talpa europaea Linnaeus, 1758*	*Taupe d'Europe*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	60585	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	*Renard roux*	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
Oiseaux	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Passage, migration	Bibliographie : BONNEL J.P.				1905

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Insectes	10502	*Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
Mammifères	60015	*Erinaceus europaeus Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60468	*Nyctalus noctula (Schreber, 1774)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60479	*Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	60585	*Vulpes vulpes (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60636	*Meles meles (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60658	*Martes martes (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60686	*Mustela erminea Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60716	*Mustela nivalis Linnaeus, 1766*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60731	*Mustela putorius Linnaeus, 1758*	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	60981	*Sus scrofa Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61000	*Cervus elaphus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61057	*Capreolus capreolus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61153	*Sciurus vulgaris Linnaeus, 1758*	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	61448	*Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
	61585	*Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)*	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain *(lien)*
	61714	*Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)*	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
Oiseaux	1958	*Anas crecca Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	1991	*Aythya ferina (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2506	*Ardea cinerea Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2559	*Scolopax rusticola Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	2679	*Falco subbuteo Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3036	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3187	*Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3540	*Caprimulgus europaeus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3571	*Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3608	*Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3619	*Dendrocopos medius (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	3784	*Certhia familiaris Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4040	*Phoenicurus phoenicurus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4151	*Cettia cetti (Temminck, 1820)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4172	*Locustella luscinioides (Savi, 1824)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4269	*Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4330	*Ficedula hypoleuca (Pallas, 1764)*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	4659	*Emberiza cirlus Linnaeus, 1758*	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Reptiles	77756	*Podarcis muralis (Laurenti, 1768)*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	77955	*Coronella austriaca Laurenti, 1768*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
	78141	*Vipera berus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	95240	*Doronicum plantagineum L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	119698	*Ruscus aculeatus L., 1753*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
Bryidae	6728	*Sphagnum capillifolium (Ehrh.) Hedw.*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	6747	*Sphagnum fimbriatum Wilson*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	6769	*Sphagnum palustre L.*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
	6794	*Sphagnum subsecundum Nees*	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*
Ptéridophytes	111815	*Osmunda regalis L., 1753*	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
1958 Anas crecca Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
1991 Aythya ferina (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
2506 Ardea cinerea Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
2679 Falco subbuteo Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
3036 Rallus aquaticus Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
3187 Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BONNEL J.P.

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3571 Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
3608 Dryocopus martius (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
4832 Rhabdoweisia fugax (Hedw.) Bruch & Schimp.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
4958 Aulacomnium palustre (Hedw.) Schwägr.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
6251 Aneura pinguis (L.) Dumort.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
6308 Barbilophozia attenuata (Mart.) Loeske		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
6728 Sphagnum capillifolium (Ehrh.) Hedw.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
6747 Sphagnum fimbriatum Wilson		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
6769 Sphagnum palustre L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
6794 Sphagnum subsecundum Nees		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
80417 Agrimonia procera Wallr., 1840		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
81856 Althaea officinalis L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
83165 Aphanes inexspectata Lippert, 1984		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
87862 Capsella rubella Reut., 1854		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
88349 Carex arenaria L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
88742 Carex ovalis Gooden., 1794		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
92614 Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
92806 Crassula tillaea Lest.-Garl., 1903		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
93840 Cynoglossum officinale L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
94402 Danthonia decumbens (L.) DC., 1805		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
98868 Fragaria viridis Weston, 1771		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
103142 Hydrocotyle vulgaris L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
106451 Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
107115 Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
108477 Mibora minima (L.) Desv., 1818		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
111419 Ornithopus perpusillus L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
114136 Poa bulbosa L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
115407 Potentilla argentea L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
119780 Sagina apetala Ard., 1763		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
119812 Sagina nodosa (L.) Fenzl, 1833		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
121823 Scleranthus annuus L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
124264 Sonchus palustris L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
124517 Spergula morisonii Boreau, 1847		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
125023 Stellaria pallida (Dumort.) Piré, 1863		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
125831 Teesdalia nudicaulis (L.) R.Br., 1812		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
126124 Thalictrum flavum L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
129034 Veronica verna L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
129207 Vicia lathyroides L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE
129529 Viola canina L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie ECOSPHERE

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	ASSOCIATION DES ENTOMOLOGISTES DE PICARDIE	1998	Inventaire ZNIEFF deuxième génération. Liste commentée des Lépidoptères.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B	1988	Inventaire des sites écologiques du sud du département de l'Oise. DRAE Picardie. Doc. non pag.
	BARDET O, BAWEDIN, V., COMMECY X., GAVORY L	1996	Synthèse des observations ornithologiques de 1989 en Picardie. L'Avocette, 20 (3-4) : 35-59.
	BARDET O., GAVORY L., SPINELLI F. (coord.) , NOEL F.	1998	Atlas préliminaire des amphibiens et Reptiles de Picardie (1990-1998). Picardie Nature, SERENAS.
	BOCQUILLON J.C.	1991	Un hôte peu sympathique des forêts picardes : la Lucilia bufonivora Moniez. L'Entomologiste Picard. Bull. A.D.E.P. : 37-38.
	BOCQUILLON J.C.	1992	Le viaduc de Commelle : un biotope exceptionnel à réhabiliter. L'Entomologiste Picard. Bull. A.D.E.P. : 4-6.
	BOCQUILLON J.C.	1994	Quelques captures intéressantes en Forêt de Chantilly : Exocentrus adspersus Muls. et Gasterocercus depressirostris F. (Coléoptères Cerambycidae et Curculionidae). - L'Entomo. Pic.
	BONNEL J.P.	1988	Actualités ornithologiques. 9 avril - 4 juin 1988. - Bull. Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise : 1-4.
	BOULLET V.	1990	Etude des ZNIEFF de l'Oise. CREPIS. DIREN Picardie.
	C.P.I.E. DE L'OISE	1998	Atlas des mammifères sauvages de l'Oise. Conseil Général de l'Oise. Conseil Régional de Picardie. 122 p.
	DUBIE S. (coord.) DURIEUX.B., FRANÇOIS R., SPINELLI F.	1997	Inventaire des chiroptères de Picardie. Statut et cartographie des espèces : pré-atlas. Coord° Mammal. Nord Frce, Grpe Chiro. Pic. 56 p.
	ECOSPHERE	1998	Parc Naturel Régional des 3 Forêts : schéma des espaces naturels et des paysages : fiches descriptives des sites proposés, volet espaces naturels. Doc. provisoire. 220 p.
	EDELSTEIN S., LARERE P.	1990	En Forêt de Coye (60), excursion botanique du 11 juin 1989 organisée conjointement avec l'ABMARS. Bull. Soc. Lin. Nord-Pic., t.8.
	FRANÇOIS R.	1998	La mortalité des amphibiens sur les routes de l'Oise. Bilan de l'opération "Fréquence Grenouille" 1996-1997. Le Pic mar, Bull. GEOR 60, n°3 : 24-31.
	GAVORY L. (coord.)	1995	Oiseaux nicheurs menacés de Picardie. Centrale Ornithologique Picarde / Picardie Nature. Conseil régional Picardie, DIREN Picardie. 60 p.
	GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE	1997	Observations ornithologiques du département de l'Oise. Bulletins internes.
	LARERE P.	1991	La flore de la forêt de Coye et des étangs de Comelle. Commune de Coye la forêt. Conseil général de l'Oise. 46 p.
	LEVEQUE A.	1997	Observation d'un Heteropterus morpheus en lisière de forêt d'Halatte. L'Entomologiste Picard. Bull. ADEP. : 26-27.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	MERIAUX J.	1988	Parc Astérix (Plailly-Oise). Rejets des eaux pluviales vers la Thève. Etat initial du site : la Thève et les milieux aquatiques en liaison. A.M.B.E. , S.F.E.R.G.
	PICARDIE NATURE (CENTRALE ORNITHOLOGIQUE PICARDE)	1997	Observations ornithologiques. L'Avocette.
	POITOU A.	1988	Excursion du 17 mai 1987 en Forêt d'Halatte (Oise). Bull.Soc. Linn. Nord-Pic. 1988 : 89-96
	ROCAMORA G.	1993	Les ZICO en France. LPO, Birdlife International. Ministère de l'Environnement. 339 p.
Informateur	BOULLET V., comm. pers.		
	C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)		
	FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	FRANÇOIS R. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)		
	FRANÇOIS R., DUBIE S. (Coordination Mammalogique du Nord de la France), CREPIN C. (CPIE de l'Oise)		
	FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)		
	HAUGUEL J.-C., comm. pers.		
	LARERE P., POITOU A., comm. pers.		
	VIGNON V., comm. pers.		

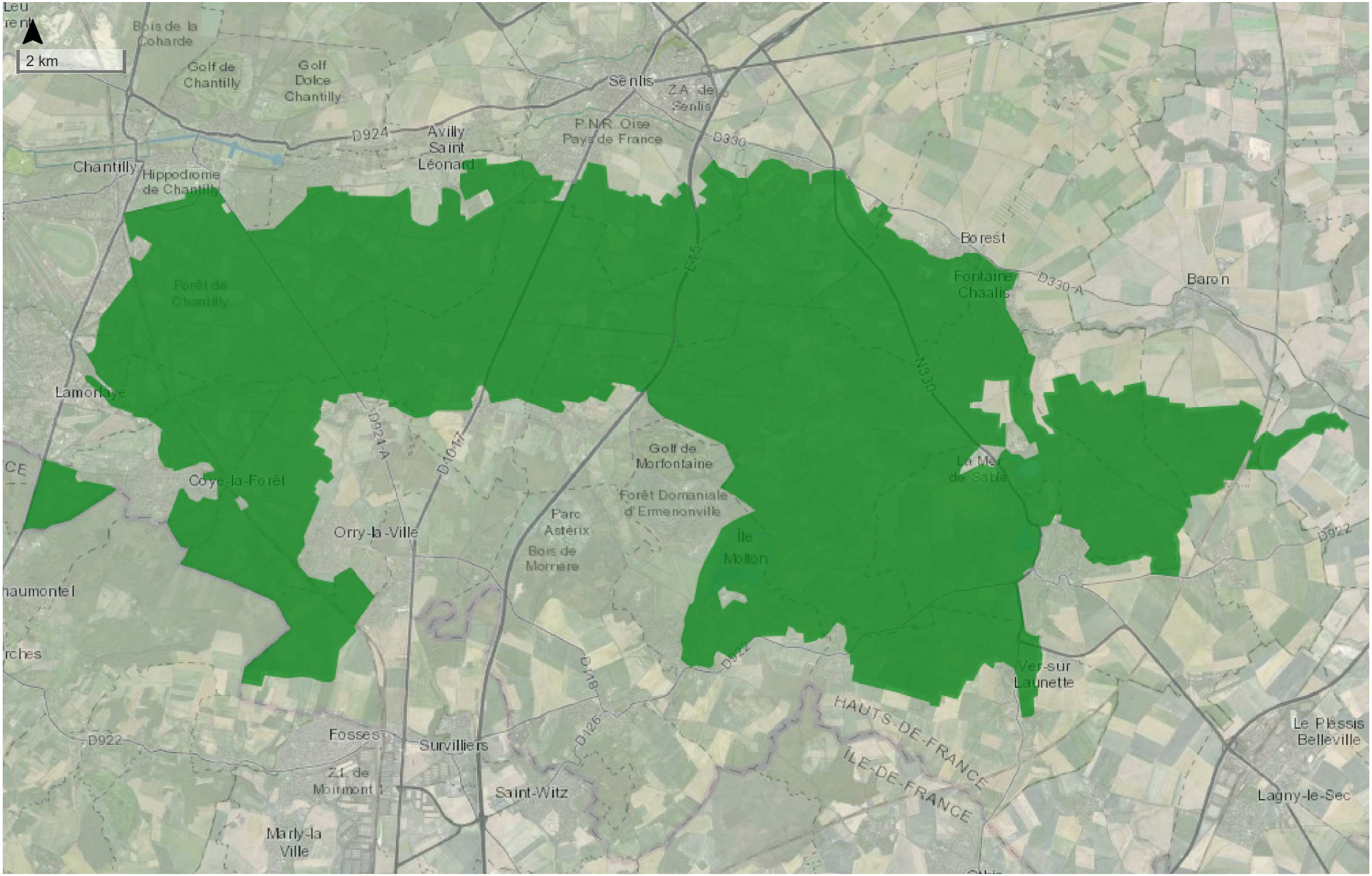

Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, data.gouv.fr

ZICO : Zones importantes pour la conservation des oiseaux

ZICO : ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX

MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI *PE 09*

Communes (49) :

APREMONT ; AUGER-SAINT-VINCENT ; AUMONT-EN-HALATTE ; AVILLY-SAINT-LEONARD ; BARGNY ; BARON ; BEAUREPAIRE ; BETZ ; BOISSY-FRESNOY ; BORAN-SUR-OISE ; BOREST ; CHAMANT ; CHANTILLY ; LA CHAPELLE-EN-SERVAL ; COURTEUIL ; COYE-LA-FORET ; CREIL ; ERMENONVILLE ; FLEURINES ; FONTAINE-CHAALIS ; FRESNOY-LE-LUAT ; GOUVIEUX ; LAMORLAYE ; LEVIGNEN ; MONTAGNY-SAINTE-FELICITE ; MONT-L'EVEQUE ; MONTLOGNON ; MORTEFONTAINE ; NANTEUIL-LE-HAUDOUIN ; OGNON ; ORMOY-VILLERS ; ORRY-LA-VILLE ; PEROY-LES-GOMBRIES ; PLAILLY ; PONTARME ; PONTPOINT ; PONT-SAINTE-MAXENCE ; ROBERVAL ; ROSIERES ; ROUVILLE ; SAINT-MAXIMIN ; SENLIS ; THIERS-SUR-THEVE ; VER-SUR-LAUNETTE ; VERNEUIL-EN-HALATTE ; VERSIGNY ; VILLENEUVE-SUR-VERBERIE ; VILLERS-SAINT-FRAMBOURG ; VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Localisation des ZICO de Picardie

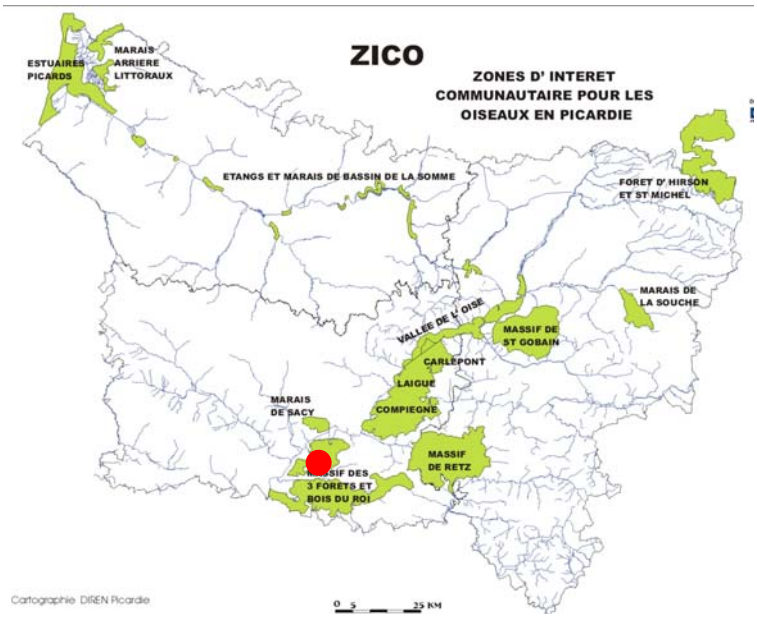

Superficie : 32 200 ha

7 613 ha de forêts domaniales

5 970 ha appartenant à l'Institut de France (Chantilly et Chaalis)

300 ha (environ) de terrains militaires

DESCRIPTION DU SITE

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise. Les chênes, charmes et hêtres dominent les peuplements, traités en futaies pour la plus grande partie. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Age (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au cœur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des plantations de résineux ont été effectuées par place. Les châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

Les tempêtes des années 80 et 90 ont mis à mal certains secteurs de la forêt d'Halatte, notamment dans les hêtraies du nord et créer des clairières résultant des chablis.

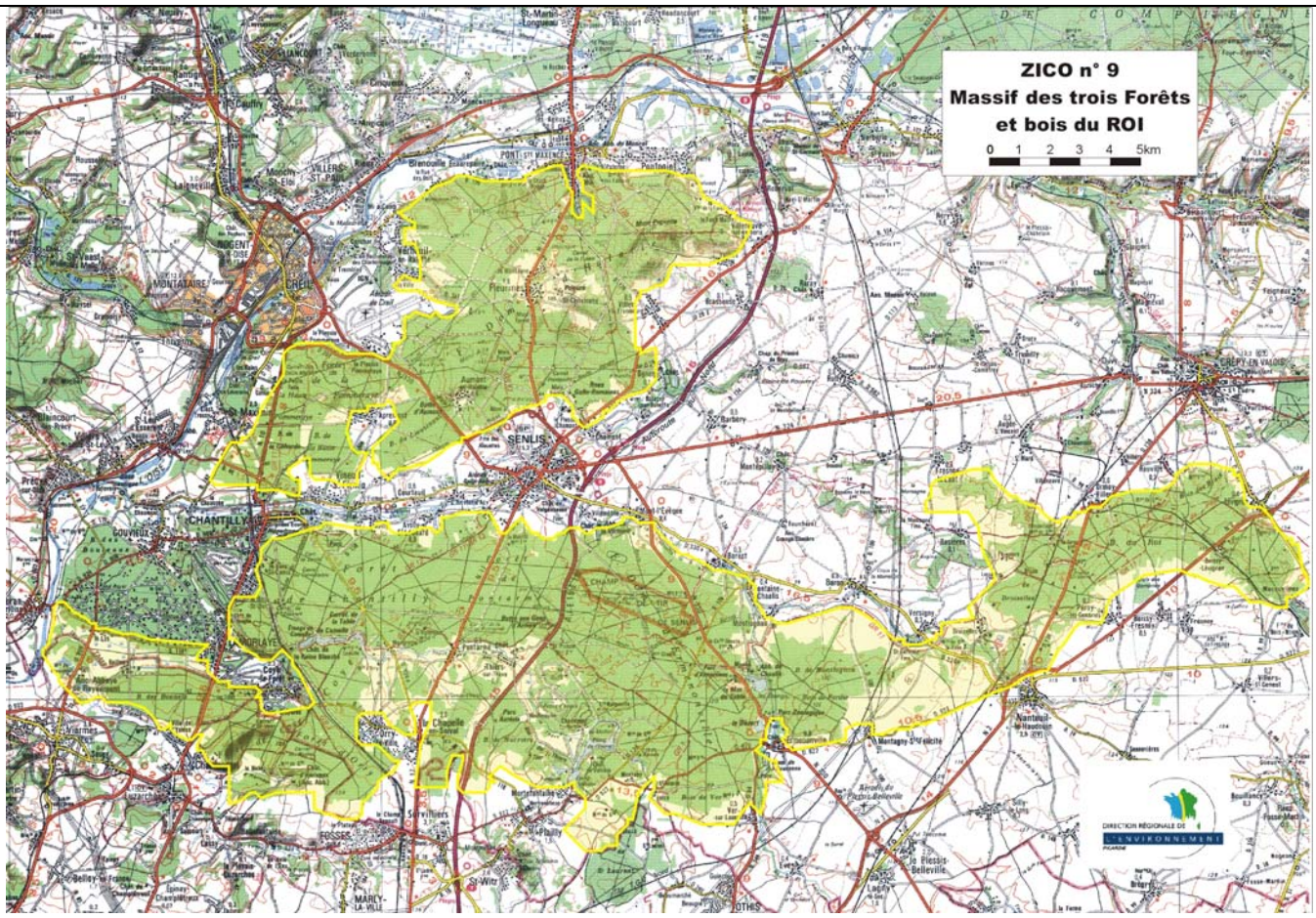

Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Espèces	**N**icheur	**M**igrateur	**H**ivernant
Blongios nain	X		
Cigogne blanche		X	
Bondrée apivore	X		
Milan noir		X	
Busard Saint-Martin	X		X
Balbuzard pêcheur		X	
Faucon émerillon		X	
Grue cendrée		X	
Engoulevent d'Europe	X		
Martin pêcheur d'Europe	X		X
Pic noir	X		
Pic mar	**X**		
Alouette lulu	X		
Pie-grièche écorcheur	X		

Pic mar (photo Daniel Mure, ONF)

FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU SITE

L'absence d'entretien des pelouses et landes à bruyères relictuelles entraîne une fermeture progressive du milieu par boisement spontané, très peu contenue par l'action des trop rares lapins et grands mammifères. Il s'ensuit une banalisation biologique, cynégétique et paysagère de ces anciens espaces ouverts originaux. Des coupes circonstanciées des buissons envahissants, en dehors de la saison de reproduction., permettraient d'enrayer cette dégradation.

Dans le massif boisé, il importe d'assurer la conservation des clairières, des futaies claires où peuvent subsister des petites landes à bruyères ainsi que les vieux arbres sénescents ou morts afin d'optimiser la biodiversité faunistique et floristique inféodée à ce type de milieu.

Forêt d'Halatte

CORRIDORS ECOLOGIQUES

Direction Régionale de l'Environnement
PICARDIE

Corridors écologiques potentiels de Picardie

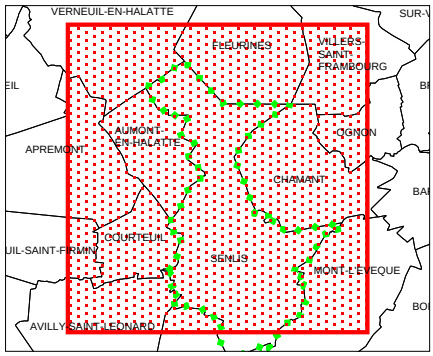

Commune : SENLIS (H1L1)

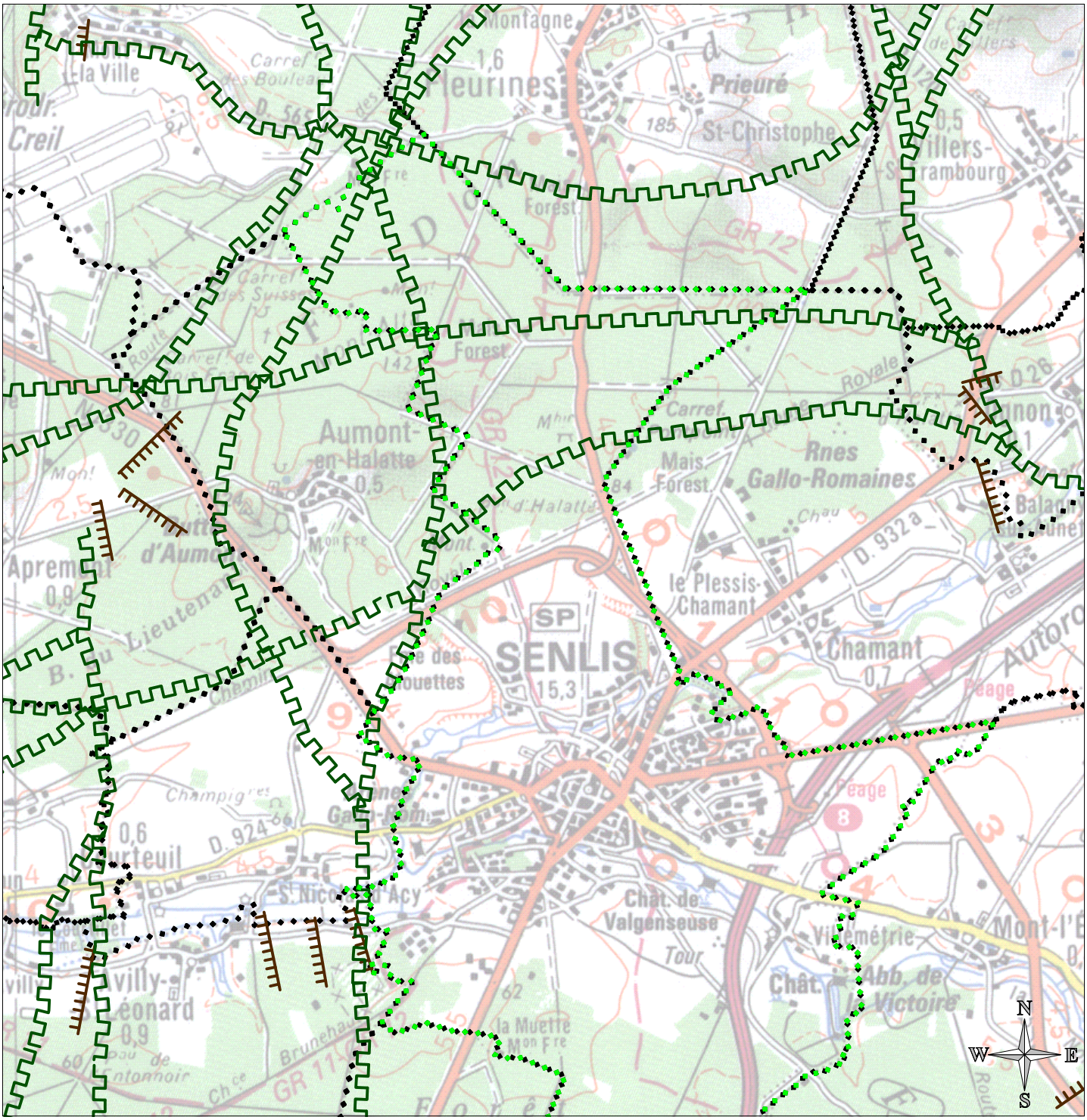

communes
commune sélectionnée

Type de corridor :

- alluvial
- intra ou inter bas-marais alcalin
- batraciens
- cordons galets
- intra ou inter dunes
- intra ou inter falaises
- intra ou inter forestier
- intra ou inter landes
- inter mares
- intra ou inter marais tourbeux
- intra ou inter mollières
- intra ou inter pelouses calcicoles
- intra ou inter pelouses calcaro-sabulicoles
- intra ou inter pelouses sur craie
- intra ou inter prairies humides
- intra ou inter tourbières alcalines

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie
Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs" financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente pas la largeur réelle du corridor qui peut être très variable.
Cet inventaire n'est pas exhaustif.
Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07

BDCARTO® ©IGN - PARIS - 1999
SCAN100® ©IGN - Paris - 1999
Autorisation n°90-9068
Convention MATE/IGN 41/99
http://www.ign.fr

ESPACE NATUREL SENSIBLE

GENS05	Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly		☑ ID

Surface : 12397
Altitude :
Entité paysagère :
VALOIS MULTIEN.
Canton(s) concerné(s):
Chantilly, Nanteuil-Le-Haudouin, Senlis.
Commune(s) concernée(s) :
AVILLY-SAINT-LEONARD, BARON, BOREST, CHANTILLY, COYE-LA-FORET, ERMENONVILLE, FONTAINE-CHAALIS, LA CHAPELLE-EN-SERVAL, LAMORLAYE, MONTAGNY-SAINTE-FELICITE, MONT-L'EVEQUE,

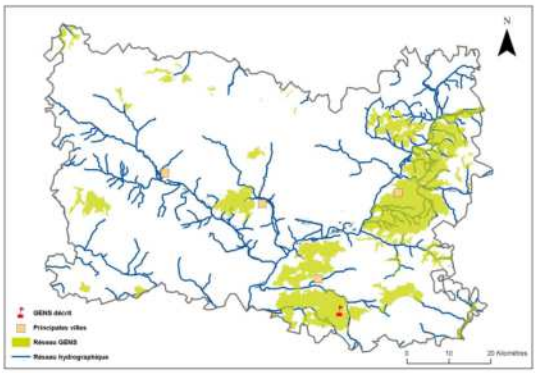

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, Parc Naturel Régional, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

Valeur patrimoniale

- ○ Intérêt pour la Faune
- ○ Intérêt pour la Flore
- ○ Intérêt pour les Milieux naturels
- ○ Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise, à cheval sur la bordure sud-occidentale du plateau du Valois et sur le Pays de France.
Ce plateau massif est constitué par la plate-forme du calcaire lutétien, que surplombent plusieurs buttes sableuses résiduelles (Butte aux gens d'armes...).

RZalisation Biotope © 2007

Délimitation de l'ENS	Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly

Délimitation du GENS

0 2 570 5 140 m

N
W E
S

Réalisation Biotope - 200

oise

Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Plusieurs habitats remarquables, rares et menacés en Europe, sont inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne :
la chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Fagetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-charmaie à Jacinthe du Hyacinthoido non-scriptae-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional à Tilia cordata) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la hêtraie calcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional) ; la frênaie à Laîche espacée du Carici remotae-Fraxinetum excelsioris ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'Aegopodion podagrariae et de l'Alliarion petiolatae ; les groupements herbacés sur sables (Thero-Airion, Violion caninae) ; les landes à Ericacées (Calluno-Ericion cinerae) ; les pelouses calcicoles du Festuco lemanii-Anthyllidetum vulnerariae, les lisières calcicoles du Geranion sanguinei…

Espèces végétales remarquables

La Mauve alcée (Malva alcea) ; Callune (Calluna vulgaris (L.) Hull var. hirsuta) ; Filipendule (Filipendula vulgaris) ; Pulmonaire à longues feuilles (Pulmonaria longifolia) ; Violette des chiens (Viola canina) ; Luzule à nombreuses fleurs (Luzula multiflora (Ehrh.) Lej. subsp. Congesta) ; Bruyère à quatre angles (Erica tetralix) ; Mibora naine (Mibora minima) ; Racomitrium lanuginosum ; Ptilidium pulcherinum

Espèces animales remarquables

la Fiancée (Catocala sponsa) ; le Lézard des murailles (Podarcis muralis) ; Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) ; le Crible (Coscinia cribraria) ; Ecaille fermière (Arctia villica) ; l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) ; le Miroir (Heteropterus morpheus) ; Decticelle des bruyères (Metrioptera brachyptera) ; Perconia strigillaria ; la Noctuelle de la myrtille (Anarta myrtilli)
Espèces inscrites à la DirectiveOiseaux :
>> Oiseaux : Alouette lulu (Lullula arborea) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) - Etape migratoire ; Blongios nain (Ixobrychus minutus) - Reproduction ; Bondrée apivore (Pernis apivorus) - Reproduction ; Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) - Reproduction. Hivernage ; Cigogne blanche (Ciconia ciconia) - Etape migratoire ; Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) - Reproduction ; Grue cendrée (Grus grus) - Etape migratoire ; Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) - Reproduction ; Pic mar (Dendrocopos medius) - Reproduction ; Pic noir (Dryocopus martius) - Reproduction ; Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) - Reproduction.

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE

Réalisation Biotope - 2007

Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Des coupes circonstanciées sont souhaitables afin de conserver une héliophilie indispensable aux groupements calcicoles de grand intérêt patrimonial. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire d'éviter le reboisement des lisières et des trouées.
Les layons forestiers, souvent très riches sur les plans floristique, entomologique et batrachologique, gagneraient à être gérés en conservant les actuelles micro-topographies (ornières, dépressions humides...) et par le biais d'une fauche exportatrice. De même que le creusement de nouvelles mares permettrait d'augmenter la biodiversité tant animale que végétale au sein des systèmes dunaires sableux particulièrement secs.

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

VMU22	Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois		☑ ID

Surface : 280
Altitude :
Entité paysagère :
VALOIS MULTIEN.
Canton(s) concerné(s):
SENLIS.
Commune(s) concernée(s) :
LA CHAPELLE-EN-SERVAL, PLAILLY, PONTARME.

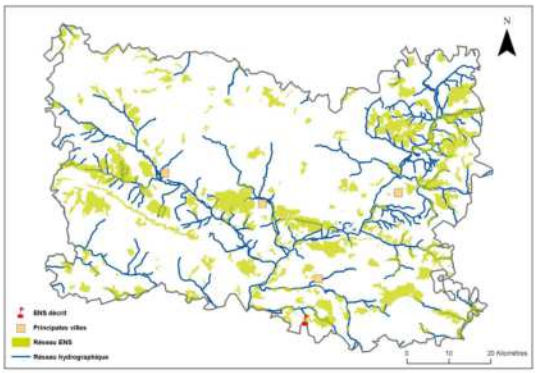

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- (•) Intérêt pour la Faune
- ( ) Intérêt pour la Flore
- (•) Intérêt pour les Milieux naturels
- ( ) Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts via la contractualisation
Accroître les connaissances sur le patrimoine naturel

Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Cet ENS constitue un grand complexe d'habitats forestiers, de prairies et d'étangs en réseaux.

Réalisation Biotope - 2007

Délimitation de l'ENS	Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois

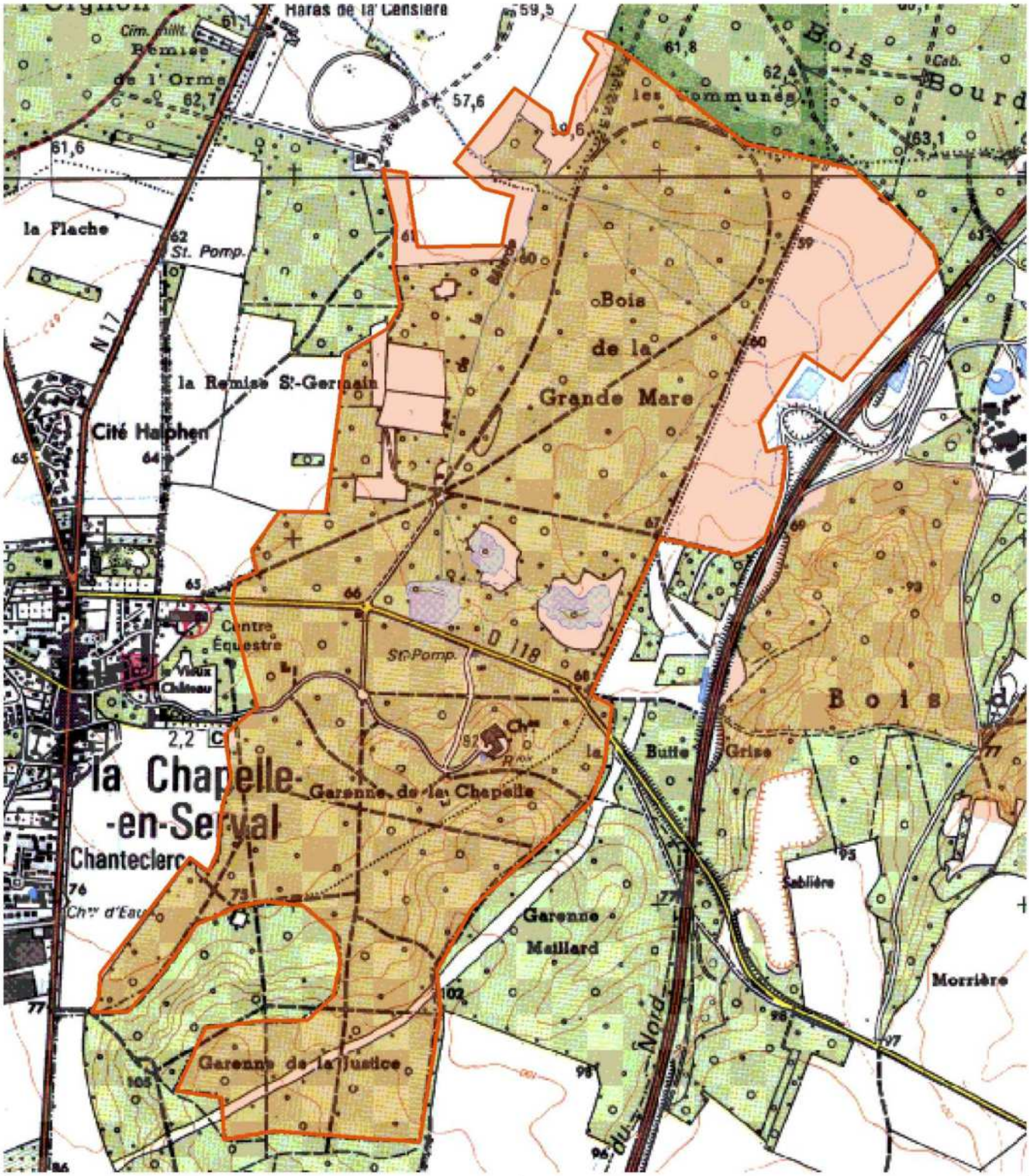

Délimitation de l'ENS

0 190 380 m

N S E W

Réalisation Biotope - 200

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Hêtraies, pelouses sèches et calcaires, prairies, tourbières basses alcalines.

Espèces végétales remarquables

Agrion de Mercure, Ecaille Chinée, Petit Rhinolophe

Espèces animales remarquables

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Non visité

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Présence de paysages originaux : chaos gréseux à bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes à Juniperaies, sables mobiles et dunes continentales.

DESCRIPTION SOCIALE

Réalisation Biotope - 2007

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion ONF, Gestion CSNP sur les prairies en partenariat avec éleveur, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique en partie par le CSNP (prairies et réseau hydraulique)
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions du CSNP, de l'ONF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Réalisation Biotope - 2007

VMU26	Sud-Est de la forêt de Chantilly		ID

Surface : 86
Altitude :
Entité paysagère :
VALOIS MULTIEN.
Canton(s) concerné(s):
SENLIS.
Commune(s) concernée(s) :
PONTARME, THIERS-SUR-THEVE.

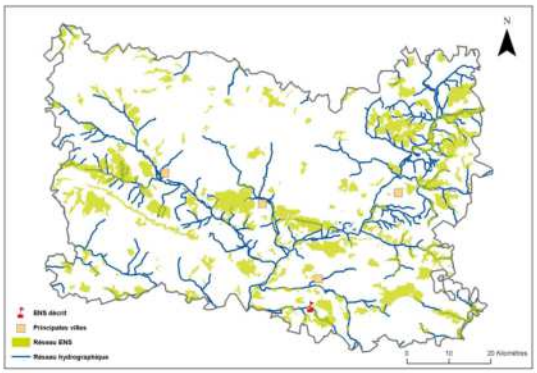

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014323.

Valeur patrimoniale

- (●) Intérêt pour la Faune
- ( ) Intérêt pour la Flore
- ( ) Intérêt pour les Milieux naturels
- ( ) Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Intégration intérêt écologique des habitats forestiers et associés (lisières thermophiles) à la gestion forestière

Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Réalisation Biotope - 2007

Délimitation de l'ENS	Sud-Est de la forêt de Chantilly

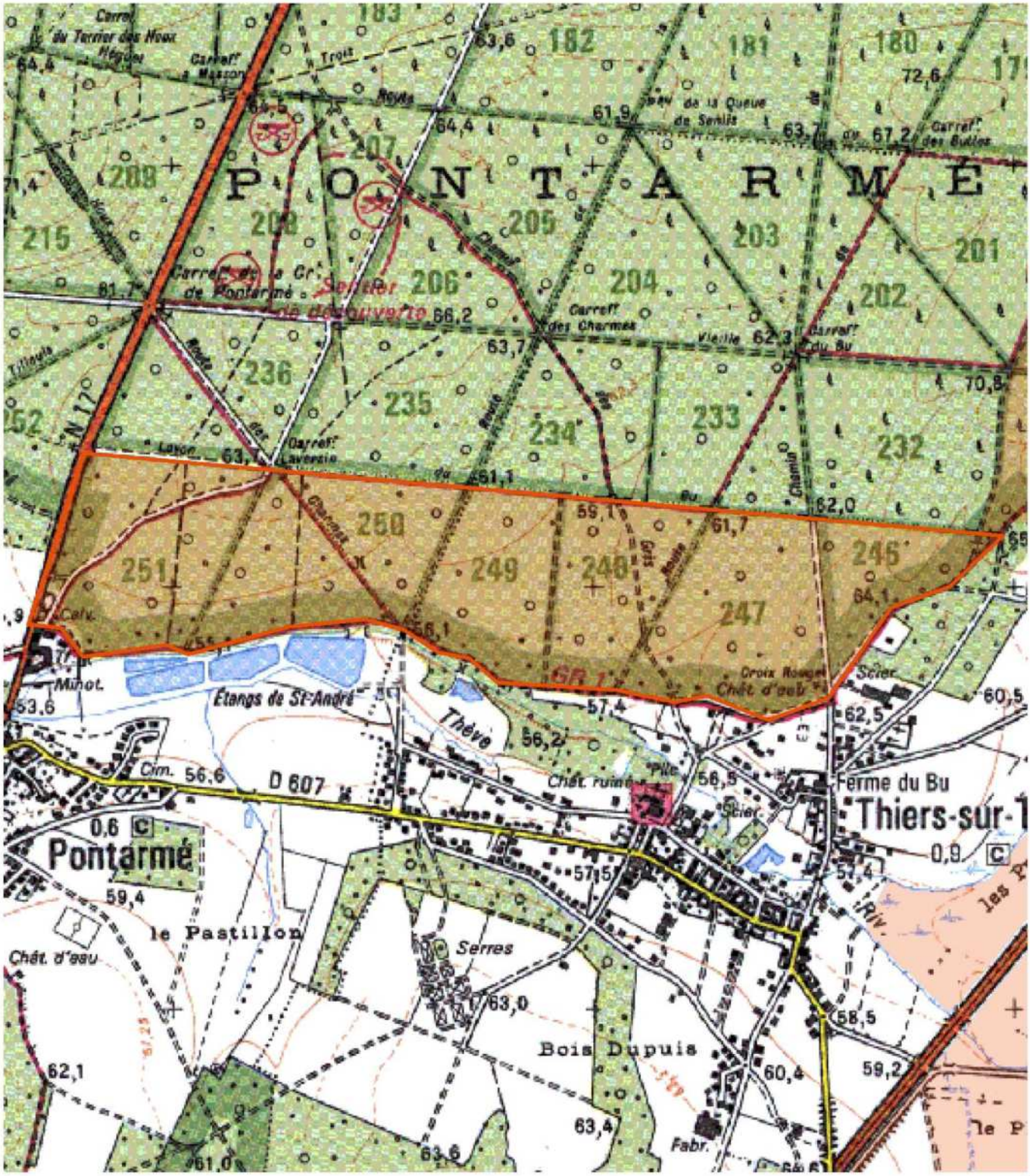
PONTARMÉ
Étangs de St-André
Thève
D 607
Pontarmé
le Pastillon
Serres
Bois Dupuis
Ferme du Bu
Thiers-sur-T
GR 1
Sentier de découverte
Carrefr des Charmes
Carrefr Laversin
Carrefr du Bu
Carrefr des Bulles
Chât. d'eau
Chât. ruiné
Croix Rouge
Fabr.
Scier.
Cim.
Minot.
Calv.
Pile
Riv.
N 17
Chemin
Route
Voie
Sentier
Vieille
Tilleuls
Layon
Carrefr de la Cr. de Pontarmé
Carrefr du Terrier des Noux Hégoux
Carrefr à Maisons
Trois
Royale
Eau de la Queue de Senlis
Carrefr des Bulles
Carrefr Laversin
Carrefr des Charmes
Carrefr du Bu
Carrefr de la Cr. de Pontarmé
Chât. d'eau
Chât. ruiné
Croix Rouge
Chât. d'eau
Scier.
Scier.
Fabr.
Riv.
Pile
Cim.
Minot.
Calv.
Chemin
Route
Voie
Sentier
Vieille
Tilleuls
Layon
Carrefr de la Cr. de Pontarmé
Carrefr du Terrier des Noux Hégoux
Carrefr à Maisons
Trois
Royale
Eau de la Queue de Senlis
Carrefr des Bulles
Carrefr Laversin
Carrefr des Charmes
Carrefr du Bu

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Chênaies charmaies neutro-calcicoles; bois marécageux d'aulnes et saules; ourlets forestiers thermophiles

Espèces végétales remarquables

Géranium sanguineum, Hypericum montanum; Lotus maritimus; Melica nutans; Pulmonaria longifolia; Thelypteris palustris

Espèces animales remarquables

Pic mar, Rougequeue à front blanc

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE

Réalisation Biotope - 2007

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Intégration intérêt écologique des habitats forestiers et associés (lisières thermophiles) à la gestion forestière
- Mise en place d'îlots de sénescence, étagement des lisières externes et gestion différenciée des ourlets thermophiles
- Gestion ONF, favoriser le soutien des actions du PNR
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions de l'ONF, D'IDF et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

VMU34	Forêt Domaniale d'Ermenonville		ID

Surface : 942
Altitude :
Entité paysagère :
VALOIS MULTIEN.
Canton(s) concerné(s):
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, SENLIS.
Commune(s) concernée(s) :
FONTAINE-CHAALIS, MONT-L'EVEQUE, PONTARME, SENLIS, THIERS-SUR-THEVE.

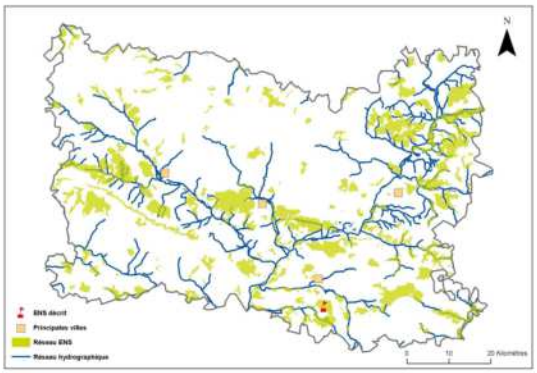

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, ZICO PE 09, ZNIEFF I n° 220014323.

Valeur patrimoniale

- (●) Intérêt pour la Faune
- (●) Intérêt pour la Flore
- (●) Intérêt pour les Milieux naturels
- ( ) Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Restauration et entretien de milieux landicoles et pelousaires

Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Réalisation Biotope - 2007

Délimitation de l'ENS	Forêt Domaniale d'Ermenonville

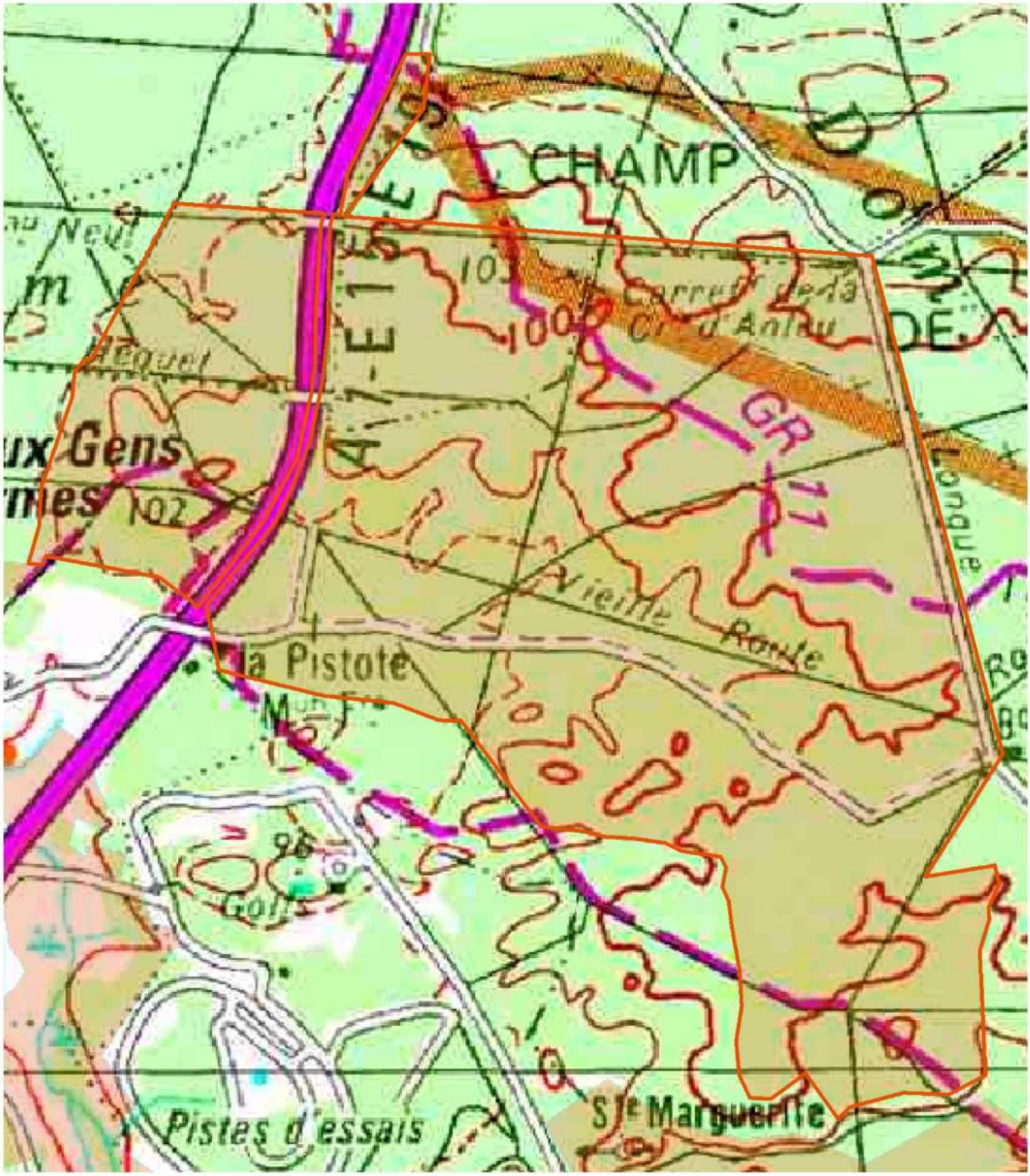

Délimitation de l'ENS

0 140 280 m

N
W
E
S

ENS 60 Forêt Domaniale d'Ermenonville
Mise à jour le 01/06/2002

Réalisation Biotope - 200

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Aigremoine odorante, Laîche des sables; Crassule mousse fleurie, Cynoglosse officinale, Bruyère cendrée, Cotonière naine, Sceau de salomon odorant, Potentille argentée, Teesdalie à tiges nues, Véronique printanière, Violette des chiens

Espèces animales remarquables

Pic mar, Pic noir, Gobemouche noir, Rouge queue à front blanc

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

Actions de gestion :
Eclaircie forte des peuplements de pins pour favoriser la présence de callune en sous-bois; extension des lisières le long des layons dans le cadre des coupes d'amélioration; non reboisement des landes ouvertes; maintien d'arbres morts et à cavités
Actions de contractualisation :
Entretien des landes et pelouses; augmentation de la surface en landes et pelouses; gestion différenciée des layons et de leurs abords (exportation des produits de coupe et fauche…); maîtrise de la fréquentation

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Réalisation Biotope - 2007

VMU28	Landes du Parc Astérix		☑ ID

Surface : 157
Altitude :
Entité paysagère :
VALOIS MULTIEN.
Canton(s) concerné(s):
SENLIS.
Commune(s) concernée(s) :
PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE.

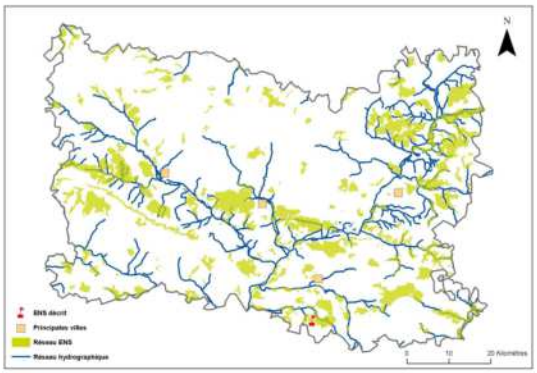

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, Site Inscrit Oise 40, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- ○ Intérêt pour la Faune
- ● Intérêt pour la Flore
- ○ Intérêt pour les Milieux naturels
- ○ Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site des Landes du Parc Astérix est reconnu depuis longtemps comme milieu d'intérêt. Scindé en deux périmètres disjoints et séparés par les attractions du Parc Astérix, il se présente sous la forme de landes sèches à Callune et de landes humides à Bruyère à 4 angles et Millepertuis des marais. Ce site est de tout premier ordre pour les landes du département de l'Oise. Il fait l'objet d'une convention de gestion et d'un plan de gestion par le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie.

Réalisation Biotope - 2007

Délimitation de l'ENS	Landes du Parc Astérix

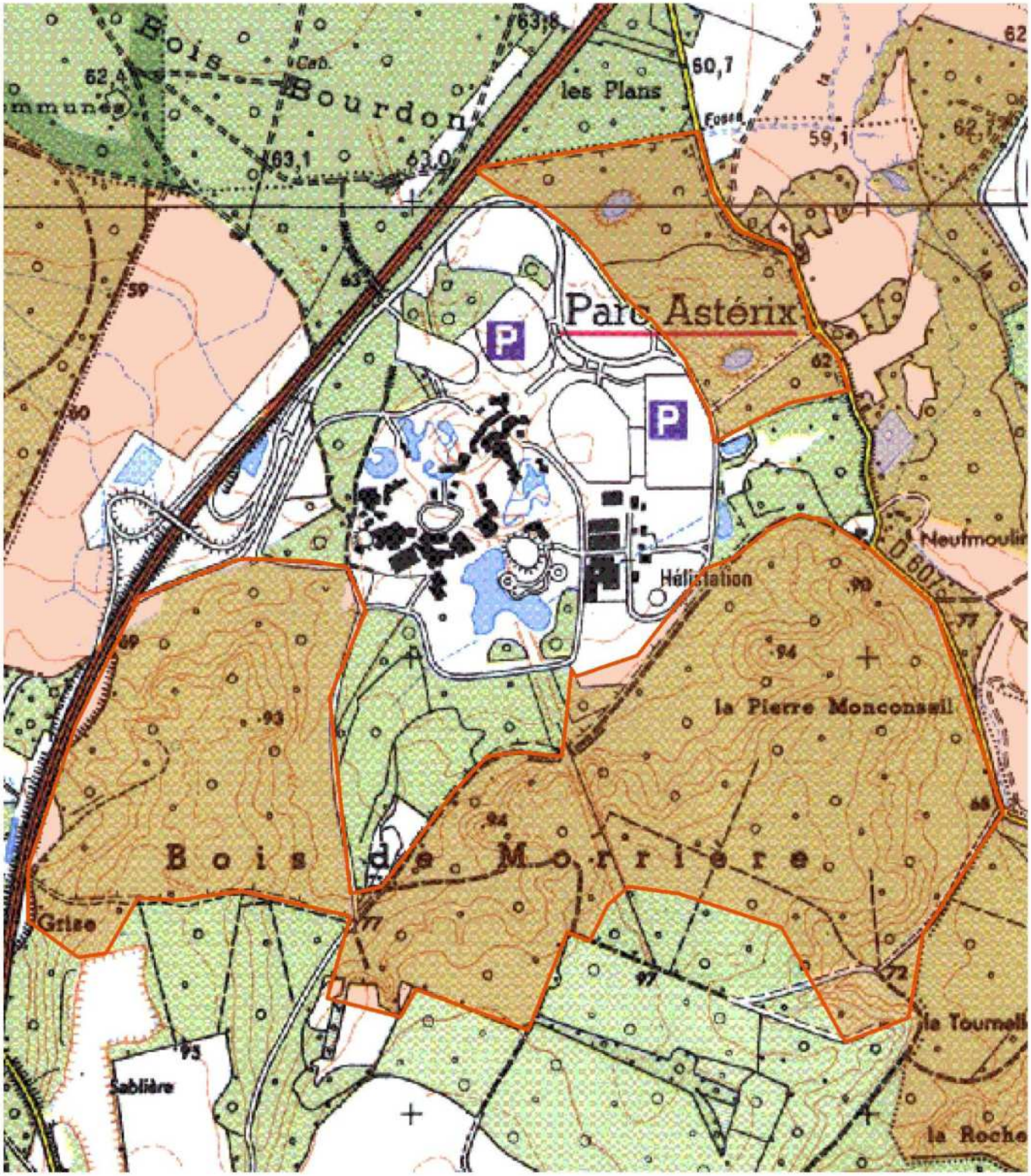

Délimitation de l'ENS

0 150 300 m

N W E S

Réalisation Biotope - 200

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Landes

Espèces végétales remarquables

Millepertuis des marais, Bruyère à quatre angles, Callune commune, Chêne sessile, Laîche noirâtre, Agrostis des chiens, Spirée filipendule, Pulmonaire à longues feuilles, Mauve alcée, Mibore naine, Callitriche à crochets, Vulpin roux, Véronque à écusson…

Espèces animales remarquables

L'Agrion de Mercure, le Leste sauvage, le Sympétrum noir, la Decticelle des bruyères, le Miroir…

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Le site occupe une surface encore importante de landes sèches et humides. Les milieux sont connectés entre eux au sein du site mais subissent l'emprise importante du Parc Astérix qui génère des coupures franches.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est franchement enclavé entre le Parc Astérix et l'Autoroute A1 mais reste connecté aus secteurs boisés alentour.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Le site héberge sans nul doute le cortège spécifique associé mais tend à perdre de l'intérêt par vieillissement de la lande, fermeture partielle du milieu ou colonisation par des fougères. Les landes humides sont également bien conservées et s'étirent sur une belle surface. Quelques dégradations sont constatées, comme une plantation de résineux et la présence d'une décharge verte à proximité. La zone fait l'objet d'un plan de gestion qui identifie les menaces et tente d'y remédier avec des résultats intéressants obtenus sur ces premières années de gestion.

DESCRIPTION PAYSAGERE

Le paysage est vallonné et aéré, ceci est dû à la faible densité des arbres. Quelques grandes clairières se dégagent et offrent localement des vues sur les émergences métalliques du parc Astérix. La diversité des coloris et des textures (la roche est localement apparente, les bruyères, les bouleaux) est importante et participe à la qualité. Néanmoins, l'environnement immédiat est altéré par les aménagements annexes au parc Astérix.

DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible du fait de la présence de Parc Astérix. La zone n'est accessible pour l'instant qu'aux clients de l'hôtel.

Réalisation Biotope - 2007

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Zone gérée

Principales activités aux alentours

Loisirs

Fréquentation

Faible. Valorisation déjà effective et difficile au vu de la localisation du site et des restrictions d'accès (Parc Astérix)

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

> Site géré par le CSNP : Le Bois de Morrière à Plailly (Code site : S60014) / Plan de gestion réalisé / Propriétaire : Privé
> Forêt privée : 1 Plan Simple de Gestion mis en place, couvrant 95% de la superficie.

Dégradation et menaces

Vieillissement de la lande, perte surfacique par emplacement des milieux, enclavement des milieux, plantations

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion CSNP, favoriser le soutien des actions du PNR
- suivi écologique par le CSNP
- Soutenir les actions du CSNP et du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

VMU32	Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre		☑ ID

Surface : 353
Altitude :
Entité paysagère :
VALOIS MULTIEN.
Canton(s) concerné(s):
SENLIS.
Commune(s) concernée(s) :
MORTEFONTAINE, PLAILLY, THIERS-SUR-THEVE.

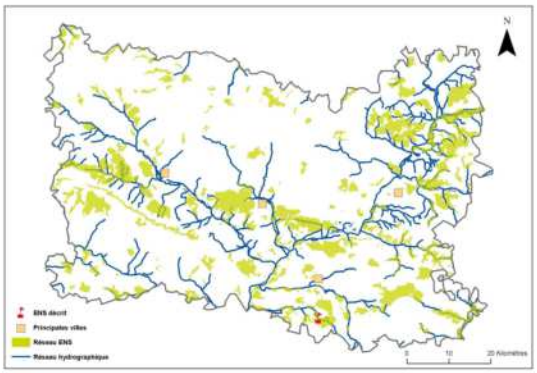

Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212005, Natura 2000 - ZSC : FR2200380, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, Site Classé Oise 60, Site Inscrit Oise 29, Site Inscrit Oise 40, ZICO PE 09, ZNIEFF I n°220014325.

Valeur patrimoniale

- ○ Intérêt pour la Faune
- ● Intérêt pour la Flore
- ● Intérêt pour les Milieux naturels
- ○ Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

Gestion des milieux ouverts
Valorisation du patrimoine naturel

Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Ce site comprend les prairies aux environs de Thiers-sur-Thève (Les Prés, Le Plat d'eau, etc.) et les bois adjacents qui s'inscrivent dans la continuité du massif forestier de Chantilly-Ermenonville.

Réalisation Biotope - 2007

Délimitation de l'ENS	Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre

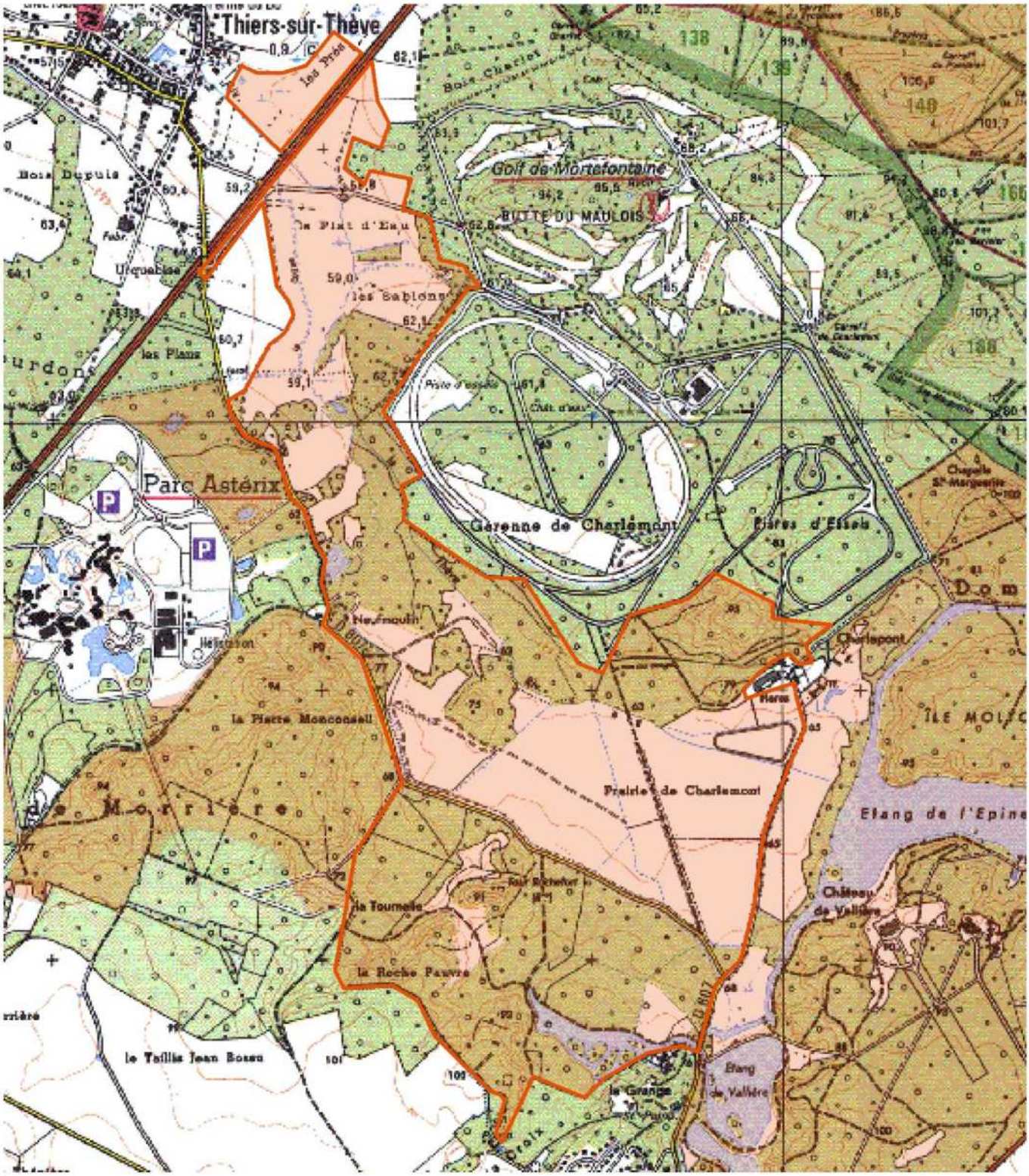

Délimitation de l'ENS

0 220 440 m

N W E S

ENS 60 Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre

Mise à jour le

Réalisation Biotope - 200

Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Chênaies-charmaies acidoclines ; groupements calcaro-sabulicoles ; landes à éricacées ; mares acides ; prairies para-tourbeuses

Espèces végétales remarquables

le Millepertuis des marais ; le Dactylorhize négligé ; le Dactylorhize fistuleux ; le Saule rampant ; la Bruyère à quatre angles ; le Mouron délicat ; l'Orchis grenouille ; la Laîche de maire ; la Laîche puce ; la Véronique en écu ; l'Armérie des sables ; la bruyère cendrée ; la Laîche de Reichenbach ; la Violette des chiens...

Espèces animales remarquables

Le Pic noir ; la Bondrée apivore ; le Martin-pêcheur ; l'Engoulevent d'Europe ; le Vanneau huppé ; le cerf élaphe ; la Vipère péliade ; le Lézarddes murailles ; le Triton ponctué ; l'Agrion de mercure ; le Sympétrum jaune d'or ; le Leste brun ; le Leste sauvage ; le Caloptéyrx vierge et le Cordulégastre annelé ; la Mante religieuse

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Non visité

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE

Non visité

DESCRIPTION SOCIALE

Réalisation Biotope - 2007

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Forêt privée sans Plan Simple de Gestion.

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

- Soutenir les interventions du CSNP (plan d'actions départemental Agrion de Mercure) du CRPF et du PNR + Syndicat de rivière
- Suivi écologique à définir entre différents acteurs possibles en fonction des objectifs
- Soutenir les actions du PNR
- Etudes sur la fonctionnalité et la restauration des corridors
- Etude sur la valorisation des produits de fauche et l'adaptation des prâtiques de pâturage
- Etude sur la qualité des eaux du Bassin versant de la Thève

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Réalisation Biotope - 2007

AUTRES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- *d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;*
- *d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.*

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✔ *d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.*
- ✔ *de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune,*
- ✔ *de procéder à un diagnostic sécurité routière,*
- ✔ *d'informer la population*
- ✔ *de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,*
- ✔ *programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.*

FICHE n° 4

LES RISQUES

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le site IDE de la Préfecture à l'adresse suivante : lien vers le site IDE de la Préfecture

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (lien vers prim.net) :

Inondations par remontées de nappe phréatique

date événement : 22/03/2001 au 25/03/2001
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/08/2001
paru au Journal Officiel du : 26/09/2001

Inondations et coulées de boue

date événement : 25/03/2001 au 25/03/2001
arrêté de catastrophe naturelle du : 27/04/2001
paru au Journal Officiel du : 28/04/2001

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Inondation

Directive inondations

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations »

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation

Sur notre territoire, l'Etat a repris les objectifs de cette directive dans la loi portant engagement national pour l'environnement (LENE) du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle II) et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette Directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (lien vers site Ministère Environnement, de l'Energie et de la Mer) fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 7 octobre 2014 par les ministres de l'Ecologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations
- réduire le coût des dommages
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Le plan de gestion du risque inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la directive inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (district hydrographique) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la directive inondations et en déclinaison de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes lien vers le site Ministère Environnement, de l'Energie et de la Mer – PGRI).

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau,

- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation,
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 plans de gestion des risques d'inondation français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la directive inondations.

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine Normandie a été approuvé le 7 décembre 2015 (arrêté du 7 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie), lien vers la DRIEE Ile de France. Les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culture et l'économie, sont :

Objectif 1 : réduire la vulnérabilité des territoires

Objectif 2 : agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

Objectif 3 : raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Objectif 4 : mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Miniers (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des cavités souterraines du département de l'Oise.

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses lien vers Géorisques_cavités souterraines et lien vers Géorisques_mouvements de terrain et lien vers la cartothèque du site de la préfecture.

Aucune cavité souterraine n'a été recensée sur la commune : fiche communale.

Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la commune : fiche communale.

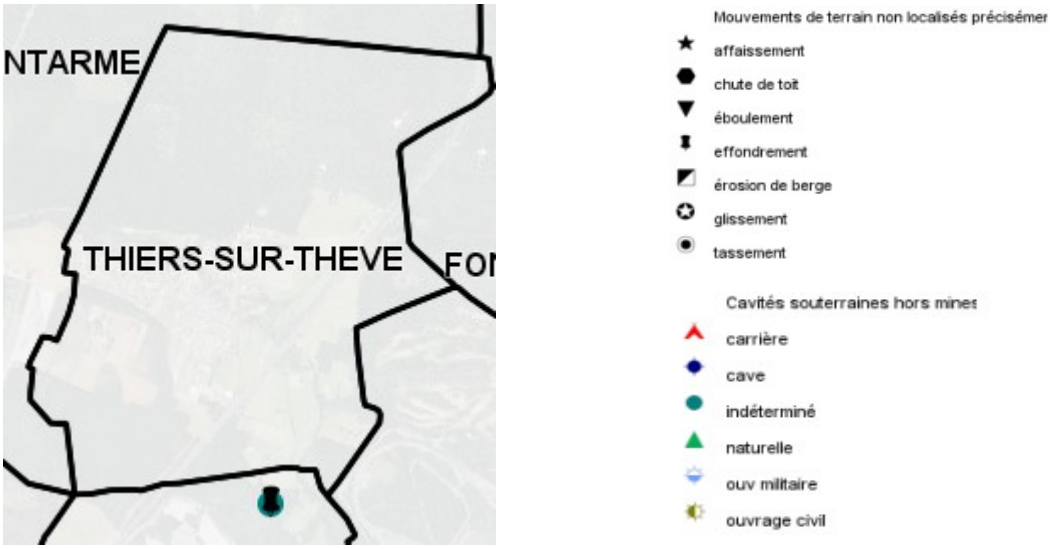

Coulées de boue et remontées de nappe

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (source Géoriques).

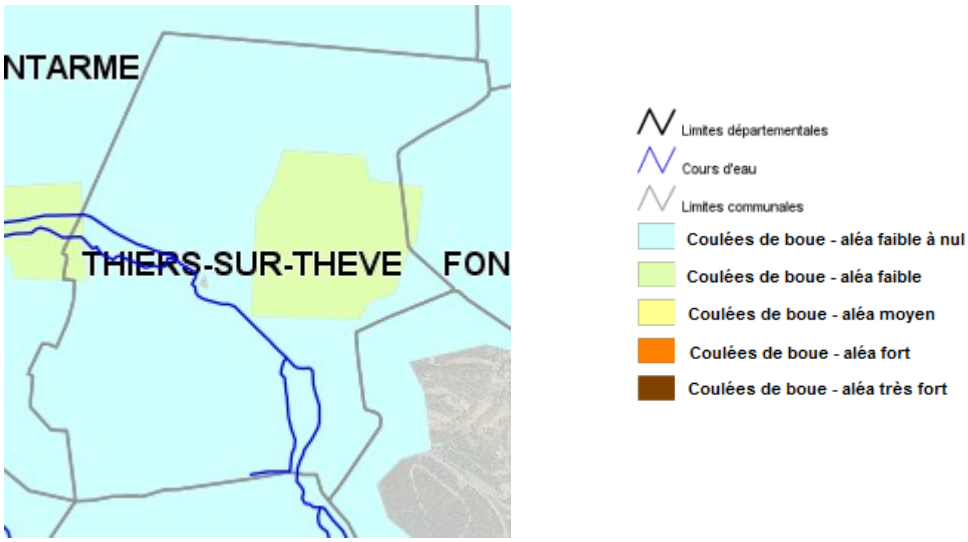

La commune de Thiers-sur-Thève est concernée par un aléa faible de coulée de boue. Ces informations sont disponibles sur les sites : lien vers Géorisques et lien vers la cartothèque du site de la préfecture

La commune de Thiers-sur-Thève est concernée par un aléa faible à très fort de remontées de nappe (pour une meilleure visibilité n'ont été représentés que les aléas allant du moyen à très fort). Plus d'informations sont disponibles sur les sites : lien vers site BRGM Lien vers la cartothèque du site de la préfecture

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Thiers-sur-Thève est concernée par un retrait gonflement des argiles faible à moyen sur tout ou partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : lien vers Géorisques_retrait gonflement des argiles ou lien vers la cartothèque du site de la préfecture

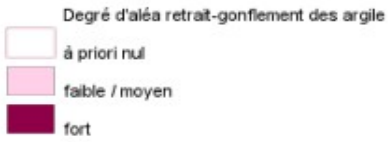

Les Risques technologiques

Les installations classées

La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Numéro	Raison sociale	Nom	Ouvert le	Lieu dit
19870222	PARAIN Bernard	PARAIN Bernard	14/04/1988	27 route de Mortefontaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service de «Gestion de la Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Garant environnemental»

Vos réf. : V/courrier du 27/11/2015
Affaire suivie par : François RIQUIEZ
francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.25.11 – **Fax :** 03.22.91.73.77
Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Amiens, le 21 DEC. 2015

Le Directeur régional,

à

Direction Départementale des Territoires de l'Oise
SAUE
40, rue Jean Racine
60021 BEAUVAIS cedex

Objet : Porter à connaissance – Révision du plan local d'urbanisme de Thiers-sur-Thève.

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant la révision du plan local d'urbanisme de THIERS-SUR-THEVE..

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/ sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

Je vous précise que le territoire de la commune de Thiers-sur-Thève est concerné à ce jour par des canalisations de transport de matières dangereuses. Veuillez vous rapprocher des opérateurs de transport GRT gaz et/ou Trapil accessibles depuis la rubrique ci-dessus.

La commune ne contient pas d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis à autorisation. Toutefois, il est possible qu'elle puisse être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration et qui ne sont pas référencées dans la base nationale des ICPE soumises à autorisation. Je vous invite, en conséquence, à vous rapprocher des services de la préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage ou d'abattages d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service souhaite être destinataire des documents relatifs à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/le Directeur Régional
La responsable du SGCGE,

Paule FANGET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

EAU ET MILIEU AQUATIQUE

FICHE n° 5

S'il ne s'agit pas de faire un « urbanisme de tuyaux », le projet de développement durable d'un territoire ne peut être envisagé sans que soit menée une réflexion, en concertation avec les services gestionnaires des réseaux, sur les besoins d'approvisionnement en eau de la population et sur la capacité des réseaux existants, en matière d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées, à supporter les nouveaux développements projetés.

En pratique, et au-delà du choix des secteurs d'extension de l'urbanisation en fonction de l'état des réseaux, le coefficient d'occupation des sols est un outil réglementaire particulièrement adapté à la définition de droits à construire adaptés à la capacité des équipements existants ou programmés.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le coût des systèmes d'évacuation des eaux qui nécessitent des investissements dont l'importance est comparable celle de la voirie.

Dans cette perspective, les études liées à l'élaboration des zonages d'assainissement visés à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales prennent toute leur importance.

Enfin, il faut souligner la dimension le plus souvent intercommunale de la question de l'eau. En particulier, les communes doivent tenir compte dans leur programmation relative aux réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement des orientations, quand ils existent ou sont en cours d'élaboration, des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) ou des schémas d'aménagement ou de gestion de l'eau (SAGE).

La présente fiche fait la synthèse des informations connues des services de l'État en matière de captage d'eau potable et d'études et de choix d'assainissement.

Captage d'eau potable

Captage d'eau potable (CEP)	*Captage non utilisé avec périmètre de protection rapproché sur le territoire DPU 24/06/1985*
Localisation	*Commune de Asnières-sur-Oise*

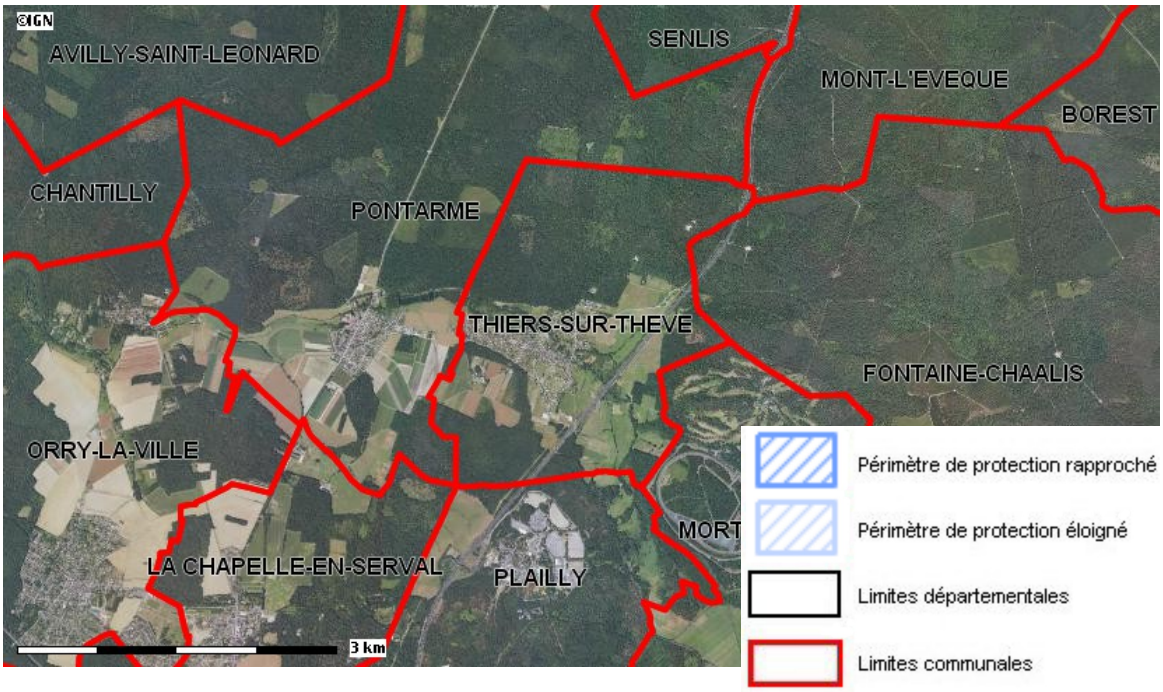

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
CP2I (DOM/ETER)

En matière d'eau potable, la commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise (S.I.E.C.C.A.O.), dont l'exploitation est confié à la SAUR.

Assainissement

Le zonage assainissement est opposable depuis le 09/12/2005. Il est à inclure dans le document. Le choix du collectif a été retenu.

La commune de Thiers-sur-Thève est raccordée sur la station d'épuration (STEP) de la commune de Asnières-sur-Oise. Sa capacité est de 63 000 équivalents/habitants, elle est déclarée conforme en équipement et performances à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (circulaire du 08/12/2006) et exploitée par la Lyonnaise des eaux.

Le règlement devra maîtriser les écoulements des eaux pluviales et prévoir, éventuellement, la création d'ouvrages (dispositifs tampon : prairies inondables, mares, fossés enherbés, etc...), dans le cadre d'un zonage assainissement eaux pluviales reprenant un inventaire de l'existant de manière à protéger les ouvrages et rendre le document opposable aux tiers.

Hydraulique

Le territoire communal est traversé par des cours d'eau non domaniaux, la Thève et son bras, fossé de la coque dont la police des eaux incombe à la DDT de l'Oise.

Il existe une servitude de passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux pour l'entretien, à l'exclusion des parcelles attenantes aux habitations ou closes de mur. (décret n°2005-115 en application des articles L211-7 et L213-10 du code de l'environnement, ainsi que l'article L151-37-1 du code rural).
DIG et PPRE par AP du 09/07/2012, 5 ans renouvelable 1 fois par la SITRARIVE (Syndicat Intercommunal et Interdépartemental d'Aménagement et d'Entretien de la Thève, de la Vielle Thève, de la Nouvelle Thève, du ru Saint Martin et de leurs affluents.

La DREAL Hauts-de-France a récemment mis à jour son atlas de l'eau qui est librement consultable sur son site internet.

Documents d'aménagement et de gestion des eaux

La commune de Thiers-sur-Thève est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers Normands approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2015 et rendu effectif le 1er janvier 2016, avec lequel le PLU doit être compatible, en particulier sur la question de la préservation des zones humides.

Un guide de prise en compte du SDAGE dans les documents d'urbanisme est téléchargeable sur le site Internet de la DRIEE.

Zones humides

Une cartographique interactive des zones humides de votre commune est accessible depuis le site Internet de la DREAL.

Des plaquettes à destination des élus et des bureaux d'études ont été réalisées pour aider à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. Elles sont disponibles sur le **site Internet de la Préfecture de l'Oise**.

Agence Régionale de Santé
Picardie

Le Directeur général

Direction de la Santé Publique
Sous-Direction de la Sécurité Sanitaire
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Maurice Bily
Courriel : ars-picardie-sante-environnement@ars.sante.fr
maurice.bily@ars.sante.fr
Téléphone : 03. 44.89.61.40
Télécopie : 03. 44.89.61.44

Réf : urbanisme/plu/pac

PJ : 1

Monsieur le Directeur Départemental
Des Territoires de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme
Et de l'Energie
40, rue Jean Racine
BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

2015
D.D.T SAUE

Date : 21 DEC. 2015

Objet : Porter à connaissance du Plan Local d'Urbanisme – commune de THIERS SUR THEVE

Par lettre en date du 27 novembre 2015, vous avez demandé les éléments à porter à connaissance de M. le Maire de la commune de THIERS SUR THEVE dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le 3ème Plan National Santé-Environnement 2015-2019[1], propose notamment de mieux intégrer les enjeux de santé environnement dans l'aménagement et la planification urbaine, à travers 4 actions (paragraphe 4.3.2 – actions 97 à 100).

Les acteurs de la santé et de l'urbanisme doivent se mobiliser et agir ensemble pour améliorer durablement la santé des habitants. En effet, les problématiques de santé telles que l'obésité, l'asthme, les inégalités de santé, les troubles de la santé mentale (stress, dépression...), l'exposition aux agents délétères (substances nocives, bruit,...), constituent autant d'enjeux de santé publique étroitement conditionnés par la qualité de l'environnement urbain. Ces enjeux, classés par déterminant de santé, seront abordés dans le porter à connaissance.

Je vous prie de trouver ci-joint les attentes et les recommandations de l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Pour le Sous Directeur de la Sécurité Sanitaire,
Par délégation
Le Responsable de Service Santé
Environnement de l'Oise

Benjamin VIN
Ingénieur du Génie Sanitaire

[1] http://www.sante.gouv.fr/plan-national-sante-environnement-pnse-3-2015-2019.html

PORTER A CONNAISSANCE

Volet « Qualité de l'air »

L'Agence Régionale de Santé(ARS) de Picardie porte l'attention du maire sur la nécessité de maîtriser et réduire l'exposition à la pollution extérieure au vue des impacts forts sur la santé humaine. En effet, la pollution atmosphérique peut, à court terme, aggraver les symptômes asthmatiques ou les allergies et à plus long terme, augmenter le risque de décès. La mise en œuvre du PLU est l'occasion de réfléchir sur la prise en considération de cet aspect de la santé publique.

Suite à l'engagement de la France de diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre d'ici 2050 et à la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, la Région Picardie a défini un cadre d'actions à travers la mise en place d'un **Schéma Régional Climat-Air-Energie**[2] (SRCAE). Celui-ci est entré en vigueur le 30 juin 2014. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) des PLU devront alors être compatibles avec les dispositions du SRCAE (*art.* L123-1-9 CU).

Un **Plan de Protection de l'Atmosphère** réalisé pour la ville de Creil est aujourd'hui recensé.

Dans les documents d'urbanisme, l'état initial de l'environnement peut permettre d'évaluer la qualité de l'air sur le territoire et d'identifier les sources de pollution (industrie, agriculture, transport, pollens...). Une carte de qualité de l'air, lorsqu'elle existe, peut être présentée. Elle est alors réalisée par l'association de surveillance de la qualité de l'air Atmo Picardie[3].

L'évaluation environnementale et le règlement du PLU sont l'occasion de proposer des mesures évitant ou limitant la pollution atmosphérique et les effets sanitaires induits. Par exemple et selon le contexte local, certaines actions comme la limitation de l'installation d'activités polluantes dans des zones habitées, la gestion de la densification à proximité des axes routiers ou la mise en place d'un écran végétalisé peuvent être envisagées. Une attention particulière doit également être apportée au choix des essences susceptibles de provoquer des réactions allergiques[4].

Le POA, uniquement présent dans les PLUi tenant lieu de plan de déplacement urbain (PDU), peut préciser les mesures de réduction des émissions de polluants dues aux transports : développement des transports en commun, de la mobilité douce, du covoiturage...

Concernant la qualité de l'air intérieur (logements, établissements recevant du public...), seuls les PLUi qui intègrent un programme local de l'habitat dans leur POA peuvent avoir une influence.

Par ailleurs, l'ARS préconise un éloignement minimal entre les établissements sensibles (écoles, crèches...) et les espaces agricoles cultivés afin de limiter les concentrations en pesticides dans l'air intérieur.

---

[2] http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/les-documents-du-srcae-a1281.html
[3] http://www.atmo-picardie.com/mesures-cartographie/chiffres.php
[4] Guide d'information « Végétation en ville » du Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) : http://vegetation-en-ville.org/

Volet « Alimentation en eau potable et protection de la ressource »

Les **Schémas Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux** (SDAGE) Artois-Picardie et Seine-Normandie sont des outils de planification qui fixent les grandes orientations et des objectifs environnementaux pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Ces documents – approuvés le 20 novembre 2009 – respectent les principes de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 et de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Par ailleurs, le bassin Artois-Picardie et celui de Seine-Normandie comportent respectivement 15 et 32 périmètres hydrographiques cohérents sur lesquels un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) a été établi. Le SAGE est un document de planification fixant des objectifs d'utilisation et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Les annexes graphiques du PLU doivent comprendre, à titre informatif, les servitudes d'utilité publique soumises aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme ainsi que les schémas des réseaux d'eau existants ou en cours de réalisation en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation (*art.* R.123-14 CU). S'il existe, le schéma directeur d'alimentation en eau potable peut être ajouté.

Le rapport de présentation est l'occasion de présenter la qualité de l'eau brute et de l'eau destinée à la consommation humaine ainsi que la quantité disponible de la masse d'eau. Le bilan de la consommation globale de la commune et de la ressource permet ensuite d'évaluer les besoins en eau de la collectivité et de confronter ces derniers à la capacité des ressources mobilisables et à celle du réseau.

Actuellement, la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) est le maire. La commune est alimentée par les captages d'ASNIERES SUR OISE.
Il est à noter sur le territoire de la commune, l'existence d'un captage non utilisé et possédant des périmètres de protection. La déclaration d'utilité publique (DUP), arrêtée le 24/06/85, est disponible en pièce jointe. L'ARS portera attention à la cohérence entre la DUP et le PLU.
D'après le contrôle sanitaire réalisé par l'ARS en 2015, l'eau destinée à la consommation humaine est de bonne qualité.

L'ARS rappelle que les constructions ne sont autorisées que dans les zones urbaines et à urbaniser à court terme (1AU) (zone disposant de réseaux de capacité suffisante). De façon générale, les périmètres de protection immédiat et rapproché sont classés préférentiellement en zone naturelle N.

Volet « assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales »

- Eaux usées :

L'éviction d'effets nocifs issus des déchets humains et d'activités est un enjeu fort de santé publique.

Les annexes graphiques du PLU, doivent comprendre, à titre informatif, les servitudes d'utilité publique afférentes à l'assainissement des eaux usées ainsi que les schémas des réseaux d'assainissement (schéma d'assainissement collectif et zonage d'assainissement) existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour les stations d'épuration des eaux usées (*art.* R.123-14 CU).

La cohérence du zonage d'assainissement avec le PLU doit être vérifiée. Le règlement permet de définir les modalités de raccordement au réseau d'assainissement collectif ainsi que les modalités de réalisation de l'assainissement non collectif. La commune peut également fixer des prescriptions techniques concernant l'étude de sols et le choix de la filière lors de la mise en œuvre d'un assainissement non collectif (*art.* L.2224-8 CGCT)

L'ARS rappelle que les constructions ne sont autorisées que dans les zones urbaines et à urbaniser à court terme (1AU) (zone disposant de réseaux de capacité suffisante). D'après l'arrêté du 22 juin 2007[5] : « les ouvrages [d'assainissement] doivent être implantés à une distance des captages d'eau publics ou privés et puits déclarés comme utilisés pour l'alimentation humaine telle que le risque de contamination soit exclu ». Par ailleurs, l'ARS préconise le respect d'une distance d'éloignement supérieure à 100 m entre la station d'épuration et les habitations, de manière à préserver les habitants et les établissements recevant du public des nuisances auditives et olfactives[6].

- Eaux pluviales

Le diagnostic inclus dans le rapport de présentation du PLU identifie les enjeux liés aux eaux pluviales sur le territoire. En effet, dans les secteurs où le ruissellement est important et peut générer un risque pour la sécurité des habitants, des mesures de prévention ou d'évitement doivent être envisagées dans les zones à risque préalablement identifiées.

D'après l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme, le règlement peut alors prévoir un certain nombre de mesures : la fixation d'une surface minimale non imperméabilisées ou éco-aménageables, l'installation de noues plantées ou de haies bocagères... Le zonage des eaux pluviales (*art.* L.2224-10 CGCT) devra être ajouté, à titre informatif, dans les annexes sanitaires.

En cas de réutilisation des eaux de pluie, le PLU devra indiquer les prescriptions de l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments[7].

---

[5] Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.
[6] Circulaire n° 97-31 du 17/02/97 relative à l'assainissement collectif de communes-ouvrages de capacité inférieure à 120 kg DBO5/jour (2000 EH)
[7] http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_systemes_eau_pluie_batiment_aout_2009.pdf

Volet « bruit »

Le bruit peut altérer, notamment en ville, la qualité de vie : stress, perturbation du sommeil... et affecter l'ensemble de l'organisme (désordres cardiovasculaires, effets sur le système endocrinien...). L'OMS a défini des valeurs guides pour les zones résidentielles[8] (50 dB(A) pour une gêne moyenne, 55 dB(A) pour une gêne sérieuse et 40 dB(A) en nocturne).

La directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement prévoit l'élaboration de deux outils : la **carte de bruit** et le **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** (PPBE)[9]. La carte évalue globalement l'exposition au bruit dans l'environnement. Le PPBE, quant à lui, tend à prévenir les effets du bruit et à réduire si nécessaire les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes (*art.* L.572-6 CE). Il est obligatoire notamment pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (*art.* L.572-2 et 3 CE). Par ailleurs, les collectivités territoriales proches d'un aérodrome doivent mettre en place un plan d'exposition au bruit (PEB) afin d'identifier les zones exposées au bruit des aéronefs. L'extension de l'urbanisation et la création ou l'extension d'équipements publics sont interdites selon l'exposition des zones. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions du PEB (*art.* L.147-1 à 5 CU).

Les documents d'urbanisme sont l'occasion d'orienter la politique territoriale vers la prévention des risques liés au bruit[10]. En référence à la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), ce projet doit assurer la réduction des nuisances sonores et la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature (*art.* L.121-1 CU).

Afin d'établir un état initial de l'exposition au bruit des habitants, la collectivité peut faire réaliser des campagnes de mesures, en prenant soin en amont de vérifier la représentativité des données issues du plan d'échantillonnage. Elle peut s'aider du guide « Plan Local d'urbanisme et Bruit ». Le PDU ou l'organisation de la mobilité peuvent avoir des incidences sur l'exposition au bruit de la population. Le PADD peut également prendre en compte la thématique bruit dans les projets d'infrastructures nouvelles (transport, bruit de chantier...).

Le règlement du PLU est l'outil permettant de prescrire par exemple des mesures de gestion des zones d'habitat le long des infrastructures bruyantes routières et ferroviaires ou proche d'une activité bruyante (distance, hauteur des bâtiments, gestion des abords, préservation d'un secteur calme...). Ces mesures peuvent ensuite être traduites dans le zonage.

L'ARS soulève l'importance de porter attention à la juxtaposition de zones acoustiquement incompatibles.

Si la commune est concernée par un projet d'éoliennes, l'ARS demande d'assurer une distance d'au moins **500 m** par rapport aux limites de zones urbanisables existantes ou futures (loi Grenelle II - ICPE).

---

[8] http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0017/43316/E92845.pdf

[9] http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_pour_l_elaboration_des_PPBE_-_ADEME_-_2008-2.pdf

[10] Guide « Plan Local d'urbanisme et Bruit – la boîte à outils de l'aménageur » : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/plu06.pdf

Volet « Eaux de baignade/loisirs »

Afin de maintenir la qualité des eaux de baignade, la collectivité peut anticiper et agir sur les sources de pollution liées à l'utilisation des sols et qui impactent la qualité de l'eau, à l'aide de ses documents d'urbanisme.

Le responsable de la zone de baignade a obligation de réaliser un **profil de baignade** (*art.* L.1332-3 CSP). Le diagnostic de ce profil peut être repris dans l'état initial de l'environnement du PLU. L'évaluation environnementale du PLU estime l'impact du projet sur la qualité de l'eau de baignade.

Dans le règlement, la collectivité peut éventuellement prévoir l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle pour les secteurs proches des zones de baignade ou contraindre l'usage des sols proche de la zone de baignade (classement en zone N ou A).

Volet « sites et sols pollués »

Avant tout projet d'aménagement, il convient de s'assurer de la compatibilité de l'état des milieux avec l'usage futur du site. Pour ce faire, le guide relatif aux « modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués »[11] est un outil d'aide à la décision à l'attention des collectivités. Le changement d'usage de ces sols doit être compatible avec l'usage prévu conformément aux modalités de gestion et de réaménagement des sites pollués définis dans les circulaires du 8 février 2007. Par ailleurs, celle relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissement accueillant des populations sensibles (établissements accueillant des personnes de 0 à 18 ans et les aires de jeux et espaces verts attenants) indique que leur construction doit être évitée sur les sites pollués.

Le PLU doit identifier, dans son état initial, les sites et sols pollués du territoire. Le recensement peut se faire à l'aide de deux bases de données accessibles sur internet :

- **BASOL** qui inventorie les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics (http://basol.developpement-durable.gouv.fr/);
- **BASIAS** qui inventorie les sites industriels et activités de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante (http://basias.brgm.fr/).

Il est également important que la collectivité se réfère aux données documentaires et historiques.

D'après l'article L.515-12 du code de l'environnement, des servitudes d'utilité publique peuvent être instituées sur des terrains pollués (site d'une installation polluante, emprise d'un site de stockage de déchets…). Le règlement du PLU peut prévoir alors de restreindre l'usage des sols dans les zones potentiellement polluées.

L'ARS vérifiera la cohérence entre les aménagements projetés et la nature des sols pollués.

[11] http://www.developpement-durable.gouv.fr/Note-du-8-fevrier-2007-Sites-et.html

Volet « ICPE – bâtiments d'élevage »

L'enjeu principal lié aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) concerne les nuisances engendrées par leur présence et les risques sanitaires associés, notamment lors de l'implantation de bâtiments résidentielles ou sensibles à proximité d'une ICPE.

Les **distances d'éloignement** des ICPE varient en fonction de leur régime (déclaration, enregistrement, autorisation). Les exploitations agricoles, selon le nombre d'animaux, peuvent être soumises au règlement sanitaire départemental (RSD) ou à la règlementation ICPE. Les conditions d'implantation ou d'extension des bâtiments sont alors différentes vis-à-vis des habitations.

Par ailleurs, il existe des servitudes d'utilité publique autour des ICPE soumises à des dangers d'explosion ou d'émanation de produits nocifs.

Le recensement du nombre d'ICPE et de bâtiments d'élevage soumis au RSD sur le territoire doit figurer dans l'état initial du document d'urbanisme.

Le PLU peut alors permettre d'éloigner les constructions futures des ICPE existantes et d'imposer ses prescriptions réglementaires.

Volet « habitat dégradé »

Les politiques urbaines ont vocation à répondre aux besoins des habitants actuels et futurs en matière d'accès au logement décent et de lutte contre la vacance des logements existants. La notion de logement décent est définie par le Code de la construction et de l'habitation. Elle relève du droit privé. Par contre, le maire est compétent en matière d'habitat indigne défini dans la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat peuvent être précisées dans un programme local de l'habitat (PLH). L'élaboration ou la révision du PLU doit être compatible aux dispositions du PLH si celui-ci existe.

Le règlement du PLU peut par exemple, fixer une taille minimum de logements ou prévoir la démolition dans les secteurs les plus dégradés.

Volet « champs électromagnétiques »

- Lignes haute tension (HT) et très haute tension (THT)

Le transport d'électricité peut générer des risques sérieux pour la sécurité des usagers en cas de rupture des dispositifs. Une cartographie des réseaux des lignes électriques peut être intégrée à l'état initial du PLU.

Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) met à la disposition des maires un service d'information et de mesures. Les collectivités ont la possibilité de faire évaluer les niveaux de champs magnétiques 50 Hz en environnement résidentiel et bénéficier d'une information adaptée à l'environnement de leur commune[12].

Des servitudes, annexées au PLU, peuvent être instituées de part et d'autre de toute ligne électrique aérienne de tension supérieure ou égale à 130 kilovolts, existante ou à créer (*cf.* décret n°70-492 du 11 Juin 1970). Par ailleurs, la pose de nouvelles lignes électriques aériennes, notamment d'une tension inférieure à 63 000 volts, est interdite dans les zones d'habitat dense (*art.* L. 582-1 CE). Il faudra préférer alors l'enfouissement à travers l'OAP.

L'instruction du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité recommande aux gestionnaires d'établissements et aux autorités compétentes en matière d'urbanisme de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles (hôpitaux, crèches, écoles...) dans des zones exposées à un champ magnétique supérieur à 1 µTesla.

Par ailleurs, l'avis du 29 mars 2010 de l'AFSSET stipule « qu'il est justifié, par précaution, de ne plus augmenter le nombre de personnes sensibles exposées autour des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions et de limiter les expositions. Cette recommandation peut prendre la forme de la création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions d'établissements recevant du public (hôpitaux, écoles...) qui accueillent des personnes sensibles (femmes enceintes et enfants) d'au minimum 100 m de part et d'autre des lignes de transports d'électricité à très hautes tensions. Corrélativement, les futures implantations des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions devront être écartées de la même distance des mêmes établissements. Cette zone peut être réduite en cas d'enfouissement de la ligne. L'AFSSET remarque que les dispositions législatives et réglementaires ont certes déjà été prises pour limiter les constructions à proximité de lignes de transport d'électricité à très hautes tensions en créant des servitudes d'utilité publique (loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, décret du 19 août 2004) mais celles-ci visent uniquement des considérations de gestion de lignes ».

- Relais de radiotéléphonie

L'ARS rappelle le décret n°2002-775 relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.

La construction d'antennes-relais est soumise aux dispositions du PLU, qui peut prévoir des limitations à leur implantation, à condition de le justifier dans son rapport de présentation (*cf.* arrêt du Conseil d'Etat n°350380 du 17/07/2013).

[12] http://www.rte-france.com/uploads/media/pdf_zip/cem/Mesure_CEM_HT-THT.pdf

Volet « Cadre de vie »

Les impacts positifs de l'urbanisme sur la santé peuvent s'observer à travers la promotion de comportements ou de styles de vie sains des individus. Ainsi, grâce à l'installation d'équipements et d'infrastructures adaptés et accessibles à tous, la collectivité favorise l'activité physique ainsi que la non sédentarité (espaces cyclables, chemins piétons…) et incite à une alimentation saine (commerces de proximité, jardins familiaux).

- Alimentation – agriculture de proximité

La préservation des espaces agricoles constitue l'un des objectifs des documents d'urbanisme réglementaire. Le rapport de présentation peut être l'objet d'un diagnostic de l'agriculture de proximité et notifier la présence de jardins partagés sur le territoire.

Quelques outils sont également à la disposition des collectivités – la zone agricole protégée (ZAP) ou le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) – et doivent être compatibles avec les schémas à plus grande échelle.

Le PADD est l'occasion de proposer des projets de développement en faveur d'une agriculture de proximité et de création de jardins partagés.

- Activités physiques et accès à la ville pour tous

La mobilité douce (marche, vélo…) peut permettre notamment de prévenir les maladies cardiovasculaires et de lutter contre l'obésité. Elle représente donc un enjeu fort de santé publique. Les documents d'urbanisme constituent une opportunité de favoriser la mobilité douce.

L'ARS conseille alors d'aménager des pistes cyclables en privilégiant les pistes séparées des flux d'automobiles pour des raisons de sécurité et pour limiter l'exposition des cyclistes aux pollutions atmosphériques[13]. Le Plan de Déplacement Urbain permet alors de mettre en place un réseau cyclable, d'établir un plan piéton… (*art.* L.1214-2 code du transport).

Par ailleurs, la présence d'espaces publics de type espaces verts, parcs, étangs… ainsi que leur proximité incite aux pratiques de sport et de détente. L'OMS estime qu'environ 12m² d'espaces verts de proximité (à moins de 300m de distance du logement) par habitant en zone agglomérée sont nécessaires.

Le règlement du PLU peut éventuellement prévoir l'installation d'équipements collectifs en zones N (*art.* R.123-8 CU), la fixation d'emplacements réservés (*art.* L.123-1-5 CU) ou encore la fixation des obligations minimales de stationnement pour les vélos pour les immeubles d'habitation et de bureaux (*art.* L.123-1-12 CU)…

- Cohésion sociale et équité

Afin de limiter les inégalités sociales de santé et créer une réelle cohésion sociale dans la commune, la collectivité peut chercher à favoriser la mixité sociale et générationnelle à travers la diversification de l'offre d'accès au logement, sa répartition équitable et de la diversité de la taille des logements.

Le PLU est l'occasion de favoriser la mixité fonctionnelle (logements, services, équipements…).

[13] http://www.airparif.asso.fr/airparif/pdf/Rvelo_20090217.pdf

Si la commune souhaite intégrer et évoluer sur certaines de ces thématiques (diminution des pollutions de l'air et de l'eau, lutte contre le changement climatique...), elle peut inscrire ses stratégies de développement urbain dans le PADD.

L'ARS rendra un avis sanitaire sur le document final dans le cadre de l'élaboration de l'avis de l'autorité environnementale (décret n°2011-210 du 24 février 2011).

Guides à la disposition des collectivités afin d'agir pour un urbanisme favorable à la santé

A'urba, 2015. Guide PLU et santé environnementale. *Agence d'urbanisme a'urba de Bordeaux métropole Aquitaine, avec la collaboration de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine*. Mai 2015. 168 p. Disponible sur : http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Environnement/Guide-PLU-et-sante-environnementale [consulté le 29/06/2015]

CERTU & ADEME, 2008. Agir contre l'effet de serre, la pollution de l'air et le bruit dans les plans de déplacements urbains (PDU). Approches et méthodes. *Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques & Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies*. Juin 2008. 90 p. Disponible sur : https://documentation.ensg.eu/index.php?lvl=publisher_see&id=4304 [consulté le 29/06/2015]

ROUE-LE GALL, A., LE GALL J., POTELON J.L., CUZIN Y., 2014. Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils – guide EHESP/DGS. *Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique et Direction Générale de la Santé*. 2014. 191 p. ISBN 2-999-000-25 Disponible sur : http://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf [consulté le 29/06/2015]

346

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION des RELATIONS
AVEC les COLLECTIVITES LOCALES

3ème BUREAU

DF/JD

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE L'OISE,
Officier de la Légion d'Honneur,

Commune de THIERS-SUR-THEVE

Déclaration d'Utilité Publique
du projet de :
- Dérivation des eaux
- Détermination des périmètres de protection autour du captage sis au lieu-dit : "Derrière la Ferme du But" sur la commune de THIERS SUR THEVE.

DR

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le Code des Communes ;

VU le Code Rural, notamment l'article 113 portant sur la dérivation des eaux non domaniales ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.20 et L.20-1 ;

VU le Décret n° 55-22 du 04 Janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière et son Décret d'application n° 55-1350 du 14 Octobre 1955 ;

VU le Décret n° 61-859 du 1er Août 1961 portant règlement d'administration publique pour l'application du chapitre III du titre 1er du Livre 1er du Code de la Santé Publique relatif aux eaux potables, notamment les articles 3, 4-1 et 4-2 ;

VU la Loi n° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le Décret n° 67-1094 du 15 Décembre 1967, sanctionnant les infractions à la Loi n° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

VU le Décret n° 69-825 du 28 Août 1969 modifié, portant déconcentration et unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés, ainsi que les textes pris pour son application ;

VU les plan et état parcellaires des terrains compris dans les périmètres de protection autour du captage sis au lieu-dit "Derrière la Ferme du But" sur la commune de THIERS SUR THEVE.

.../...

VU la délibération en date du 30 Juin 1977 par laquelle le Conseil Municipal de la commune de THIERS SUR THEVE :

- sollicite la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux alimentant le réseau de distribution ;

- prend l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés ;

- sollicite la déclaration d'utilité publique de l'implantation des périmètres de protection prévus par l'article L.20 du Code de la Santé Publique, autour du point de prélèvement d'eau alimentant le réseau ;

VU le Règlement Sanitaire Départemental ;

VU le rapport du Géologue Agréé, en date du 25 Septembre 1981 ;

VU l'avis de la Direction Interdépartementale de l'Industrie, Service des Mines, en date du 29 Novembre 1982 ;

VU l'avis de la Direction Départementale de l'Equipement en date du 24 Novembre 1982 ;

VU l'avis de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en date du 26 Novembre 1982 ;

VU l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène en date du 08 Février 1983 ;

VU le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt en date du 18 Octobre 1984 ;

VU le dossier soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique en vue de la dérivation des eaux et de la détermination des périmètres de protection autour du captage ;

VU le dossier soumis à l'enquête parcellaire en vue de déterminer exactement les immeubles compris dans les périmètres de protection ;

VU les pièces constatant que l'arrêté en date du 06 Février 1985 a été publié et affiché, qu'un avis au public d'ouverture d'enquête a été inséré dans les journaux "Le Courrier Picard" et "Le Parisien" en date des 22, 25, 26 Février 1985 et 08 Mars 1985 et que le dossier d'enquête est resté déposé pendant 30 jours consécutifs du 06 Mars au 04 Avril 1985 dans la mairie de THIERS SUR THEVE ;

VU l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur ;

VU l'avis favorable en date du 06 Mai 1985 de M. le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République chargé de l'Arrondissement de SENLIS ;

.../...

VU l'avis favorable de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en date du 07 Juin 1985 ;

CONSIDERANT :

- que l'avis du Commissaire-Enquêteur est favorable ;
- qu'il n'y a pas lieu de recueillir l'avis de la Commission Départementale des Opérations Immobilières et de l'Architecture, le montant de l'opération étant inférieur à 100 000 F ;
- que l'opération est compatible avec les plans d'urbanisme et d'occupation des sols ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

A R R E T E :

Article 1er - Sont Déclarés d'Utilité Publique au profit de la commune de THIERS SUR THEVE, les travaux à entreprendre en vue de la dérivation des eaux et l'implantation des périmètres de protection autour du captage sis au lieu-dit "Derrière la Ferme du But" sur le territoire de la commune de THIERS SUR THEVE, conformément au plan annexé.

Article 2 - Monsieur le Maire de la commune de THIERS SUR THEVE est autorisé à dériver les eaux du captage au lieu-dit "Derrière la Ferme du But" situé sur le territoire de la commune de THIERS SUR THEVE..

Le volume à prélever par pompage ne pourra excèder 432 m3/jour.

Au cas où la salubrité, l'alimentation publique, la satisfaction des besoins domestiques ou l'utilisation générale des eaux seraient compromises par ces travaux, Monsieur le Maire de la commune de THIERS SUR THEVE devra restituer l'eau nécessaire à la sauvegarde de ces intérêts généraux dans des conditions qui seront fixées par le Ministère de l'Agriculture sur le rapport du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Les dispositions pour que ces prescriptions soient régulièrement observées ainsi que les appareils de contrôle nécessaires devront être soumis par Monsieur le Maire de la commune de THIERS SUR THEVE à l'agrément de l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Les eaux devront répondre aux conditions exigées par le Code de la Santé Publique et lorsqu'elles devront être épurées, le procédé d'épuration, son installation, son fonctionnement et la qualité des eaux épurées seront placées sous le contrôle du Conseil Départemental d'Hygiène.

.../...

ARTICLE 3 - Monsieur le Maire au nom de la commune de THIERS SUR THEVE indemnisera les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux du captage au lieu-dit "Derrière la Ferme du But".

ARTICLE 4 - Il sera établi, autour des ouvrages de captage, les périmètres de protection suivants, délimités conformément aux plans annexés :

- Périmètre de protection immédiat : ce périmètre constitué par un terrain appartenant en pleine propriété à la commune de THIERS SUR THEVE sera clôturé et ververouillé. A l'intérieur de ce périmètre seront interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du captage.

En particulier, il ne sera pas fait usage d'engrais chimiques ou naturels, ni de désherbant, la croissance des végétaux n'étant limitée que par la taille, le pacage des animaux y est interdit.

- Périmètres de protection rapproché et éloigné

A l'intérieur de ces périmètres, seront interdites, règlementées ou autorisées, conformément au tableau (pages 5, 6 et 7), les activités suivantes :

.../...

- Périmètres de protection rapproché et éloigné :

DEFINITION DES ACTIVITES	(A = interdites X) (B = règlementées	(ni interdites +) (ni règlementées	Périmètre rapproché		Périmètre éloigné	
			activités existantes		activités futures		activités existantes	activités futures
	A	B	A	B	B	B
1-Le forage de puits, les puits communaux sont les seuls autorisés dans le périmètre rapproché. Dans le périmètre éloigné, le débit maximum de chaque ouvrage sera fixé sur avis du géologue agréé				X		X
2-Les puits filtrants pour évacuation d'eaux usées ou même d'eaux pluviales ne devront pas atteindre plus de 3 m de profondeur et seront parfaitement conformes aux règlementations sanitaires départementales. Ils ne recevront que les eaux pluviales et les eaux usées ménagères après passage dans une boîte à graisses	X		X		X	X
3-L'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières			X			X
4-L'ouverture d'excavations, autres que carrières (à ciel ouvert) -le remblaiement devra se faire à l'aide de matériau solide non polluant chimiquement et bactériologiquement		X		X		
5-Le remblaiement des excavations ou des carrières existantes devra se faire à l'aide de matériau solide non polluant chimiquement et bactériologiquement		X		X	X	
6-L'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux	X		X		X	X
7-L'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées -ces installations devront être réalisées conformément au fascicule n° 70 du C.C.T.G. des Marchés Publics et soumises à essais d'étanchéité avant mise en service		X	X		X	X
8-L'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou gazeux ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualite des eaux	X		X		X	X

- Périmètres de protection rapproché et éloigné (suite) :

DEFINITION DES ACTIVITES	X) (A = interdites / (B = règlementées	+) (ni interdites / (ni règlementées	Périmètre rapproché				Périmètre éloigné	
			activités existantes		activités futures		activités existantes	activités futures
			A	B	A	B	B	B
9-Les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X	X		X	X
10-L'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau -les constructions à usage d'habitation seront seulement des maisons individuelles munies d'un système d'assainissement conforme au règlement sanitaire départemental				X	X		X	X
11-L'épandage ou l'infiltration des lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges			X		X		X	X
12-L'épandage ou infiltration des eaux usées ménagères et des eaux vannes à l'exception des matières de vidanges -ils ne seront autorisés qu'après passage dans une boîte à graisses				X	X		X	X
13-Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail -dans le périmètre éloigné, ces stockages devront rester au niveau des couches protectrices de la craie (limons)			X		X		X	X
14-Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des des cultures -dans le périmètre éloigné, ces stockages devront être réalisés sur des aires étanches			X		X		X	X
15-L'épandage du fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols			Toléré				Toléré	Toléré
16-L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures -dans le périmètre rapproché, l'épandage de ces produits sera règlementé sur avis du Chef de la Circonscription Phytosanitaire qui en proposera les modalités d'application				x		x	Toléré	Toléré

- Périmètres de protection rapproché et éloigné (suite) :

DEFINITION DES ACTIVITES	X) (A = interdites (B = règlementées	+) (ni interdites (ni règlementées	Périmètre rapproché activités existantes		Périmètre rapproché activités futures		Périmètre éloigné activités existantes	Périmètre éloigné activités futures
			A	B	A	B	B	B
17-L'établissement d'étables ou de stabulations libres -les stabulations libres seront prévues avec couches de sables filtrants sous les litières				X	X		X	X
18-Le pacage des animaux			Toléré				+	+
19-L'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail -on évitera de se placer en bordure du périmètre immédiat				X		X	+	+
20-Le défrichement				X		X	+	+
21-La création d'étangs					X		X	X
22-Le camping (même sauvage) et le stationnement des caravanes			X		X		X	X
23-La construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation				X		X	+	+

La Collectivité veillera à l'application des prescriptions énoncées. En outre, peuvent être interdits ou règlementés et doivent, de ce fait, être déclarés à la Direction Départementale de l'Agriculture, toutes activités ou tous faits susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau.

ARTICLE 5 - Sont instituées au profit de la commune de THIERS SUR THEVE les servitudes grevant les terrains compris dans les périmètres de protection délimités conformément au plan et état parcellaires annexés.

ARTICLE 6 - Notification individuelle du présent arrêté sera faite aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de protection rapproché.

ARTICLE 7 - Les servitudes instituées dans le périmètre de protection rapproché seront soumises aux formalités de publicité foncière, par la publication du présent arrêté à la Conservation des Hypothèques compétente.

ARTICLE 8 - Monsieur le Maire agissant au nom de la commune de THIERS SUR THEVE est chargé de :

- faire inscrire au fichier immobilier, les servitudes instituées par le présent arrêté à l'intérieur du périmètre de protection rapproché,
- notifier ledit arrêté aux propriétaires des terrains compris dans le périmètre de protection rapproché.

ARTICLE 9 - Dans les terrains compris dans les périmètres de protection institués par le présent arrêté, en ce qui concerne les activités, dépôts et installations existant à la date de cet arrêté, il devra être satisfait aux obligations prévues à l'article 4 dans un délai d'un an.

ARTICLE 10 - Les propriétaires des terrains compris dans les périmètres de protection devront subordonner la poursuite de leur activité au respect des obligations imposées pour la protection des eaux.

Quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 4 du présent arrêté sera passible des peines prévues par le Décret n° 67-1094 du 15 Décembre 1967 sanctionnant les infractions à la Loi n° 64-1245 du 16 Décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

ARTICLE 11 - Le présent arrêté sera considéré comme nul et non avenu si les opérations ne sont pas accomplies dans un délai de cinq ans à compter de ce jour.

.../...

ANNEXE : 2

N

PERIMETRE RAPPROCHE

PERIMETRE IMMEDIAT

FORET DE PONTARME

FOSSE AUX CERFS

DERRIERE LA FERME DU BUT

FERME DU BUT

DERRIERE LE CHATEAU

LA FONTAINE Ste GENEVIEVE

LA BASSE PRAIRIE

BOIS DUPUIS

AU CHEMIN D'EN HAUT

ECHELLE 1/ 5000°

ARTICLE 12 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, le Sous-Préfet Commissaire-Adjoint de la République de l'Arrondissement de SENLIS, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Maire de la commune de THIERS SUR THEVE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et dont ampliation sera adressée aux :

- Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- Directeur Départemental de l'Equipement,
- Directeur Départemental de l'Industrie, Service des Mines,
- Directeur de la Coordination, de l'Action Economique et des Equipements Publics.

BEAUVAIS, le 24 JUIN 1985

Pour ampliation,
Pour Le Préfet,
Commissaire de la République,
et par délégation

Le Directeur,

Henri AUSSENAC

Pour Le Préfet,
Commissaire de la République,
Le Secrétaire Général,

G. DALEX

Département de l'Oise
D. A. S. S.
03. JUIL. 1985
ARRIVEE .....

Carte du milieu aquatique

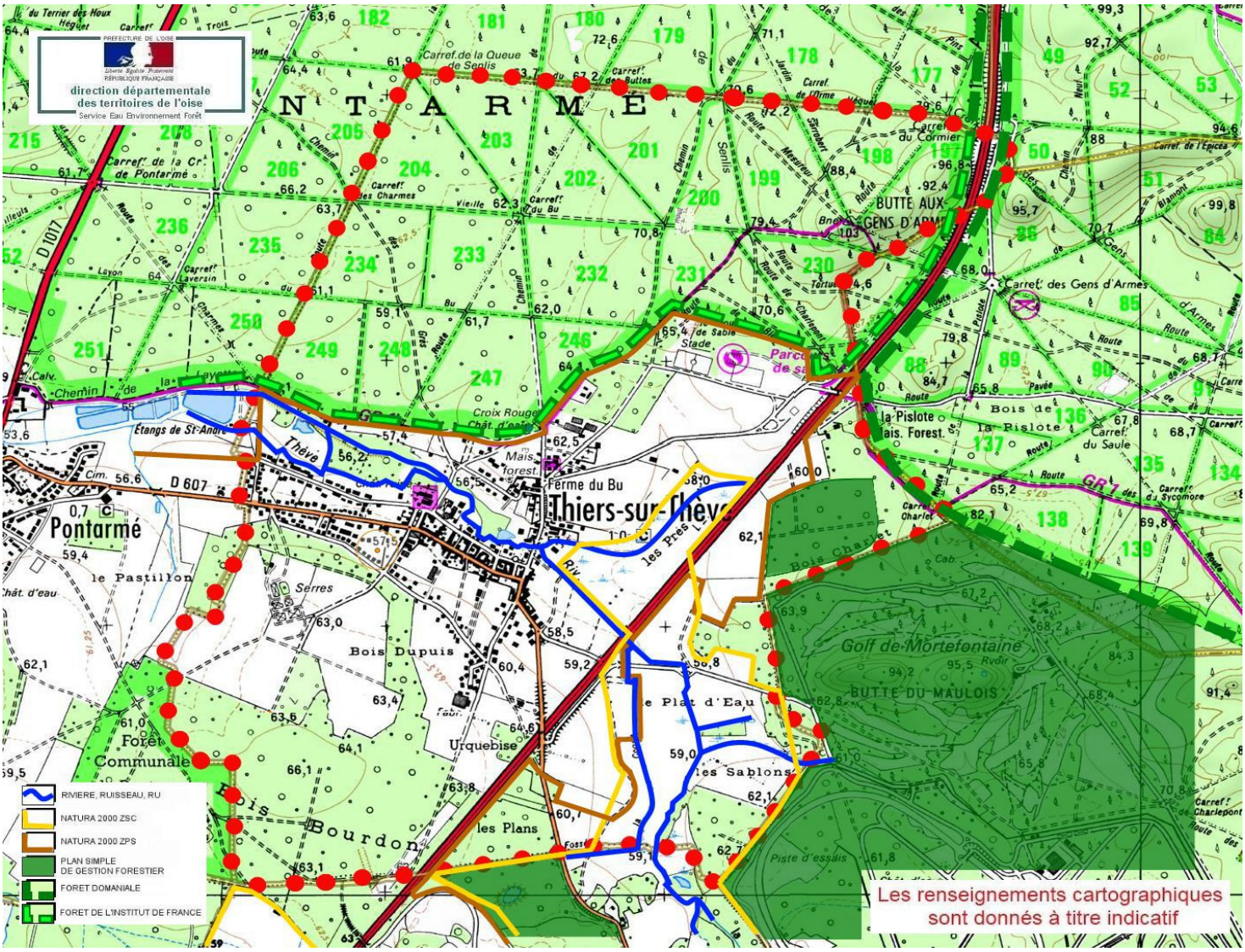

(Fiche mise à jour le 14 février 2017- © DDT de l'Oise)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAC PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 6

LES MOBILITÉS

Politique publique prioritaire de l'État, la sécurité routière fait l'objet d'un programme pluriannuel d'actions dont l'un des objectifs, au-delà du contrôle et de la sanction des comportements fautifs, est de faire émerger une culture tournée vers la prévention. Le Grenelle de l'Environnement a aussi mis en avant le développement des nouvelles technologies d'information et de communication. L'aménagement numérique des territoires doit être intégré au projet territorial.

A ce titre, les auteurs des documents d'urbanisme doivent se mobiliser car ils peuvent agir en posant les principes de base susceptibles d'assurer un haut niveau de sécurité routière, à savoir :

- *la prise en compte des usagers vulnérables*
- *l'affectation des voies avec le souci d'un rééquilibrage des usages entre circulation et vie locale pour les voies traversant l'agglomération*
- *la vérification de la cohérence entre l'affectation des voies existantes ou projetées et leurs caractéristiques afin que les usagers adaptent leur comportement.*

Concrètement, l'écriture du document doit être l'occasion d'analyser les accidents intervenus ces dernières années, tout en évaluant l'impact en terme de sécurité des projets d'aménagement ou de voirie, une attention particulière devant être portée aux endroits où se concentrent des usages particulièrement vulnérables, tels que les sorties d'écoles ou parcs de stationnement.

Sur le fond, le document d'urbanisme approuvé doit notamment permettre d'éviter :

- *des extensions urbaines reliées à l'agglomération seulement par la route*
- *un recul trop important des constructions élargissant le champ visuel, et donc les vitesses*
- *des alignements droits trop longs*
- *la multiplication des accès nouveaux sur les voies principales de circulation*
- *de contraindre le développement des nouvelles technologies d'information et de communication.*

Routes à grande circulation

Le territoire de la commune de Thiers-sur-Thève est traversé par les RD 607 et 1032 et l'autoroute A1, qui sont classées route à grande circulation.

Pour information, le classement des routes à grandes circulations est défini dans le décret n° 2010-578 modifiant le décret n° 2009-615 du 03 juin 2009, fixant la liste des routes à grandes circulation du 31 mai 2010.

Transports exceptionnels

Pour l'autoroute A1, un itinéraire carte de France de 1ère catégorie est signalée.

Aucun itinéraire de transports exceptionnels n'est signalé sur la commune pour la RD 607.

(*Pour mémoire, dans l'hypothèse où un itinéraire transports exceptionnels serait recensé, il convient de maintenir au mieux les possibilités existantes. En effet, ces itinéraires sont une nécessité économique pour de nombreuses industries ainsi que pour la sécurité de la circulation de certains véhicules spéciaux, tels que les grues ou engins agricoles*)

Comptages

Des données fournies par le Conseil Départemental, il ressort pour :

- La RD 607, classée en 4ème catégorie, près de 2 475 véhicules par jour étaient recensés en février 2014, dont 4,2 % de poids lourds, pour le PR 1000

Accidentologie

Sur la période courant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2016, 42 accidents ont été recensés sur l'autoroute A1 faisant 1 tué, 12 blessés hospitalisés et 45 blessés légers.

Aucun accident a été recensé sur la RD 607.

(*A noter que seuls sont ici comptabilisés les accidents corporels, sur la base des procès-verbaux établis par les forces de l'ordre. Les accidents matériels sont recensés par les compagnies d'assurance des propriétaires des véhicules, ces données n'étant pas disponibles dans le cadre du Porter à Connaissance*)

Réglementation routière

À toutes fins utiles, même si ce point échappe au sens strict à une approche en terme d'urbanisme, il peut être utile de rappeler que différents ouvrages techniques ont été réalisés sur certains dispositifs de la réglementation routière. Ces ouvrages sont consultables en direction départementale des Territoires, service des transports, de la sécurité et des crises, en particulier :

- le guide relatif aux ralentisseurs de type dos d'ânes et trapézoïdal ;
- le guide des coussins et plateaux ;
- le guide des zones 30 relatif à la modération de la vitesse en agglomération ;
- le guide relatif à l'amélioration de la signalisation verticale.

Bruit des infrastructures de transport

La loi du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, a mis en place un classement des voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores. Ce classement est réalisé par le Préfet.

Il existe un arrêté de classement sonore du 28 décembre 1999 en catégorie 1 pour 300 m de part et d'autre pour la voie routière A-1.

Pour information, une révision de ce classement est en cours sur le département.

Aménagement numérique

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), porté par le Conseil Départemental de l'Oise, a été approuvé le 21 mai 2012. Il est téléchargeable à partir du site internet du Conseil Départemental.

Même s'il n'existe pas de lien de prise en compte ou de compatibilité entre le SDTAN et les documents d'urbanisme, une certaine cohérence s'avère nécessaire si la collectivité souhaite pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Le rapport de présentation du PLU devra comporter un diagnostic en terme d'aménagement numérique du territoire. Sur ce point, je vous invite à consulter le site internet du centre d'études technique de l'équipement du ministère de l'Écologie.

Circulations douces

Le territoire de la commune de Thiers-sur-Thève est traversé par le circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise », inscrit au plan départemental de randonnée équestre approuvé par le conseil départemental le 8 novembre 1991, le circuit « La Butte aux gens d'armes », inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) par délibération n°306 du conseil départemental du 20 juin 2002, le conseil ayant un avis favorable le 12 janvier 2001.

Mobilité durable

La DREAL Hauts-de-France, en partenariat avec les DDT(M), les CAUE, l'ADEME et les agences d'urbanisme a produit le Référentiel Urbanisme et Déplacements. Ce guide a pour but d'améliorer la prise en compte de la mobilité et des déplacements dans les documents d'urbanisme. Il présente des pistes de réflexions mais aussi des exemples de bonnes pratiques. Il est disponible sur le site internet de la DREAL.

–

Le Conseil Départemental de l'Oise a élaboré un programme d'actions en matière de mobilité repris dans son Plan départemental pour une mobilité durable.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Direction-adjointe du logement, de la politique de la ville et de l'habitat
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental des Territoires de l'Oise

Beauvais, le 11 FEV. 2016

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de THIERS-SUR-THEVE

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 27 novembre 2015 reçue le 9 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant la révision du PLU de la commune de THIERS-SUR-THEVE, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013.

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTE DEPARTEMENTALE :

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 1032.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Classement de la RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 la RD 607 est une route de 4ème catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

1.3 Comptages de trafic :

Les comptages de trafic pour la RD 607, effectués en février 2014, relèvent une moyenne journalière de 2 475 véhicules (PR 1.000) dont 4,2 % de poids lourds.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement :

Aucun plan d'alignement ne nous a été communiqué sur cette route départementale.

1.5 Accidentologie :

Entre 2010 et 2014, aucun accident n'a été à déplorer.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de LA HOUSSOYE.

2) TRANSPORTS :

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de LA HOUSSOYE est concernée par la ligne régulière n° 13 (SENLIS / ORRY-LE-VILLE) ainsi que par les lignes scolaires à destination de l'Institution Saint-Dominique de MORTEFONTAINE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) CIRCULATIONS DOUCES :

3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de THIERS-SUR-THEVE est traversé par le circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise », inscrit au plan départemental de randonnée équestre approuvé par le conseil général le 8 novembre 1991, et le circuit « La butte aux gens d'armes » inscrit au PDIPR par délibération n° 306 du conseil général du 20 juin 2002, le conseil municipal de THIERS-SUR-THEVE ayant émis un avis favorable le 12 janvier 2001.

3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune de THIERS-SUR-THEVE est concerné par :

- l'ENS d'intérêt départemental « Bois de la Grande Mare/Les Petits Bois » (VMU22) ;
- l'ENS d'intérêt local « Sud-Est de la forêt de Chantilly » (VMU26) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Landes du Parc Astérix » (VMU28)
- l'ENS d'intérêt départemental « Prairie de Charlemont/La Roche Pauvre » (VMU32) ;
- l'ENS d'intérêt local « Forêt domaniale d'Ermenonville » (VMU34) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly » (GENS05).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Ce GENS fait d'ailleurs l'objet d'une convention de gestion entre le Conseil départemental de l'Oise et l'Office National des Forêt.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune de THIERS-SUR-THEVE n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU :

2.1 Eau potable :

Il n'existe aucun captage sur le territoire de la commune.

2.2 Assainissement :

La commune dispose d'un réseau d'assainissement collectif raccordé sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise dans le Val d'Oise qui répond aux exigences réglementaires de traitement de la pollution.

2.3 Rivière :

La commune de Thiers-sur-Thève est membre du Syndicat Intercommunal de la Thève (SITRARIVE) à qui elle a délégué sa compétence. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence sera prochainement transférée à la communauté de communes qui intégrera normalement le syndicat.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par la Thève et ses différents bras ainsi que le ru Sablons, le ru Fossé la Coque et le ru des Près. Dans le cadre de sa dynamique, le syndicat décline un Programme Pluriannuel d'Entretien validé par une DIG octroyant une servitude de passage, accordée en 2012. De nombreux projets de restauration du milieu aquatique sont en émergence dont la remise en talweg partielle ou totale de la Thève sur le territoire de Thiers-sur-Thève et Pontarmé.

Faisant partie de l'unité hydrographique Confluence Oise, l'atteinte du Bon Etat global de la Thève est prévue pour 2021 (FRHR227).

III. AMENAGEMENT NUMERIQUE

En matière d'aménagement numérique, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) tient à communiquer à la commune de THIERS-SUR-THEVE les éléments d'information suivants :

1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'article L 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

L'article L 1425-2 a été modifié et précisé par les lois n°2014-58 du 27 janvier 2014- article 2 et n°2015-991 du 7 août 2015- article 102.

Pour le département de l'Oise, l'assemblée départementale s'est chargée de l'élaboration du SDTAN qui a été adopté par sa commission permanente le 21 mai 2012 puis modifié par sa commission permanente du 17 mars 2014. Le SDTAN de l'Oise est téléchargeable sur le site www.oise.fr à la rubrique « haut-débit ».

Le conseil départemental de l'Oise a par délibération de sa commission permanente du 13 juillet 2015 transféré sa compétence « gestion du SDTAN-Oise et de ses évolutions » au SMOTHD. Le SMOTHD a accepté ce transfert de compétence lors de la séance de son conseil syndical du 24 septembre 2015.

Il est donc important que la commune de THIERS-SUR-THEVE tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.

2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL)

La qualité de la desserte ADSL de la commune de THIERS-SUR-THEVE ne permet pas à ses habitants d'être éligibles au « triple-play » (téléphonie, internet et télévision). Un nœud de raccordement d'abonnés (NRA) est présent sur la commune.

3) ETAT DES LIEUX EN MATIERE DE RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE HAUT-DEBIT DE L'OISE « TELOISE »

La stratégie développée par le département de l'Oise en faveur du numérique s'est traduite par la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut débit dénommé « Teloise » dès 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long, aujourd'hui, d'environ 1250 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais, notamment, du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités économiques, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Ce réseau ne transite pas par la commune de THIERS-SUR-THEVE mais est présent dans la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

4) RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE A TRES HAUT DEBIT DE L'OISE « OISE NUMERIQUE »

Le SDTAN en vigueur a donc été transféré au SMOTHD qui en assure la gestion et l'évolution. Le projet Oise Numérique s'échelonne sur 7 ans et a pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers des 640 communes laissées aux bons soins de l'initiative publique. En ce qui concerne les 52 autres communes du département de l'Oise situées en « zones conventionnées » précédemment nommées zones AMII (Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement), elles seront raccordées par la même technologie par les opérateurs privés *SFR* et *Orange* d'ici 2020.

La commune de THIERS-SUR-THEVE est intégrée dans le projet Oise Numérique afin de permettre à ses habitants de bénéficier d'un accès internet à très haut débit. Le déploiement du réseau FttH est prévu en 2018. Concrètement, le projet porté par le SMOTHD s'est appuyé sur le réseau Teloise évoqué précédemment, ce réseau a été étendu par capillarité et irriguera la commune de THIERS-SUR-THEVE, comme l'indique la carte ci-dessous.

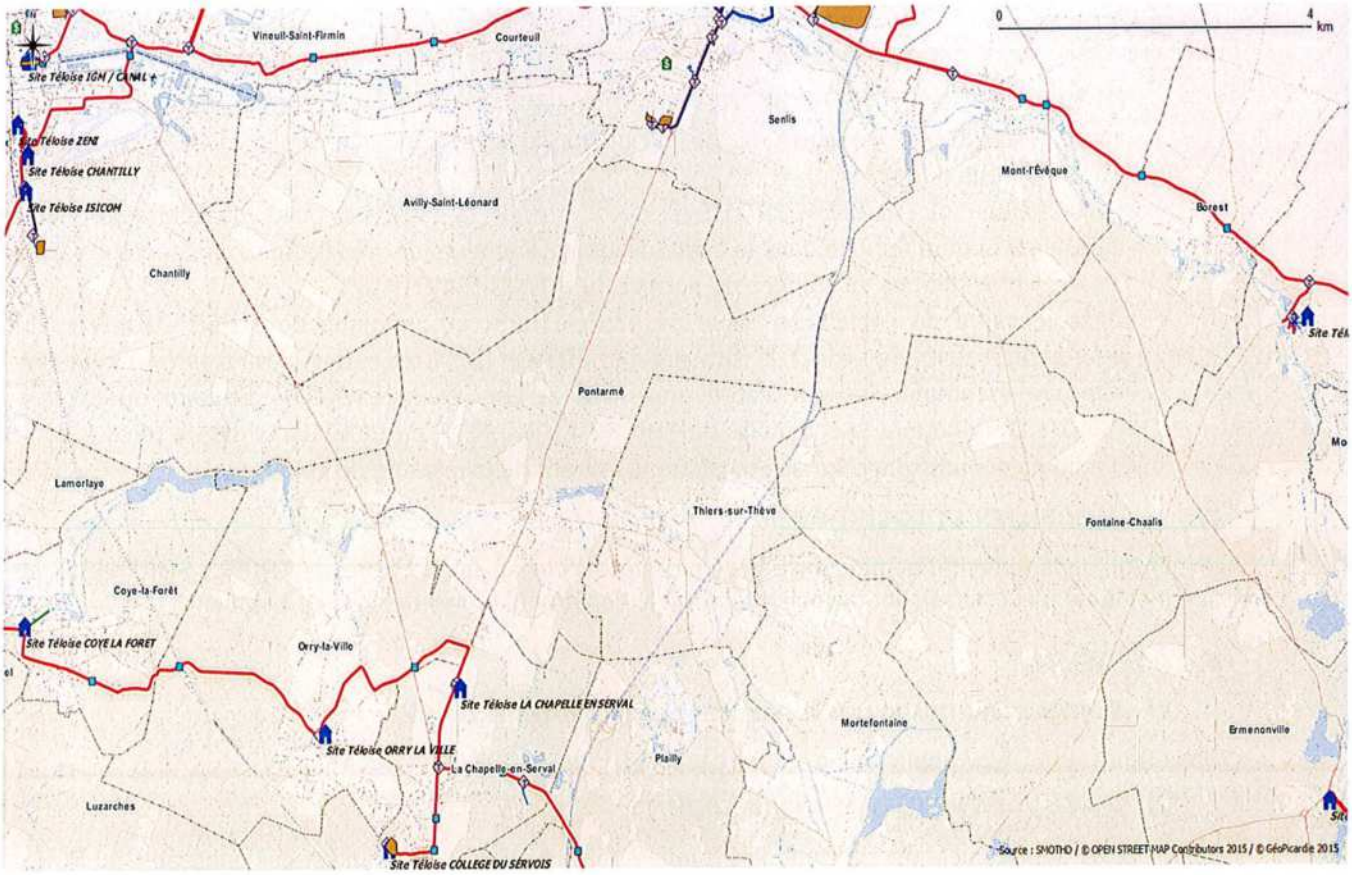

5) *MUTUALISATION DES TRAVAUX*

La loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique introduit dans le Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE) l'article L49 qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne envers les usagers.

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- ✓ La commune de THIERS-SUR-THEVE devra maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - Du réseau filaire cuivre et fibre optique ;
  - Du réseau aérien cuivre et fibre optique ;
  - Des différentes composantes de ces réseaux filaires et aériens ;
  - Des Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) ;
  - Des chambres ;
  - Des fourreaux ;
  - Des poteaux ;
  - Des locaux techniques et répartiteurs ;
  - Des antennes ;
  - Des pylônes.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants mais également pour le calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- ✓ La commune de THIERS-SUR-THEVE devra favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités économiques ou de logements dans les zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être.
- ✓ La commune de THIERS-SUR-THEVE devra prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (SMOTHD).
- ✓ Dans le cadre de l'obligation issue de l'article L49, la commune de THIERS-SUR-THEVE informera systématiquement le titulaire du SDTAN (SMOTHD) des travaux prévus sur son territoire et entrant dans le cadre prévu par la Loi. De son côté, le titulaire du SDTAN (SMOTHD) informera la commune de THIERS-SUR-THEVE de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et entrant dans le cadre de cet article.

IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur la commune de THIERS-SUR-THEVE et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

V. LOGEMENT

1) Schema Departemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) Plan Departemental de l'Habitat (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/».

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes cœur sud oise, EPCI auquel appartient la commune de THIERS-SUR-THEVE, le PDH préconise la production annuelle de 30 à 33 logements à l'horizon 2020 dont 24% de logement locatif social et 25,8% de logements en accession sociale.

3) Programme d'Interet General (PIG) du departement de l'Oise : Oise renov' habitat

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,

Xavier PÉNEAU

P.J. : - Extrait du circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise »
- Circuit « La butte aux gens d'armes ».
- 5 fiches descriptives ENS
- 1 fiche descriptive GENS
- 1 plan du réseau et des infrastructures
Oise Numérique dans le secteur de THIERS-SUR-THEVE

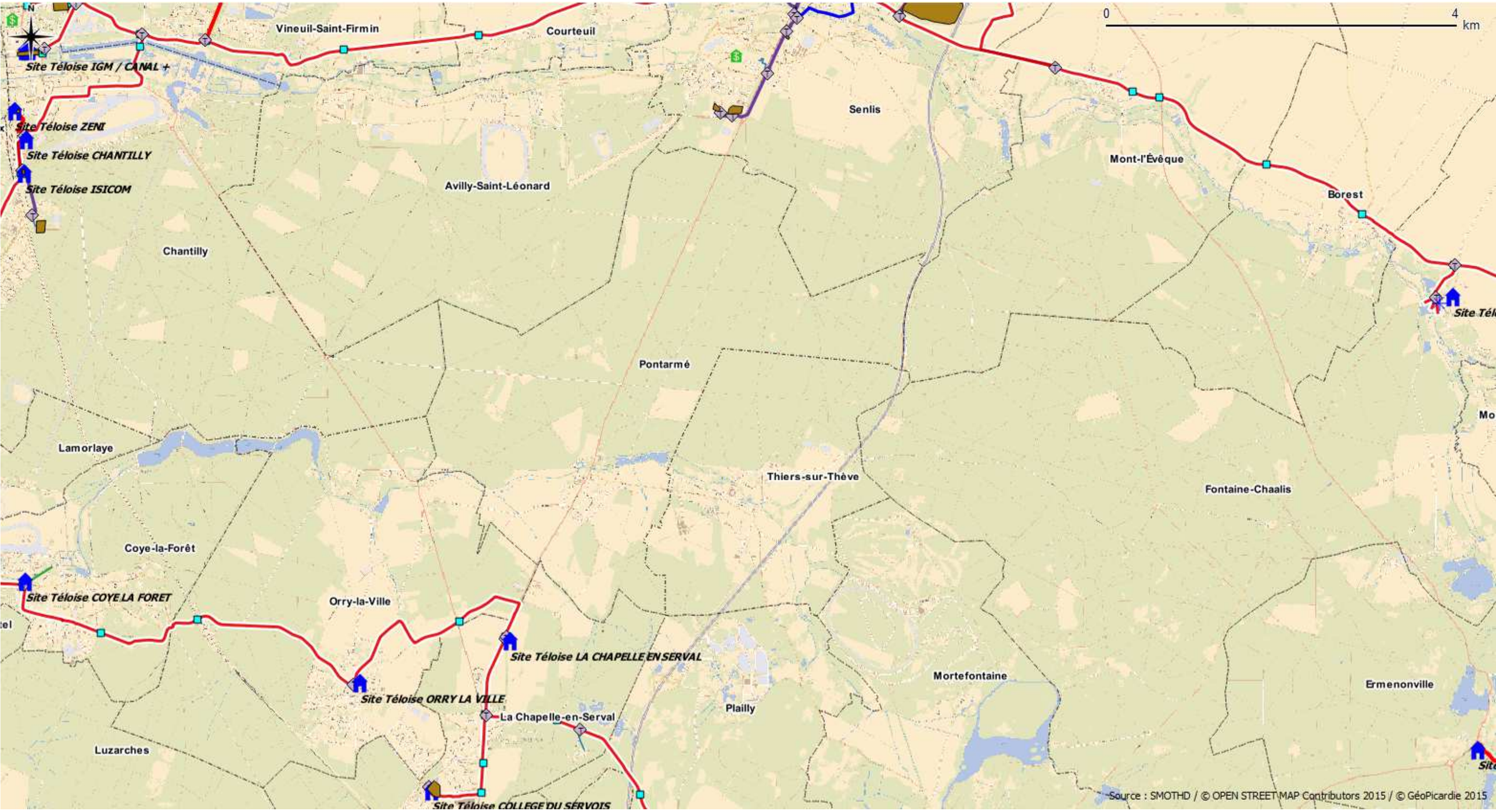
0
4
km
Vineuil-Saint-Firmin
Courteuil
Site Téloise IGM / CANAL +
Site Téloise ZENI
Site Téloise CHANTILLY
Site Téloise ISICOM
Senlis
Mont-l'Évêque
Borest
Avilly-Saint-Léonard
Chantilly
Pontarmé
Lamorlaye
Thiers-sur-Thève
Fontaine-Chaalis
Coye-la-Forêt
Site Téloise COYE LA FORET
Orry-la-Ville
Site Téloise LA CHAPELLE EN SERVAL
Site Téloise ORRY LA VILLE
La Chapelle-en-Serval
Mortefontaine
Ermenonville
Plailly
Luzarches
Source : SMOTHD / © OPEN STREET MAP Contributors 2015 / © GéoPicardie 2015

CIRCUIT : La Butte aux Gens d'Armes

THIERS-SUR-THEVE :

Chemin Rural n°7 dit de la Croix-Rouge
Chemin Rural n°5 dit Chemin du Plâtre
Chemins forestiers de la Forêt de PONTARME

Délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2001, rendue exécutoire le 16 janvier 2001

PONTARME :

Chemins forestiers de la Forêt de PONTARME

Délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2001, rendue exécutoire le 17 janvier 2001

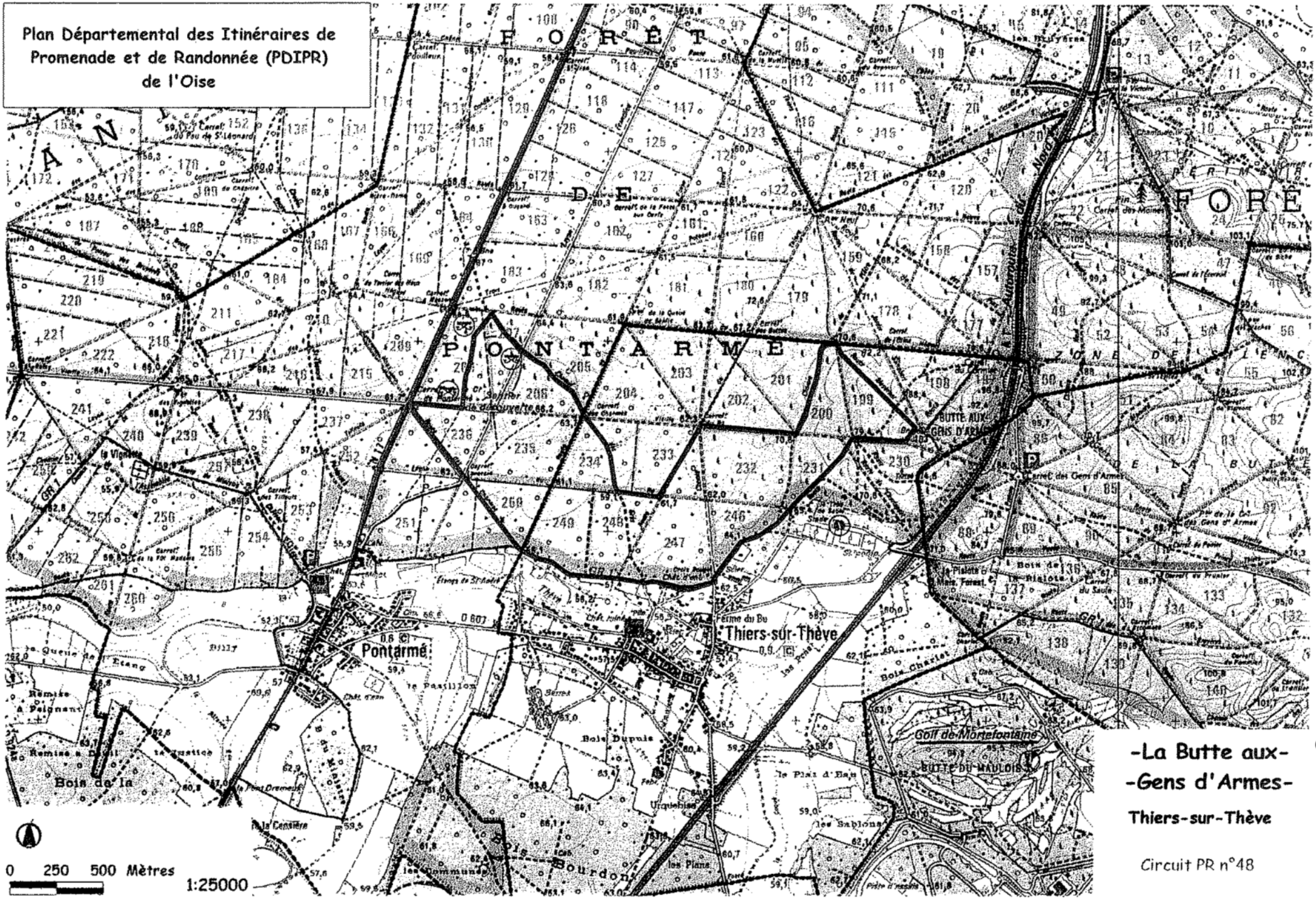

-La Butte aux-
-Gens d'Armes-

Thiers-sur-Thève

Circuit PR n°48

Extrait de la délibération n° 306 du conseil général de l'Oise

Réalisation : ISAB, Chaire de l'Environnement, 2000 / SCAN25®©IGN 2000.

Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991

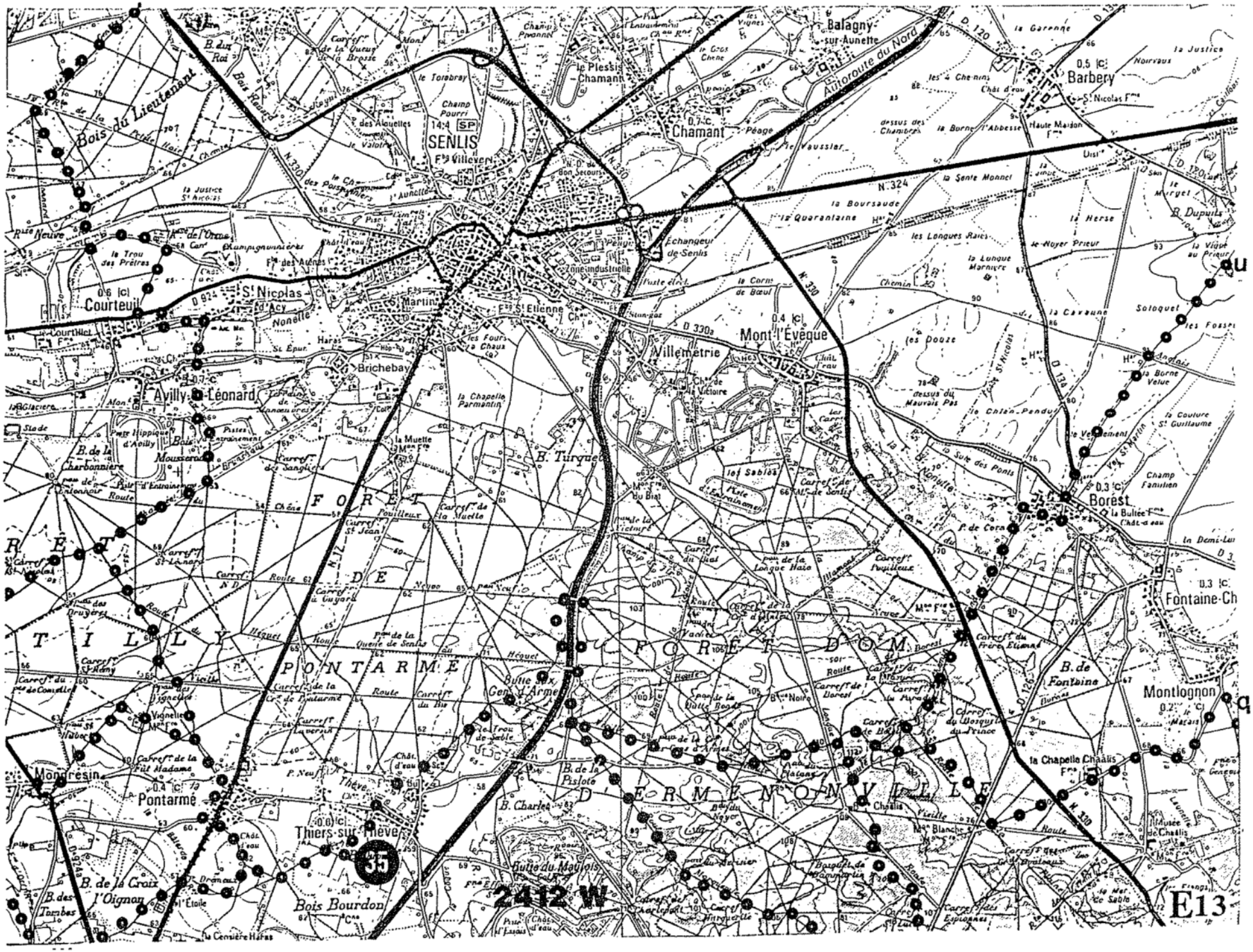

sanef groupe
abertis

Direction de la Construction
et du Patrimoine

ARRIVEE
-4 JAN. 2016
D.D.T SAUE

Direction Départementale des Territoires de l'Oise

Service de l'aménagement
40, rue Jean Racine

600021 Beauvais Cedex

Senlis, le 24 DEC. 2015

N/Réf. : DJ/GA/15-203

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux
☎ : 03.44.63.77.21.
E-mail : gwenaelle.audoux@sanef.com

Objet : Révisons du Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes de Thiers-sur-Thève, Bouconvillers et de Rieux.

Á l'attention de Madame Christine Poirié

Madame,

Faisant suite à vos courriers du 27 novembre 2015, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous les observations générales de **sanef** quant aux conditions de prise en compte de l'autoroute exploitée par **sanef** dans le PLU de la commune de Thiers-sur-Thève.

1) Il est nécessaire que le PLU interdise les constructions ou installations dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe de l'autoroute, excepté les constructions qui sont liées ou nécessaires aux infrastructures routières, les services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières, les bâtiments d'exploitation agricole et les réseaux d'intérêt public (cf. article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme).

2) Il est opportun d'établir un zonage spécifique à l'emprise autoroutière pour « les constructions, installations ou ouvrages nécessaires au bon fonctionnement et à l'exploitation de l'autoroute ou compatibles avec l'affectation du domaine public autoroutier ».

3) Il est utile que le PLU puisse être compatible avec d'éventuels aménagements futurs de l'ouvrage public autoroutier à savoir extension de la voirie ou construction d'ouvrage annexes et cela dans une bande de 50 mètres de part et d'autre de l'emprise autoroutière.

4) Au vu du statut particulier du domaine public autoroutier, les terrains se trouvant sous la gestion de **sanef**, ne doivent en aucun cas entrer dans le périmètre d'un espace boisé classé.

5) Il convient de rappeler qu'il appartient aux maîtres d'ouvrage de bâtiments d'habitation de prendre toutes les dispositions pour que l'isolement acoustique soit conforme à la réglementation en vigueur (loi n°92-1444 du 31/12/1992 relative à la lutte contre le bruit, décret n°95-21 du 09/01/1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres en matière de lutte contre le bruit, arrêté du 06/12/1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit).

Par ailleurs, ces dispositions ont été complétées par le classement sonore prévu par la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et son décret d'application n°95-21 du 9 janvier 1995. Au regard de ces textes, l'autoroute A1 a été classée en catégorie 1 par Arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise créant ainsi une distance de 300 mètres de part et d'autre des infrastructures routières, où s'imposent des mesures d'isolation acoustique aux maîtres d'ouvrages d'habitations.

6) Le réseau d'assainissement autoroutier a été calculé en fonction des besoins propres de l'autoroute et des conséquences de celle-ci sur l'hydrologie locale. Ces données ne doivent en aucune manière être modifiées par la vocation des terrains riverains de l'autoroute.

7) Il est important de veiller à ce que le faisceau hertzien d'exploitation et de sécurité de l'autoroute soit protégé contre d'éventuelles perturbations, notamment du fait de constructions de bâtiments de grande hauteur.

Enfin, je vous précise que **sanef** souhaite être consulté pour l'avis sur le PLU arrêté.

Les communes de Bouconvillers et de Rieux, n'étant pas traversées par nos ouvrages autoroutiers, nous n'avons pas de remarques à formuler.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Kristell Maurange

Responsable Foncier

Direction de la Construction et du Patrimoine – BP 50073 – 60304 Senlis Cedex
Tel : +33 (0)3 44 63 76 00 – Fax : +33 (0)3 44 63 76 18 – www.sanef.com
S.A. au capital de 53 090 461 euros - RCS Nanterre B 632 050 019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ENERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Picardie

Nos réf. : **2084**/DRP/CCO

Affaire suivie par : Cédric COLLARDEAU
dsac-n-picardie-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 44 11 49 02 - **Fax** : 03 44 11 49 08

Beauvais, le 4 décembre 2015

DDT 60

Département de l'OISE

ddt-saue-pot@oise.gouv.fr

Objet : Documents d'Urbanisme

J'ai l'honneur de vous informer que le territoire des communes de BOUCONVILLERS, RIEUX et THIERS SUR THEVE n'est grevé d'aucune servitude aéronautique civile, tant radioélectrique que de dégagement d'aérodrome.

Néanmoins, je rappelle aux conseils municipaux que l'arrêté interministériel en date du 25 Juillet 1990, de portée générale, est applicable à l'ensemble de leur territoire.

En particulier, en dehors d'une agglomération, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur est soumise à l'accord du ministre chargé de l'Aviation Civile et à l'accord du ministre chargé des Armées, et peut-être susceptible de se voir prescrire un balisage diurne et lumineux conforme à la réglementation en vigueur.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

Par délégation du Ministre chargé des Transports,
L'Inspecteur de Surveillance Développement Durable

Cédric Collardeau